This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

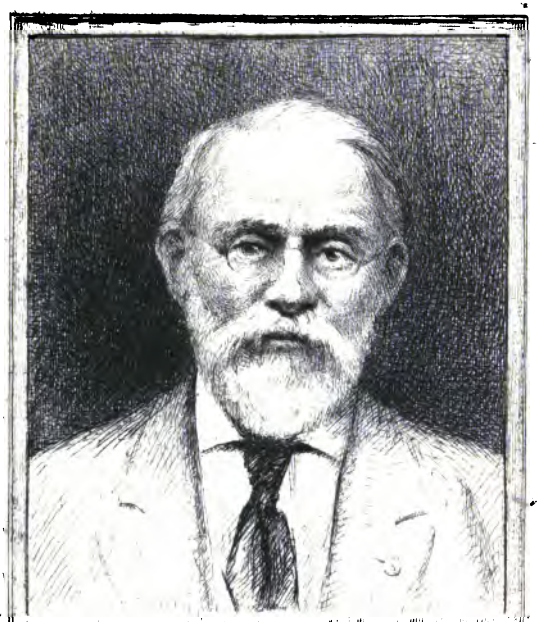

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
801
.S65
A3

BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE.

LAON. — IMP. DE ÉD. FLEURY ET AD. CHEVERGNY,
Rue Sérurier, 22.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ, in homine venerabilis, in urbibus, monumentis sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv VIII; épit XIV.

TOME CINQUIÈME.

SOISSONS,
à la librairie de
LALANCE et VOYEUX-SOLIN.

PARIS,
à la librairie archéologique de
VICTOR DIDRON,
Rue Hautefeuille, 13.

MDCCCLI.

Dunning
Rijk.
4-2-31
21367

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

PREMIÈRE SÉANCE.

Mardi 7 Janvier 1852.

Présidence de M. de Laprairie.

La séance est ouverte à deux heures.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. Suin, trésorier de la Société, rend compte de sa gestion en 1851.

On procède ensuite au renouvellement du bureau, qui se trouve ainsi composé :

MM. De Laprairie, président.
Williot, vice-président.
L'abbé Poquet, secrétaire.
Suin, trésorier.
Decamp, secrétaire-archiviste.

OUVRAGES OFFERTS.

Rock Marcandier. Etude révolutionnaire, par M. Ed. Fleury. In-8°, de 49 pages.

Société des antiquaires de Picardie, nos 2 et 3.

La généralité de Soissons au 18e *siècle*. In-8°, de 48 pages, par M. A. Matton, archiviste de la préfecture de l'Aisne.

Classement aux archives et remercîments.

M. le Président rend compte des travaux de la Société pendant les deux années qui viennent de s'écouler.

MESSIEURS,

Les membres les plus exacts à nos réunions auraient peut-être beaucoup de peine à se rendre compte des travaux qui nous ont occupés pendant l'année ; d'un autre côté, lorsque le volume de notre Bulletin est remis à chacun de nous, le temps manque souvent pour le relire, peut-être même pour le parcourir. N'en serait-il pas cependant des sociétés grandes ou petites comme des individus ? N'auraient-elles pas besoin de jeter à certaines époques un coup-d'œil en arrière pour revoir leur vie passée, réformer ce qui était mal, et améliorer ce qui était déjà bien.

Plus heureuse que d'autres sociétés savantes, la nôtre marche d'un pas assez régulier ; nos publications n'ont jamais été interrompues, même au milieu des circonstances les plus fâcheuses ; et les préoccupations politiques, les inquiétudes sur le sort du pays ne nous ont pas empêchés de trouver encore le moyen de consacrer quelques instants à étudier son passé, à proclamer sa gloire monumentale, et à faire connaître ses richesses artistiques oubliées ou encore ignorées.

Mais pour faire concevoir de notre Société l'opinion favorable que nous désirerions qu'on en prît réellement, ne devrions-nous pas entreprendre un travail collectif plus important que ce que nous avons fait jusqu'à présent sur l'histoire de notre département, ou sur tout autre sujet d'un intérêt général ? Ce serait une espèce

d'édifice qui, quoi qu'il arrive un jour de nous, constaterait honorablement que nous avons été animés du désir d'être utiles.

Cette proposition sera à étudier, et je vous prierai de l'examiner dans une de nos prochaines séances.

Un fait important a signalé le commencement de l'année 1850. Le Comité archéologique de Soissons, et la Société historique et archéologique qui avaient une existence séparée se sont réunis en une seule société. Le réglement et le mode de publication de la seconde des deux sociétés ont été conservés, en même temps qu'il a été arrêté que les publications que le comité faisait à des époques indéterminées dans le format in-4° pourraient être aussi continuées lorsqu'on le trouverait convenable.

Ces publications en grand format du comité se composent :

1° D'une notice sur l'ancienne abbaye de Notre-Dame de Soissons, contenant un aperçu de son histoire, et la description de deux fenêtres romanes, seul reste de sa magnifique église.

2° D'un rapport et d'une dissertation sur une pierre votive gauloise trouvée à Soissons, et qui paraîtrait ajouter encore une déesse à l'innombrable liste de dieux que les Romains avaient admis dans leur Panthéon.

3° D'une notice sur l'abbaye royale de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons. L'auteur, dans son travail, a donné les détails les plus précis et les plus intéressants sur la fondation de l'abbaye, son histoire et la construction de son église.

4° D'un rapport sur la découverte du théâtre antique de Soissons, sujet qui a fait aussi l'objet d'un travail dans le sein de la Société.

5° D'une notice sur une maison en bois du 15e siècle. L'auteur a eu une heureuse idée en publiant cette no-

tice, car il a sauvé de l'oubli une construction très curieuse qui a déjà disparu depuis quelques années, par suite du redressement de la rue Saint-Christophe.

6° Une notice fort savante sur les dolmens en général, et sur celui de Vauxrezis en particulier.

A ces articles sont jointes de belles lithographies dues au crayon de M. Betbeder.

Le Comité archéologique a de plus inséré dans l'*Argus Soissonnais* un assez grand nombre d'articles sur différents objets; mais l'impossibilité de les réunir maintenant, et même de les retrouver, ne me permet pas de les citer ni de les compter parmi les travaux du Comité.

La Société historique et archéologique de son côté avait, avant la réunion, publié trois volumes pour les années 1847, 1848 et 1849. J'ai précédemment rendu compte des deux premiers. Si vous le permettez, je vais jeter un coup-d'œil rapide sur le dernier, et je terminerai cette revue par l'analyse de celui qui vient de finir avec l'année 1850.

Je ne vous parlerai pas, Messieurs, des ouvrages, médailles et autres objets qui ont été offerts à la Société; ces dons se multiplieront beaucoup, je l'espère, lorsqu'un musée aura été fondé à Soissons. M. le secrétaire-archiviste doit bientôt en dresser un catalogue que nous pourrons tous consulter.

Une question qui s'agite souvent parmi les archéologues, parce qu'elle est pleine d'intérêt, mais qui n'est pas encore bien éclairée, je veux parler de ces corporations d'ouvriers du moyen-âge qui ont construit nos belles cathédrales, a été abordée dans la séance de janvier par M. de Noiron, qui se propose de traiter ce grand sujet dans un ouvrage spécial.

Des fouilles faites à Saint-Jean-des-Vignes et au collége de Soissons ont amené la découverte de vases et autres objets dont M. Williot nous a donné la description.

M. l'abbé Daras a fait l'analyse : premièrement des titres nobiliaires appartenant à la famille de Vassens ; deuxièmement du cartulaire de Saint-Léger ; troisièmement de celui de Nogent-sous-Coucy. Dans un article important sur les archives du département, le même membre a exposé les pertes irréparables qui ont été faites en 1793, et les actes de vandalisme inepte qui ont été exercés à cette époque.

Nous devons à M. Destrez une notice intéressante sur Vailly et Pont-Arcy ; on doit regretter cependant que l'honorable membre n'ait pas traité avec plus d'étendue ce qui concerne Vailly.

L'ancien Soissons a reparu en quelque sorte devant nous dans la description que nous a donnée M. Périn des établissements et administrations publics, des églises et couvents que possédait la ville de Soissons en 1789.

M. l'abbé Poquet, se plaçant au vrai point de vue de la magnifique architecture ogivale des 13e et 14e siècles, a jugé, avec une justice rigoureuse, la nouvelle église de Saint-Simon.

Nous devons au même membre l'explication du frontispice du manuscrit de Gautier de Coincy, ainsi que la description d'un curieux plat émaillé découvert par M. Souliac.

Un travail plein de recherches intelligentes et inspiré par l'amour du pays nous a été envoyé par M. Chamfleury. C'est un essai sur la vie et l'œuvre des Lenain, peintres laonnois.

M. Tétart a transmis quelques notes sur les marques d'ouvriers et sur la découverte d'ossements fossiles.

M. l'abbé Lecomte a constaté la découverte de 800 médailles romaines ; comme les années précédentes, il n'a pas manqué à la tâche qu'il s'est imposée de défendre nos monuments contre le vandalisme et l'in-

curie. Dans ce volume, c'est en faveur des vitraux de Parfondru qu'il a chaleureusement réclamé.

M. Ed. Fleury s'attaquant au vandalisme d'une autre époque a déroulé, sous nos yeux étonnés, la longue série de destructions de toute espèce que le département de l'Aisne a vues s'accomplir pendant le cours de la première révolution. On est saisi de tristesse lorsqu'on voit, en lisant ces pages, qu'un jour suffit pour anéantir l'œuvre patiente des siècles.

A propos d'une histoire manuscrite de l'ancienne abbaye de Saint-Vincent de Laon offerte à la Société par M. l'abbé Delsart, M. Suin nous a présenté des considérations pleines d'intérêt sur la ville de Laon, ses anciens couvents, et en particulier sur l'abbaye de Saint-Vincent.

Moi-même je vous ai donné la description d'une bible de la bibliothèque de Soissons, et j'ai fourni quelques notes sur huit médailles gauloises.

Enfin ce troisième volume reproduit : 1° Un réglement de vie du couvent de Saint-Léger au 13e siècle ; 2° un inventaire et un testament de 1420 ; 3° des réglements et ordonnances de police de la vicomté d'Epieds en 1669 ; 4° et une lettre de 1565 sur la possédée de Vervins.

J'arrive, Messieurs, au volume qui vient de se terminer avec l'année 1850.

Maintenant les deux Sociétés archéologiques de Soissons n'en forment plus qu'une.

Une discussion sur la question de la réparation des églises a été engagée dans la première séance, à l'occasion de travaux qui doivent être exécutés à l'église du Mont-Notre-Dame. La Société s'est réservée de revenir souvent sur ce sujet.

M. Decamp, dans une notice étendue et savante sur le village de Saint-Michel, a traité tour-à-tour du commerce et des antiquités du pays, de la fondation de l'abbaye, des faits historiques qui s'y rattachent, de la liste de ses

abbés; enfin il a donné une description archéologique de sa magnifique église. Une promenade archéologique que le même membre a faite dans le nord du département lui a fourni l'objet d'un rapport intéressant sur la découverte de ruines romaines, de médailles, de mosaïques et de poteries, du sceau de l'abbaye de Lieu-Restauré; rapport qu'il termine en exprimant le vœu qu'un musée soit fondé à Soissons.

M. Bazin, membre des comités historiques, a envoyé des renseignements précieux sur les sépulcres placés au fond du sanctuaire d'un grand nombre d'églises.

M. Clouet a communiqué des détails sur une tombe trouvée au Châtelet, près Vic-sur-Aisne.

M. l'abbé Lecomte a plaidé en faveur des églises de Vasseny, Mont-Notre-Dame, Andelain et Mézy-Moulins, et il a accompagné ses réclamations d'une description complète et très-intéressante des églises de ces deux dernières communes.

La Société a reçu de M. Deviolaine le don des anciens titres de Prémontré, et M. l'abbé Poquet a bien voulu faire la description de ces précieux documents qui remontent aux premières années du 12e siècle.

Nous devons à M. de Villermont des renseignements détaillés sur des découvertes faites dans un cimetière gallo-romain.

M. Delbarre nous a envoyé un essai sur la vie de Thibault IV, comte de Champagne, des détails sur l'état actuel et déplorable du vieux château de la ville de Château-Thierry, et M. le curé-doyen de Vailly, de son côté, nous a envoyé une notice sur la belle église de Vailly. Mais ce travail ne semble pas avoir reçu tout le développement qui pouvait lui être donné.

M. l'abbé Daras qui, dans une visite au musée de Cluny, avait remarqué une châsse en ivoire indiquée comme provenant de l'abbaye de Saint-Ived de Braisne,

en a donné à la Société une description qui fait ressortir tout le mérite de ce produit de l'art du 12e siècle.

Une dissertation sur un denier inédit de Robert II, roi de France, et qui soulève une question intéressante pour Soissons, nous a été envoyée par M. Bretagne.

Enfin j'ai présenté une notice sur la charmante petite église romane de Berzy et sur les restes de son château.

Je ne parle pas ici des fouilles que nous avons fait exécuter à Arlaines, et qui nous ont occupés dans plusieurs de nos séances, le rapport qui sera fait sur les restes de cet établissement romain ne devant être soumis à la Société que dans le courant de l'année 1851.

COMMUNICATIONS.

M. Bryois informe le secrétaire de la suite de ses recherches sur la maison de Roucy. Le studieux investigateur s'est d'abord occupé de la baronnie de Pierrepont. Ce domaine, qui a toujours été possédé par les comtes de Roucy, depuis l'an 1200 jusqu'à l'an III de la République, était très-considérable ; près de cent fiefs dont plusieurs, comme Coucy-lès-Eppes, avaient une assez grande importance, relevaient de Pierrepont.

Les documents relatifs à cette baronnie, ajoute M. Bryois, sont aussi complets que possible, et d'ailleurs en assez bon ordre. J'y ai découvert plusieurs chartes des comtes de Roucy, des transactions, etc. Les aveux et dénombrements fournis par les vassaux ont été l'objet de toute mon attention. Je les ai tous copiés textuellement ou analysés. La simple nomenclature des possesseurs de ces fiefs, à part sa facilité, n'eût jeté aucune lumière sur l'état ancien des localités enclavées dans la baronnie de Pierrepont. Au moyen de mon travail, on pourra exactement connaître l'étendue territoriale, les revenus, droits et devoirs seigneuriaux des fiefs et leurs

modifications successives. Il me reste à explorer quelques fiefs seulement, après quoi il me sera possible de dresser l'histoire de la baronnie dont je m'occupe.

Je me propose de soumettre à la même analyse les papiers qui se rattachent directement au comté de Roucy. Mais je crains de ne pouvoir arriver à un résultat aussi satisfaisant. J'ai déjà pu constater des lacunes regrettables; je ne sais pas encore si elles pourront être comblées.

Les registres du bailliage de Roucy, complets depuis 1480, me fourniront une masse de matériaux dont on pourra tirer un excellent parti pour l'histoire du comté. Une vingtaine de registres, très-volumineux d'ailleurs, sont déjà explorés.

Je n'ai pas jugé à propos de vous communiquer partiellement les documents que je m'occupe de recueillir. Isolés, ils perdraient toute signification. Mais je m'empresserai de vous en communiquer l'ensemble, aussitôt que j'aurai atteint le terme de la tâche que je me suis imposée, si vous voulez bien me le permettre, toutefois.

M. de Laprairie informe à la Société des démarches faites par la commission auprès de l'autorité municipale, dans la vue d'obtenir l'ancienne église Saint-Pierre pour y établir un musée archéologique. La pétition suivante a été adressée à M. le maire de la ville et à MM. les membres du conseil municipal :

Soissons, 20 décembre 1850.

MESSIEURS,

Il serait assurément difficile de trouver une ville plus remarquable par son antiquité et plus riche en souvenirs historiques que celle que nous habitons.

Tour à tour cité première d'une puissante nation gau-

loise, puis une des villes les plus importantes de la domination romaine, et enfin berceau et capitale du royaume le plus illustre de l'univers, Soissons a eu sa belle part de tout ce qui s'est fait de grand dans l'histoire du pays. Et cependant le voyageur studieux, qui parcourt nos contrées pour satisfaire sa noble curiosité, reste tout stupéfait de ne rencontrer dans nos murs rien qui rappelle leur antique splendeur, aucun abri pour ces anciens monuments que le baron Taylor nomme avec tant de vérité les parchemins des nations. Avouons-le, Messieurs, mais n'en blâmons personne; la ville de Soissons a été jusqu'ici bien peu soucieuse de sa gloire; aussi que de pertes à déplorer! pertes inappréciables pour les arts et pour l'histoire dont tout le monde s'est enrichi, excepté nous, et il n'est pas jusqu'aux musées de la capitale, déjà si précieux par eux-mêmes, qui ne se parent fièrement de nos dépouilles. Et aujourd'hui encore que d'objets intéressants que nous pourrions citer nous échappent chaque jour, parce que, nous répète-t-on sans cesse, nous n'avons pas de local à Soissons pour les recevoir.

Messieurs, un tel état de choses doit-il durer plus longtemps? Aurions-nous encore de semblables regrets à exprimer, aujourd'hui que, grâce aux efforts des sociétés savantes, l'amour des antiquités se répand partout et fait tant de prosélytes! La Société archéologique de Soissons qui, depuis quatre ans qu'elle existe, a déjà tant fait pour l'illustration du pays, et que l'importance de ses travaux a placée au premier rang des sociétés de province, la Société de Soissons, disons-nous, a un meilleur espoir; elle a toute confiance dans l'administration intelligente qui dirige notre ville. Encouragée par les faveurs du gouvernement, elle s'est vue en mesure d'entreprendre des fouilles sur une grande échelle, et elle ne s'en tiendra pas là. Mais elle a besoin d'un local pour y

déposer les intéressants produits de ses recherches, et elle s'adresse à vous, Messieurs, persuadée que vous comprendrez, comme elle, tous les avantages d'un pareil établissement pour la science et pour le pays. Sans aucun embarras pour l'administration, mais toujours avec son agrément, la Société se chargera de tout ce qui aura rapport à la direction de notre musée soissonnais ; elle y réunira les différents objets cachés à tous les regards sous une triple couche de poussière dans les galeries de la bibliothèque municipale qu'ils encombrent, et tout ce qui lui reviendra de ses fouilles et de ses explorations. L'expérience de villes voisines nous a montré ce que peuvent en ce genre le zèle et la persévérance, et en partageant leurs nobles efforts, nous partagerons aussi leurs succès.

Plusieurs locaux ont été visités par les commissaires chargés de s'entendre avec vous, mais un seul leur a paru véritablement propre à cette nouvelle institution.

L'ancienne église de Saint-Pierre qui, déjà, est elle-même un monument du plus haut intérêt, nous a présenté toutes les conditions désirables. Les frais qui, jusqu'ici, ont été faits pour son entretien par l'administration et même par le gouvernement, dispenseront d'en faire de nouveaux, et M. l'architecte de la ville, que nous avons consulté à cet effet, nous a répondu que les dépenses d'appropriation seraient extrêmement minimes, puisque tout pourrait se borner à la réouverture de deux fenêtres bouchées et à l'enlèvement de la grève qui recouvre le pavé. Quant au projet soumis au conseil municipal d'établir un château-d'eau dans cette église, les renseignements que nous avons pris près des hommes les plus compétents, nous ont démontré que ce projet était impraticable, en raison du niveau infiniment trop bas de l'église. Nous ne parlerons pas de la misérable somme que la ville retire de la location de cet édifice ;

il y aura, sans nul doute, bien plus d'avantage et de convenance à lui donner la destination que nous avons l'honneur de vous indiquer.

Toutes ces considérations, Messieurs, nous donnent le ferme espoir que vous voudrez bien nous accorder l'antique église dont nous parlons, et nous donner votre concours pour la fondation d'un musée soissonnais. Vous attacherez ainsi à votre administration l'honneur d'avoir contribué à un établissement aussi glorieux pour notre pays, qu'il sera utile à visiter pour ses habitants. Les hommes retirés des affaires y trouveront une distraction agréable à leurs loisirs, mais surtout les artistes et les ouvriers de notre ville y viendront puiser des inspirations et des renseignements utiles à leurs travaux.

La commission de la Société archéologique, du reste, s'empressera de vous donner, chaque fois que vous le désirerez, tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin.

Dans la ferme persuasion que vous comprendrez, Messieurs, que nous ne cherchons dans tout ceci que la gloire et l'intérêt de notre pays, nous avons l'honneur d'être, Messieurs, vos très-humbles et très-dévoués serviteurs.

Les membres de la Société archéologique de Soissons :

MM. J.-L. de Laprairie, président de la Société ;
L'abbé Poquet, secrétaire.
Decamp, secrétaire-archiviste et rapporteur de la commission.

M. Daras informe la Société que l'on vient de découvrir à Nizy-le-Comte, canton de Sissonne, une inscription gallo-romaine, et qui peut donner lieu à d'intéres-

santes recherches pour l'histoire du pays pendant cette période encore si ignorée.

I. INSCRIPTION ROMAINE.

« Il serait superflu, sans doute, Messieurs, de développer les motifs du haut intérêt que nous devons accorder aux documents de ce genre. La conquête de notre pays par les Romains jette sur les premières pages de notre histoire un si vif éclat, et les traces de leurs inscriptions lapidaires que le temps a respectées sont si rares, que nous ne saurions jamais recueillir avec trop de soin ces vestiges éloignés de leur puissante domination.

Est-ce à dire que les Romains aient été sobres en ce point? Non. On sait que partout où pénétraient en triomphe les armes du peuple-roi, sa préoccupation la plus jalouse était de dresser à l'instant sur le sol conquis des monuments fastueux pour y graver son nom et pour y appendre le trophée de la Victoire. En effet, « pour peu » qu'on fouille la terre profondément, » a dit M. Champollion (1), « ou que l'on touche à d'anciennes constructions, » des monuments romains se montrent, et leurs inscrip- » tions bien interprêtées jettent sur des points obscurs » de l'histoire une lumière inespérée. On doit donc re- » cueillir ces inscriptions, » ajoute ce même savant, « même leurs débris, avec le soin religieux que com- » mande l'intérêt des anciennes Annales de l'Europe. »

Les Romains se proposaient un double but dans leurs inscriptions : d'exprimer un sentiment de religion ou de relater un événement relatif à leur histoire; de là cette

(1) *Traité d'Archéologie*, par M. Champollion, tom. II, sect. II. Paléographie des Romains. § 4. Principales inscriptions, p. 181. — L'auteur donne dans son ouvrage la belle inscription de la pierre milliaire de Vic-sur-Aisne.

classification imaginée par les savants de ranger toutes leurs inscriptions en deux séries. Cependant l'inscription que nous signalons paraîtrait appartenir à la fois et à la religion, et à l'histoire des Romains ; à la religion en ce sens qu'elle place l'objet de sa consécration sous la protection d'Apollon, et à l'histoire en ce sens qu'elle nous révèle la construction d'un monument, PROSCAENIVM ; le nom du consécrateur, L. MAGIVS-SECVNDVS, et la villa qu'il habitait PAGO VENNECTI. »

La Société trouve que cette inscription peut avoir de l'intérêt ; elle prie M. Daras de demander de nouveaux renseignements sur cette découverte. Elle désirerait même qu'on pût faire l'acquisition de cette pierre pour la placer dans le musée qu'on a le projet de former.

II. IVOIRE SCULPTÉ.

M. Daras présente en outre un petit ivoire délicieusement sculpté, et sur lequel il transmet les détails suivants :

Cet ivoire, de 125 millim. de hauteur sur 70 millim. de largeur, me paraît avoir servi de couverture de manuscrit ou de livre d'heures ; il offre deux scènes religieuses très-finement sculptées et superposées l'une à l'autre dans un même encadrement.

La première scène est tirée de l'évangéliste saint Marc, chapitre XVI, et la seconde de saint Jean, chapitre XX.

Dans le premier sujet représentant la Visite des Saintes-Femmes au tombeau du Christ, le sépulcre du Sauveur apparaît vide ; le fils de Dieu ne s'élève pas en triomphateur de la Mort ; il est disparu de la scène ; les anges seuls sont assis sur le bord, et attendent l'arrivée des pieux disciples et des Saintes-Femmes pour leur annoncer la grande nouvelle.

« Lorsque le jour du Sabbat fut passé, » dit saint Marc,

« Marie Madeleine et Marie, mère de Jacques et de Sa-
» lomé achetèrent des parfums pour venir embaumer
» Jésus ; c'était le premier jour de la semaine, et comme
» elles étaient parties de grand matin, elles arrivèrent
» au sépulcre avant le lever du soleil. »

C'est cet instant que notre sculpteur a choisi pour motif de son travail ; il a représenté les trois Maries portant dans leurs mains des vases précieux, et pénétrant dans le jardin où se trouvait le tombeau, toutes trois sont couronnées du nimbe iconographique. Les deux premières, quant au costume, sont de véritables religieuses bénédictines du temps de Charles V. La dernière est beaucoup plus jeune et plus élégante ; on la devine facilement.

Le texte sacré continue : « Elles disaient entr'elles
» qui nous ôtera la pierre de l'entrée du sépulcre, car
» cette pierre était fort grande ; mais en regardant de
» près, elles virent la pierre renversée. »

Notre sculpteur n'a pas renversé la pierre ; il l'a tournée en travers sur le bord du tombeau, de sorte que les femmes en avançant la tête peuvent plonger leurs regards dans l'intérieur.

« Elles virent un jeune homme, » ajoute saint Marc,
« assis du côté droit, vêtu d'une robe blanche, et elles
» en furent fort effrayées. »

Et en effet, le jeune homme ailé, nimbé, est assis sur le bord droit du tombeau, les pieds posant dans l'intérieur ; d'une main il leur montre le vide du sépulcre, de l'autre il les invite à s'approcher : « Ne craignez pas,
» dit-il, vous cherchez Jésus de Nazareth, mais il n'est
» point ici ; il est ressuscité, et voici le lieu où on l'avait
» mis. »

Pour accompagner ce dialogue intéressant, l'artiste a gravé deux soldats romains terrassés au pied du sé-

pulcre, et un troisième qui contemple avec un air épouvanté la disparition du Divin crucifié.

Cette première scène est placée sous une triple arcade trilobée, surmontée de pignons feuillagés, de dais et de pinacles tréflés. Rien n'est pur, rien n'est gracieux comme cette belle petite architecture en miniature.

Un thême bien chéri des artistes du moyen-âge, la mystérieuse apparition du Rédempteur à la Madeleine sous la forme d'un jardinier, nous est figurée dans le second compartiment. Nous sommes au centre d'un jardin clos d'une haie, parmi les arbres et les fleurs. Le fils de Dieu, qui vient de racheter les crimes de l'humanité, lui apparaît pour la consoler et l'appeler à lui. Madeleine, qui personnifie l'humanité, se jette à ses pieds pour le remercier; mais Jésus l'écarte doucement, en lui disant : « Ne me touchez pas. »

Cette charmante sculpture du XIVe siècle provient d'une abbaye de la ville de Laon. Elle est aujourd'hui la propriété de M. l'abbé Vuardet, professeur au grand séminaire de Soissons, qui a bien voulu nous la communiquer pour la faire graver.

M. l'abbé Poquet, sans infirmer entièrement l'attribution de cette fine sculpture au XIVe siècle, émet l'opinion que ce travail pourrait dater de la première moitié du XVe. Le style architectural des encadrements, le caractère des types, la forme des costumes, l'attitude des personnages, tout rappelle en effet le XVe siècle; mais selon lui, les arts d'imitation, comme la peinture, la sculpture, la statuaire, etc., suivaient au moyen âge le mouvement général imprimé par le grand art de l'architecture. Par conséquent, les productions de ces arts secondaires, quoique reflétant en miniature les grandes formes de l'art principal, ne lui sont cependant pas contemporaines, et ce principe suffit pour autoriser les archéologues à retarder de quelques années l'attribution de leur époque.

— C'est ainsi que l'admirable manuscrit de Gautier de Coincy, tout en offrant partout la grande et belle physionomie du XIIIe siècle, peut cependant n'avoir été exécuté que dans le XIVe.

M. l'abbé Daras, tout en reconnaissant la justice de ce principe général, croit devoir maintenir l'attribution qu'il a fixée.—Les sculptures de ce petit ivoire ne lui paraissent pas assez particularisées pour qu'il soit possible d'y reconnaître la phase précise de l'époque qui l'a produit. Il se contente de signaler le style du travail qui est bien celui du XIVe siècle.

Dans une des dernières séances, il avait été question du tombeau de saint Drausin vainement réclamé jusqu'ici. M. de Laprairie qui, en sa qualité de fabricien de la cathédrale et de président de la Société en poursuit vivement, avec M. l'abbé Poquet, la restitution, fait part à la Société d'une réponse qui lui laisse peu d'espoir, à en juger par la note suivante qui lui a été communiquée par un des directeurs du musée national :

« Le tombeau chrétien antique réclamé par la ville de Soissons a d'abord figuré au musée des monuments français. Lorsque ce musée a été détruit, la ville de Soissons n'a pas réclamé le sarcophage, qui a été déposé au Louvre, où il avait été, pendant la Restauration, mis à la vérité dans une cour; mais il fait actuellement partie de la collection des objets chrétiens des temps primitifs. Ce sarcophage étant porté dans l'inventaire général des musées déposé aux chambres en 1832, en vertu d'une loi spéciale, il faudrait une loi votée par l'assemblée législative pour que l'administration actuelle des musées fût autorisée à en disposer. Cette administration ne peut distraire de nos collections aucun objet, même le plus insignifiant, lorsqu'il est porté sur l'inventaire déposé aux

chambres. Les habitants de Soissons ayant réduit en poudre le couvercle primitif du sarcophage pour le boire comme remède, Alexandre Lenoir l'a remplacé par un autre couvercle à peu près du même temps. Saint Drausin est mort vers la fin du 7e siècle (672), et le sarcophage qui existe au Louvre pourrait bien être plus ancien. »

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE.

Mardi 4 Février 185[illegible].

Présidence de M. de Laprairie.

NOMINATIONS.

MM. Bryois, principal clerc de notaire à Roucy.
Leroux, docteur-médecin à Corbeny.

Sont admis en qualité de membres correspondants de la Société.

OUVRAGES OFFERTS.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Nos 4, 5, 6. T. IV, no 1.

Séances et travaux de l'académie de Reims. No 17 jusqu'au no 24 inclusivement.

Publications de l'ancien comité archéologique de Soissons. In-4o. Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Dessin d'un sabre gaulois, par M. Betbeder.

Ce dessin colorié et d'une exactitude parfaite pourrait

remplacer, au besoin, l'objet même que l'artiste avait sous les yeux.

Remercîments et classement aux archives.

COMMUNICATIONS.

M. de Laprairie, dont la famille vient d'être frappée d'une perte douloureuse qui atteint aussi, dans ses affections les plus chères, l'un de nos correspondants, M. de Pistoye, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, et prie M. Williot, en sa qualité de vice-président, de le remplacer au bureau.

Par une circulaire en date du 5 janvier, le ministre de l'instruction publique et des cultes réclame, dans l'intérêt de l'art et de l'archéologie, l'envoi des procès-verbaux des séances, les comptes-rendus périodiques, manuscrits ou imprimés des recherches ou des découvertes faites par la Société.

La Société accepte avec empressement cette demande du ministre, qui doit la mettre en relation plus utile avec le comité des arts et des monuments. Elle espère, qu'en échange de son Bulletin mensuel qui a toujours été adresssé à cette savante commission, elle recevra aussi les diverses publications que le ministère a fait paraître dans l'intérêt des études historiques et archéologiques.

M. Gencourt, obligé de s'absenter pour un voyage imprévu, informe la Société qu'il va faire déposer à la mairie le devis de la dépense à faire pour l'établissement d'un musée archéologique. L'architecte donne quelques renseignements sur la nature des travaux à exécuter.

M. le docteur Leroux, de Corbeny, adresse à la Société un travail sur les avantages des études scientifiques et des recherches archéologiques. M. Leroux, pour qui l'histoire locale est un utile délassement au milieu des fonctions si belles et parfois si pénibles qu'il exerce, a pris pour épigraphe ce vers qui rend sa pensée, *Indocti discant, ament meminisse periti.*

Fort de ce texte dont il développe toute la profondeur par les citations les plus heureuses, il trouve que les études intellectuelles ont seules le privilége, non-seulement de délasser le sage, mais de former l'esprit et le cœur. C'est un abri toujours sûr contre les tempêtes qui battent de leurs incessantes rafales et nos murs et nos cœurs.

Après ces considérations générales sur l'amour du sol natal, sur les nobles jouissances qu'il procure et auxquelles ont cédé si volontiers tous les écrivains anciens dont il cite les nombreux témoignages, M. Leroux trouve dans le goût des recherches archéologiques qui ont pris naissance dans les études de collége, non-seulement l'intérêt d'une légitime curiosité, mais un immense profit au point de vue du bonheur social. Le passé est la lumière de l'avenir. C'est donc en interrogeant le passé que l'homme pourra éviter de retomber dans les même erreurs économiques et politiques qui ont été si fatales aux peuples qui ne sont plus. C'est alors que lui apparaîtront dans leur hideuse nudité ces époques lugubres comme on en retrouve dans la vie de tous les peuples; et il appartient aux hommes de bonne volonté, que dis-je, il est de leur devoir de s'armer du flambeau éclatant de la vérité pour en faire voir les affreuses profondeurs à ceux qui seraient tentés de s'y aventurer et d'y entraîner les autres : *Antiquitas sæculi juventus mundi.*

« Les titres de gloire de l'archéologie, » ajoute le sa-

vant médecin, « ses droits à l'existence sont tout entiers dans cette vie toute nouvelle qu'elle a su rendre à des industries éteintes, à la peinture sur verre, à la sculpture sur bois, et dans les témoignages irrécusables de l'histoire, de la glyptographie, de la chimie, de la médecine, de l'histoire naturelle, de l'art militaire et de toutes les autres sciences qui lui doivent chacune des progrès importants. » Enfin les peintres, les sculpteurs, les graveurs, les littérateurs sont là pour fermer la bouche aux incrédules, en leur disant que maintenant encore ils ne trouvent pas de plus beaux modèles à suivre que ceux que les archéologues ont sauvés de l'oubli et de la destruction.

M. Leroux termine son travail par l'étude critique de deux médailles dont l'existence suffit, selon lui, pour établir d'une manière incontestable, et l'antiquité de Corbeny et sa haute position dès les premiers temps de la domination franke dans les Gaules.

Monnaies frappées à Corbeny.

Le rôle que joue Corbeny sous la race chevelue des Mérovingiens, quoiqu'à peine entrevu, n'est cependant pas tout-à-fait nul; car si aucun document écrit ne confirme son existence, il en est de non moins importants que je suis heureux de pouvoir citer.

Ce sont deux pièces de monnaie, *Triens* des monétaires, qui furent frappées à Corbeny avec la légende: CVRBNACVM et CVRBONNO fit. Je sais que cette dernière, publiée par Leblanc et dont parle Expilly, a été attribuée par Bouterouë, à un village du midi appelé Corbon.

Mais le renom justement incontesté dont jouissait Corbeny dès les premiers rois de la seconde race, et les témoignages des historiens invoqués plus bas suffisent, j'en ai l'intime conviction, pour prouver sans réplique

que c'est dans cet *oppidum* que furent frappées ces pièces, et que dès les Mérovingiens, Corbeny était une résidence royale, comme il l'était quelques années après, comme il le fut longtemps encore.

En effet, tous les historiens nous racontent que Karl, qu'on surnomma le Grand, et qui n'était encore que roi du *Nioster-Rike* (Neustrie), tenant en 771 un parlement dans son palais de Corbeny y fut, par les grands d'Austrasie, reconnu seul roi des Franks, à l'exclusion de ses neveux; et Dom Guill. Marlot ajoute encore à la puissance de ces témoignages, puisque, dans son *Historia remensis*, t. Ier, p. 531, il dit non-seulement que cette villa, ce palais, situés à six lieues de Reims, l'antique Durocort, était célèbre par les plaids que les rois de la seconde race y tinrent (*Villam, sex leucis à Durocorto, sub primis secundæ dinastiæ principibus placitis regiis fuisse celebrem tradunt Annales);* mais encore quelques lignes plus loin : *At longè clarior villæ, de quâ loquimur, fama fuit.* Ce passage est donc on ne peut plus clair, et puisque Corbeny était très célèbre longtemps avant les premiers rois de la seconde race, je suis en droit d'invoquer l'axiome, *In antiquis enuntiativa probant*, car la tradition est pour nous et non pour Corbon.

La médaille du monétaire *Fraïbo*, qui porte le n° 26 de la planche 58b du *Traité des Monnaies*, me donne l'occasion de relever une erreur d'Expilly, qui fait émettre par Leblanc un doute sur l'existence de Corbeny sous la première race, tandis que c'est tout le contraire qu'a dit l'historien des monnaies; et, à l'appui de ce que j'avance, je transcris le passage de cet auteur : « *Mais je ne vou-* » *drais pas assurer que Courbon subsistât sous la pre-* » *mière race.* »

Dès-lors, ce dernier village doit voir s'évanouir ses prétentions, puisque le plus ancien document écrit qui en fasse mention se trouve dans les capitulaires de

Charles-le-Chauve ; tandis que Corbeny, comme les passages cités plus haut l'ont surabondamment prouvé, peut faire remonter ses titres de gloire à une époque bien antérieure.

Je ferai remarquer, en terminant, que les monétaires de ces pièces étant jusqu'alors tout-à-fait inconnus, l'archéologue a toute latitude, et peut, sans les faire remonter jusqu'aux premiers Mérovingiens, s'en tenir aux derniers, alors que, soumis à l'autorité des maires du palais, ceux-ci ne savaient que mériter le surnom de Fainéants (Corbeny ayant appartenu à un de ces hauts et puissants seigneurs qu'on appela Karl-le-Martel ou Peppin). Dès-lors, la date probable de ces monnaies peut ne précéder que de quelques années la réunion de toute la monarchie sous le sceptre de Charlemagne.

M. Delbarre, correspondant, envoie une notice descriptive sur l'église d'Azy-Bonneil, canton de Château-Thierry. Un plan par terre et quelques détails de chapiteaux accompagnent cette notice, à laquelle est jointe l'extrait d'un procès-verbal de visite fait en 1756.

Eglise d'Azy.

MESSIEURS,

M. Champfleury, notre spirituel et savant collègue, écrivait, il y a quelque temps dans le *Journal de l'Aisne*, une chose bien vraie : « Que l'on devait pousser plus que » jamais à faire des monographies ; que tout le monde » se plaignait de ce qu'il n'existait pas une histoire com- » plète de la peinture française ; mais que l'on ignorait » qu'aujourd'hui encore elle serait incomplète par le man- » que de biographies. » Ce que M. Champfleury disait de

la peinture pourrait aussi s'appliquer à l'archéologie, car si l'on n'a pas une description complète de la France monumentale, c'est manque de monographies. Dans tous les ouvrages que l'on a fait jusqu'à présent, on s'est toujours occupé des grands monuments, jamais ou bien rarement des petits ; et cependant, Messieurs, l'archéologie des campagnes est pour le moins aussi intéressante que celle des villes, et tout aussi utile pour l'histoire. Les différents styles d'architecture y apparaissent dans toute leur pureté et leur simplicité ; et puis dans ces petites églises si gracieuses et si poétiques, tout est à Dieu, pour Dieu seul. Pas d'ornement, pas de luxe ; mais le temple du Seigneur orné des dons touchants et naïfs que lui font les âmes pieuses des campagnes. Là tout vous rappelle celui qui est mort pour vous, et vous ne pensez qu'à l'adorer. Aussi, Messieurs, nous devons faire tous nos efforts pour conserver ces jolis édifices dont le moyen-âge a été si prodigue, parce qu'il savait qu'il fallait au travailleur des campagnes un endroit pour invoquer le Seigneur dans ses jours d'afflictions, et que c'était seulement à l'église qu'il trouverait le repos et les consolations dont il avait besoin.

Azy est un charmant petit village, situé sur le bord de la Marne, à environ huit kilomètres de Château-Thierry ; son nom, *Aziacus* (tome XII, des Ord.) *Aziacus ad Bonoculum* (Etat du diocèse de Soissons), Aazy (Dict. d'Expilly) signifie Fontaine d'Isis (1), *Aquæ Isis* ; il existait probablement dans le pays, au temps du paganisme, une fontaine consacrée à cette déesse, et qui pourrait bien

(1) Azy passe en effet pour avoir quelques souvenirs druidiques ; mais il est indispensable, malgré toute notre bonne volonté, de retrouver Azy dans *Aquæ Isis*. Cette étymologie nous rappelle la curieuse idée de cet antiquaire, qui ne désespérait pas de trouver Braisne dans *Limonium*. (*Note du Secrétaire.*)

être celle connue sous le nom de Saint-Blaise, qui passe pour guérir de la fièvre, et située à environ cinq cents mètres du village. Tout porte à croire qu'Azy était beaucoup plus important autrefois qu'aujourd'hui ; on remarquait, avant la révolution, à l'entrée du village, une grosse tour, et le portail de l'église qui a été supprimé portait des mâchicoulis. Avant l'invasion des Lorrains, ce village comptait 478 habitants ; le dictionnaire d'Expilly lui en donne 107, et l'Etat du diocèse de Soissons 150. Ces deux ouvrages parlent aussi de grosses forges. La cure d'Azy dépendait du doyenné de Chézy ; cependant les dîmes se partageaient par tiers entre l'abbé de Chézy, l'abbé et les religieux d'Essommes. Le clocher était moitié à la charge des gros décimateurs, et moitié à la charge des habitants. (*Procès-verbal de visite sur différents monuments dépendant de l'abbaye de Chézy, papiers du greffe du bailliage de Chaûry.*

Le seigneur était, en 1783, Mgr. le duc de Bouillon ; la justice y etait haute, moyenne et basse. L'église d'Azy est située presqu'à l'entrée du village ; c'est un des monuments les plus curieux du canton de Château-Thierry, surtout à cause de son clocher roman et des sculptures qui ornent ses chapiteaux. Construite en forme de croix latine, elle offre une longueur de 31 mètres sur une largeur de 15 mètres 50 centimètres ; le chœur qui est en hémicycle en dehors est pentagone à l'intérieur. Les matériaux que l'on a employés à sa construction sont composés de grès et de pierres calcaires très-dures et parsemées de petits coquillages, comme cela se rencontre dans la plupart des monuments de l'arrondissement. Dans la partie exposée au midi, la pierre est plus tendre et se dégrade à vue d'œil. Le toit couvert en tuiles est soutenu par une corniche qui porte sur des modillons taillés en biseau et très-variés ; quant aux sculptures dont ils sont ornés, les uns représentent des fleurons,

des figures grimaçantes, d'autres des têtes d'anges et des animaux, d'autres enfin ont la forme de bouts de solives. Les murs sont soutenus par des contreforts simples qui leur sont adhérents. L'église d'Azy a deux portes, une la plus grande, en face du maître-autel. Enavant de cette porte il existait un porche qui a été détruit. Il existait aussi une autre porte latérale plus petite placée sur le côté du midi. La porte principale est à plein-cintre, soutenue par quatre colonnes engagées, séparées par un pilier aussi engagé et ornées de chapiteaux représentant des crosses couronnées d'un simple tailloir. Ces colonnes soutiennent des tores chargés de dents de scie et de feuilles ; les fûts de colonnes sont ornés de feuilles recourbées en volute. La seconde porte est aussi en plein-cintre ; elle est ornée de deux rangs de dents en zig-zag. La porte principale est surmontée, comme dans presque toutes les églises romano-bysantines, d'un œil-de-bœuf. Le clocher qui est sur le chœur se compose d'une tour carrée et d'une flèche octogonale, couverte en ardoises et accompagnée sur les quatre angles de la tour de quatre petits clochetons aussi couverts en ardoises. La tour est percée au premier étage de huit fenêtres romanes, deux dans chaque façade, et de douze autres fenêtres au second étage, trois dans chaque façade et enfermées dans une grande arcade en plein-cintre entourée d'un beau cordon de billettes. Chaque fenêtre est séparée de l'autre par des colonnettes aux chapiteaux ornés de bêtes fantastiques, d'animaux, d'oiseaux et de figures d'hommes. J'ai remarqué entre autres un chapiteau sur lequel est représenté un homme tenant ses jambes retournées derrière lui. Parmi les dessins que j'ai l'honneur de vous envoyer, Messieurs, se trouve ce chapiteau qui est tiré, ainsi que le plan de l'église, des riches cartons de M. Souliac, notre collègue et ami, qui a bien voulu me

confier toutes ses notes et tous ses dessins, pour y puiser autant que je pourrais en avoir besoin.

Intérieur.

La nef est soutenue par deux rangs de piliers massifs cantonnés à chaque angle d'une colonne cylindrique prise dans le massif et surmontés de chapiteaux, ornés de feuilles de formes différentes au-dessus desquels est un tailloir carré avec un tore. En général, les sculptures sont grossièrement faites; les feuilles sont sans épanouissement et très-larges. Le chœur, l'abside et les transepts sont soutenus par des faisceaux de colonnes annelées légèrement engagées dans les angles; leurs chapiteaux sont variés et assez riches, les uns ont des feuilles enroulées avec grâce, en forme de crochets; d'autres ont de grandes feuilles très-élégamment sculptées, larges et bien développées, tantôt frisées, tantôt plus simples; tous ces chapiteaux sont ornés d'un tailloir avec boudins. Les bas-côtés qui sont de la renaissance n'ont que des colonnes engagées et fort incomplètes. En général, les bases sont assez élevées et garnies d'un double tore. La nef n'a qu'un plafond en berceau; les poutres sont apparentes, avec des arêtes arrondies. Les autres parties de l'église sont voûtées en ogive; les nervures presqu'arrondies se réunissent dans l'abside à une rosace ornée de guirlandes de fleurs formant des arabesques; dans le chœur et sous le clocher à un fleuron entouré d'une jolie petite guirlande au milieu de laquelle est une tête d'homme. Dans la clef de voûte du transept gauche, il y a aussi une figure un peu plus grande ayant des cheveux plats et légèrement bouclés aux extrémités; son cou est entouré d'une espèce de collerette de feuilles de vigne. Les bas-côtés ont des nervures anguleuses avec des rosaces représentant des

fleurons, des têtes de religieux et des couronnes de fleurs avec le monogramme du Christ au milieu. Les fenêtres de l'abside sont à plein-cintre et ont 3 mètres 10 centimètres sur 60 centimètres ; celles de la nef actuellement bouchées et aussi en plein-cintre ont 1 mètre 50 centimètres sur 62 centimètres. Les fenêtres des transepts sont séparées par des divisions en pierres qui se bifurquent pour recevoir une jolie petite rosace ; elles sont en ogive et ont 4 mètres 50 centimètres sur 1 mètre 80 centimètres ; malheureusement il ne reste plus vestige des anciens vitraux qui, au dire de plusieurs habitants âgés du pays, étaient très-jolis, quoiqu'ils eussent déjà été endommagés avant la révolution, sans doute par les Lorrains qui ravagèrent tout dans le village, lors de l'invasion qu'ils y firent en 1651. La chaire à prêcher est assez jolie ; ses sculptures représentent des fenêtres ogivales flamboyantes séparées par des colonnes imbriquées et enveloppées d'un cordon anguleux. Les statues jadis dorées sont peu remarquables ; elles représentent saint Jean, saint Sébastien, la sainte Vierge, saint Blaise, le patron du pays, et saint Félix, patron de l'église, dont la fête se célèbre le 29 juillet.

Telle est, Messieurs, l'église d'Azy; comme vous le voyez, c'est un monument encore digne de fixer les regards des archéologues. La nef, l'abside et le clocher sont romans, les chapelles ogivales et les bas-côtés, de la renaissance ; il y a trois retables en bois qui ont été donnés par Claude Verdot et Marguerite Thison, sa femme, en 1699 et 1671. L'église renferme aussi sept pierres tombales dont une seule présente la figure d'un ecclésiastique avec cette inscription : *Cy gist vénérable et discrète personne, Messir Pierre..., prêtre, jadis curé à...* Les fonds de baptême placés à gauche de la porte principale portent le millésime de 1550.

EXTRAIT

Du procès verbal de visites faites par les experts SAGET DES LOUVIÈRES *et* FOURNIER, *aux propriétés dépendant de l'abbaye de Chézy, en l'année* 1756.

Visite d'Azy.

M. GUÉNOT (Jean), prêtre, curé dudit lieu.

Nous avons trouvé l'autel, le rétable et le tableau, ainsi que le tabernacle qui est de bois doré très-récent et en bon état. Le sanctuaire orné d'un lambris de sept pieds de hauteur environ, ancien mais très-bon.

Dans le fond du chœur est un sanctuaire en cul-de-lampe à sept pans, avec sept formes de croisées, dont quatre sont fermées en maçonnerie, voûte en lunette à tiers-point gothique, en moellon et plâtre, et branches d'ogive en pierres de taille à tiers-point, lequel est couvert d'un comble de charpente, avec double enrayure et en tuiles, pavé en carreaux carrés et à pans de terre cuite, et est décoré d'un autel et marche-pied, gradins et tabernacle, et retable avec retours aux deux côtés peints en blanc et filets dorés ; le reste du sanctuaire est en menuiserie et porte de sacristie, et fermé d'un cancel ou balustre et d'une marche de communion. Ledit sanctuaire est précédé par deux travées du chœur actuel qui sont ouvertes en arcades à jour avec arc-doubleau, de branches d'ogive gothique et à tiers-point, fermées à droite et à gauche d'un cancel de menuiserie à jour, et lambris d'appui avec portes de pareille menuiserie.

La première travée en entrant est surchargée d'un clocher qui est tout en pierres de taille, avec flèche et

charpenterie, couvert en ardoises, avec croix de fer et coq, dont les arcs-doubleaux à droite et à gauche sont plus bas que ceux de la travée qui est entre ledit clocher et le sanctuaire que nous avons reconnu, après un scrupuleux examen, être de la même construction que la première partie du chœur, à l'exception de l'arc-doubleau de la principale entrée dudit chœur, qui a été établie en réparations et refaite en moellons et plâtre, au lieu de pierres de taille comme le précédent; aux deux côtés dudit clocher sont deux collatéraux qui sont de la même construction que la nef. Moitié du clocher est à la charge des gros décimateurs, malgré qu'étant de la même construction que les autres parties du chœur.

La sacristie est à gauche du sanctuaire et est adossée à la chapelle de la Vierge, mais bâtie après coup. A gauche est la chapelle de la Vierge, avec mur-pignon au-dessus duquel est une croix de pierre, ouvert d'une forme de croisée avec meneaux gothiques, et dont ladite travée a été augmentée du côté du sanctuaire de six pieds; et le mur de la laresse a été ouvert d'une forme de croisée fermée, et celle d'en bas forme un arc-boutant, ouverte à jour dans le collatéral de la nef. La partie voûtée comme le chœur, et la partie de l'autel est voûtée en moellons, à plein-cintre et en pierres, pavée en aire de plâtre, décorée d'un autel, de son marche-pied, d'un retable et son tableau, lambris de menuiserie et bancs à l'usage des habitants, et sépultures.

A droite est la chapelle Saint-Blaise, toute pareille à la précédente, avec cette seule différence que la laresse d'en bas est ouverte en arcade, et qu'il y a une porte pour entrer dans l'escalier pour conduire aux voûtes et au clocher.

Les deux chapelles sont précédées de deux collatéraux à droite et à gauche dudit clocher qui sont de même construction que la nef.

Dépensé à l'extérieur 490 livres 19 sols 6 deniers. Voûtes du chœur refaites à neuf, huit ancres pour le clocher de quatre pieds, fer plat de vingt-quatre lignes sur six lignes avec aiguilles, quatre tirants de fer au-dessous de l'entablement de trois pieds traversant le clocher d'une face à l'autre avec huit aiguilles.

Dépensé au clocher et couverture 402 livres 10 sols.

Communiqué par M. Souliac Boileau.

Cette pièce fort curieuse a été déposée au greffe du bailliage de Château-Thierry, par le sieur Fournier, le 11 octobre 1756. Elle est signée Maciet.

On la voit actuellement parmi les archives de la ville.

M. Pécheur, curé de Fontenoy, lit un intéressant rapport sur les fouilles exécutées dans le cours de l'été au rayon d'Arlaines, près de Pont-Archer. Ce rapport est accompagné d'un plan dû à l'intelligence et au dévoûment de M. Gencourt, architecte, qui a suivi les fouilles avec un zèle au-dessus de tout éloge, et a constaté jour par jour le résultat de ces curieuses découvertes.

RAPPORT

A la Société historique et archéologique de Soissons, sur les fouilles faites au rayon d'Arlaines, près de Fontenoy (Aisne).

MESSIEURS,

La Société dont nous avons l'honneur de faire partie n'a pas seulement pour but d'étudier les monuments, si nombreux et si intéressants dont l'art chrétien a couvert la surface du département, d'en procurer la conservation, d'en surveiller, d'en diriger même les restau-

UNIV. OF

Plan géom

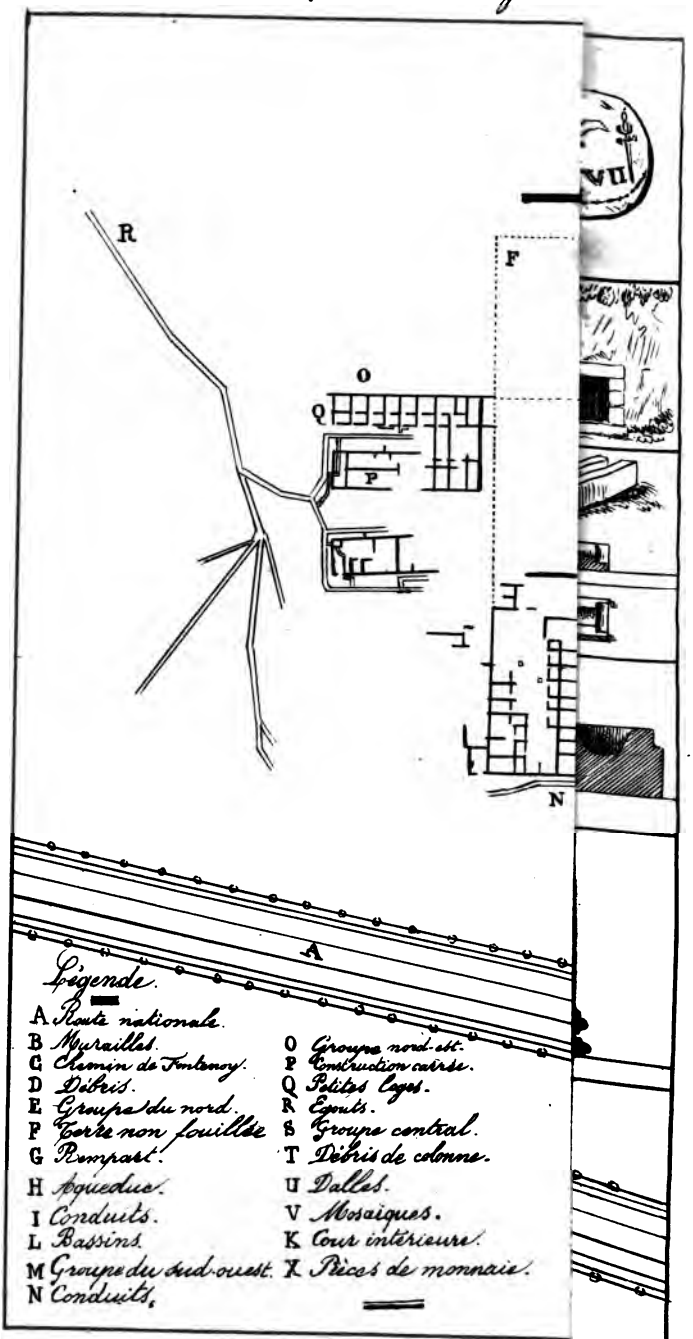

Légende.

A Route nationale.
B Murailles.
C Chemin de Fontenay.
D Débris.
E Groupe du nord.
F Terre non fouillée
G Rempart.
H Aqueduc.
I Conduits.
L Bassins.
M Groupe du sud-ouest.
N Conduits.
O Groupe nord-est.
P Construction carrée.
Q Petites Cages.
R Egouts.
S Groupe central.
T Débris de colonne.
U Dallés.
V Mosaiques.
K Cour intérieure.
X Pièces de monnaie.

rations, elle en a encore un autre, celui d'opérer par elle-même et sur ses propres ressources les découvertes qui lui sont indiquées par l'histoire locale, par les traditions populaires, par le hasard lui-même; et par conséquent de fouiller le sol, de le sonder partout où elle peut espérer de rencontrer quelques vestiges des siècles passés, quelques restes d'une civilisation éteinte, quelques pas, si je puis m'exprimer ainsi, des peuples qui ont vécu avant nous sur la terre que nous foulons à notre tour.

Ce fut pour répondre à cette seconde partie de sa noble mission que la Société Soissonnaise a organisé pour la première fois, sur une vaste échelle, des fouilles au rayon d'Arlaines, fouilles qu'elle a suivies avec persévérance et pour lesquelles elle n'a épargné aucun sacrifice.

Ces explorations scientifiques ont été couronnées d'un succès qui a surpassé toutes les espérances qu'on avait pu d'abord concevoir, non pas tant pour la variété et la valeur artistique des objets qu'elles ont fait découvrir, que par l'ensemble des substructions qu'elles ont mis à jour. Maintenant que le sol recouvre de nouveau ces étonnants vestiges d'un peuple qui habita nos contrées pendant une période de plus de 500 ans, du peuple Gallo-Romain, vous vous êtes montrés justement impatients d'en faire connaître la valeur à ceux qui ont pris quelqu'intérêt, d'en posséder une description exacte, détaillée, pour en confier le dépôt à votre intéressante collection et les sauver ainsi d'un nouvel oubli.

Chargé par vous de ce travail, je sens qu'il me faudrait, pour le traiter à fond, des connaissances plus variées, plus spéciales, plus étendues dans la science de l'antiquité, une habitude plus grande d'en parler et d'en écrire la langue; et si je n'ai pas reculé devant les difficultés que je prévoyais, c'est que d'un côté je comptais

sur votre indulgence et vos conseils, et que d'un autre côté j'avais la conviction que le public ne doit exiger de nous que des travaux consciencieux et ce bon style français dont il n'est jamais permis à un écrivain quel qu'il soit de s'affranchir.

Trois questions, selon moi, doivent partager ce rapport et se traiter selon l'ordre naturel dans lequel elles se présentent.

1° Circonstances qui ont amené les fouilles d'Arlaines.

2° Résultat de ces fouilles.

3° A quelle époque remontent les constructions qu'elles ont mises à découvert et quelle en a pu être la tradition.

I.

Le rayon d'Arlaines est une sorte de plateau peu élevé, comme une ondulation légère de terrain, situé sur la rive gauche de l'Aisne, à peu de distance de cette rivière, entre les villages de Fontenoy et d'Ambleny. Ce plateau a une inclinaison assez rapide du côté du nord ; mais, du côté opposé, il est presque de niveau avec les terres voisines. Au midi il est longé par la route de Compiègne, et du midi au nord il est coupé par le chemin de Fontenoy à Cœuvres. La route nationale a remplacé en cet endroit l'antique voie romaine de Milan à Bologne dont on retrouve bientôt la ligne verdoyante. Près d'Arlaines se détache de cette voie un embranchement qui s'allonge vers le pays des Sylvanectes (Senlis). De ce point peu élevé, la vue se repose sur le cours sinueux de l'Aisne, sur la tour gothique de l'église de Fontenoy, sur des collines couvertes de vignobles au pied desquelles ce village et celui de Berny-Rivière étendent leurs nombreux hameaux.

En archéologie comme en histoire, il faut se garder, Messieurs, de rejeter tout-à-fait les antiques traditions

qui mettent souvent sur la voie de plus importantes découvertes. Nous en avons ici une preuve irrécusable ajoutée à toutes celles que vous avez pu déjà consigner dans vos annales, surtout lorsque ces traditions s'appuient, comme ici, sur quelques preuves authentiques. Depuis longtemps, en effet, la tradition du pays avait signalé le rayon d'Arlaines dont le plateau est maintenant livré au soc de la charrue, comme ayant été l'emplacecement d'une *ville* que les révolutions et des guerres dévastatrices avaient fait disparaître. L'imagination du peuple va vite, Messieurs, et lorsqu'au printemps les blés verdissaient sur le plateau d'Arlaines et que l'on y voyait se dessiner de longues bandes d'une teinte plus jaune produites par les fondations de murailles que nous avons découvertes depuis, elle ne manquait pas d'y trouver des traces de rues, de places publiques et d'y reconstruire toute une ville. On ajoutait, pour corroborer ces vagues indications, des faits plus positifs. On assurait que des caves profondes, des restes de murailles existaient en ce lieu; on montrait des débris de larges tuiles, des fragments de vases, des monnaies romaines qu'on y avait trouvés en le cultivant. On racontait même à ce sujet deux anecdotes dont il eût été difficile de garantir l'authenticité. Lors du passage de Napoléon allant au devant de la nouvelle impératrice, Marie-Louise d'Autriche, une tente ayant été élevée en cet endroit pour recevoir l'empereur, on avait été obligé, pour l'établir, de percer des mosaïques. Bien plus, lorsque l'ennemi avait couvert le Soissonnais de ses bataillons en 1814, un officier russe avait demandé l'indication de la ville d'Arlaines, signalée sur ses cartes. Nous ignorons si les cartes russes sont plus parfaites que les nôtres, mais ce qui est certain, c'est que la ville prétendue n'est marquée sur aucune de nos cartes, ni sur les plus anciens itinéraires.

Frappé de toutes ces circonstances, le docteur Godelle dont on n'a peut-être pas toujours assez apprécié la science archéologique qu'il a l'un des premiers propagée dans le Soissonnais, avait signalé Arlaines à l'attention des antiquaires. Là, selon lui, était autrefois une *villa* à laquelle il va jusqu'à donner le nom de *villa Aureliana*, d'un certain *Aurelianus*, noble Gallo-Romain du Soissonnais que Clovis envoya négocier son mariage avec Clotilde, fille du roi des Bourguignons. Cette opinion a été consignée dans l'Histoire de Soissons, par MM. Martin et Lacroix.

Telles étaient, Messsieurs, les données recueillies sur le rayon d'Arlaines et les suppositions plus ou moins vraisemblables dont il avait été l'objet, lorsqu'une circonstance inattendue vint fixer votre attention et donner lieu à de sérieuses investigations. Des ouvriers, occupés à creuser dans le rayon même le chemin de Fontenoy à la route de Compiègne, découvrirent successivement des fondations de murailles régulières et parallèles qui, traversant le chemin, paraissaient s'étendre latéralement jusqu'à une certaine distance; un aqueduc de petite dimension dont le fond était formé d'une suite de larges tuiles à rebords, deux fragments de colonnes, de nombreux débris de vases, quelques objets antiques, des médailles, des fibules, et enfin, chose plus extraordinaire, un amas considérable d'œufs du genre de ceux des pintades, dont un certain nombre était intact et le reste brisé. Cette dernière découverte fit du bruit par son étrangeté même, et après un premier mouvement d'incrédulité passa à l'état de fait incontestable.

C'est alors, Messieurs, que je dus avertir la Société déjà instruite de ce qui se passait et mettre sous ses yeux des objets qui l'intéressèrent assez pour lui faire entreprendre, dans la mesure de ses ressources, des fouilles suivies au rayon d'Arlaines. Il fut donc décidé,

après qu'on eut obtenu l'agrément du détenteur du terrain, M. Rochard, cultivateur à Ambleny, à qui nous devons des remercîments publics, que la Société se transporterait en corps sur les lieux, et que le sol serait sondé en sa présence. Les premiers essais furent assez peu satisfaisants et amenèrent néanmoins la découverte d'un bassin carré et les fondations de plusieurs cases ou cellules enfouies à une faible profondeur. La Société, avant de se séparer, n'en conclut pas moins à la continuation des fouilles, et voulut bien m'adjoindre à MM. Clouet et Gencourt pour former une commission chargée de les surveiller. En conséquence elles eurent lieu à diverses reprises dans le cours des mois de juillet, août, septembre et octobre, je dois le dire, avec zèle et intelligence de la part des ouvriers qui, dans nos explorations scientifiques, trouvaient du travail et une occasion de satisfaire cette curiosité des choses du passé naturelle à tous les hommes. Nous ne les suivrons pas dans leurs phases successives de désappointements et d'espérances, de mécomptes et de réussites, inséparables de travaux de ce genre. Il sera plus utile d'en décrire le résultat général, et de les examiner dans son ensemble.

II.

Vu de la route de Compiègne, le rayon d'Arlaines offre à l'œil une surface plane légèrement élevée, et inclinant à droite et à gauche à ses deux extrémités. Qu'on se représente, sur cette surface, soit par la pensée, soit plutôt à l'aide du plan si curieux dressé par M. Gencourt, un vaste parallélogramme formé d'un côté du midi A par la route, du côté du nord par un gros mur de soutènement, improprement appelé le *rempart* B, à l'est C et à l'ouest D par des murailles moins considérables dont on a retrouvé les traces, on aura une idée complète de l'espace

que les fouilles ont embrassé et où elles ont mis à découvert les fondations de plus de deux cents cases ou appartements. Mais, pour faciliter encore davantage l'intelligence du plan, nous diviserons ces cases en plusieurs groupes formant comme de vastes corps de logis et occupant différents points du parallélogramme.

Le premier groupe que j'appellerai groupe du nord E occupe toute la longueur du carré et devait être immense. Je dis devait être immense, car la partie qui se trouve à droite du chemin de la route de Compiègne à Fontenoy a été seule fouillée et se compose de soixante-quatorze pièces d'inégales grandeurs ; mais les murailles traversent le chemin et ont été reconnues au-delà jusqu'à l'extrémité du carré F. Ce groupe s'appuie dans sa longueur sur une grosse muraille G dont il n'est séparé que de 3 mètres 30 centimètres et qui forme une longue terrasse. Il est traversé à 6 mètres 60 centimètres de ce rempart par un aqueduc H qui suit la même direction et dans lequel se déchargent trois autres conduits moins profonds venant du midi I, et dont l'un forme un retour d'équerre. Cet aqueduc passait sous le chemin qui le coupe sur une longueur de 7 mètres 50 centimètres J. Il est bâti en petites pierres carrées. Sa base est à 1 mètre 85 centimètres de la surface du sol et bien au-dessous du pavé des cellules. Le fond est formé d'une suite de tuiles à rebords aboutissant les unes aux autres. Il était enduit de ciment et rempli de terre. La disposition des cellules de ce groupe est telle, et elles varient si fort en grandeur qu'il est impossible d'expliquer comment la plupart de ces compartiments communiquaient les uns avec les autres.

Entre ce groupe et celui du sud-est qui lui est parallèle, il y a un espace où l'on n'a pas rencontré de constructions et qui semblerait avoir formé une cour intérieure K. Ce dernier se compose de trente-six loges disposées

sur deux lignes et entre lesquelles on a trouvé des traces visibles de communications. Les entrées du dehors donnent du côté du midi comme celles du premier groupe. Les murs de séparation de chaque loge s'avancent en dehors des bâtiments sur cette espèce de cour intérieure et paraissent avoir été destinés à supporter des toitures en auvent, et à remplacer les portiques qui régnaient dans les cours intérieures des habitations romaines. Ce groupe ou corps de bâtiment a dû correspondre à un troisième dont il put être séparé également par une cour et avec lequel il était relié par une construction plus forte, si l'on en juge par l'épaisseur plus grande de ses fondations, et composé de huit à neuf compartiments beaucoup plus larges. C'est dans cette partie qui s'étend le long du chemin de Fontenoy qu'on a trouvé deux bassins en pierre de taille L, l'un carré et l'autre semi-circulaire, dont les parois étaient revêtues d'un enduit de ciment et auxquels aboutissaient des conduits en pierres.

Cette dernière construction elle-même paraît avoir été reliée avec celle du troisième groupe que j'appelle groupe du sud-ouest en traversant le chemin M. Ce troisième groupe offre de cinquante à soixante cellules ; celles du milieu donnent une suite de compartiments d'une pareille dimension accompagnés chacun d'autres plus petits qui paraissent avoir été autant de vestibules et qui portent des traces visibles d'entrée sur des corridors intérieurs. L'un de ces corridors, assez étroit, est traversé longitudinalement par un conduit N qui sort ensuite pour suivre la muraille extérieure et aller rejoindre d'autres conduits qui descendent vers la rivière.

Le quatrième groupe O nord-ouest de celui-ci est divisé en deux parties, dont l'une plus petite qui paraît avoir formé à elle seule une construction carrée P, a deux ou trois divisions intérieures plus grandes que les cellules

ordinaires. Elle est presque entourée par un petit aqueduc dont une branche la traverse en formant plusieurs retours d'équerre. L'autre partie composée de vingt-sept à vingt-huit loges très-régulières, de même dimension et dont les plus petites Q sont aussi comme autant de vestibules des plus grands; elles communiquaient entre elles par des portes dont on a retrouvé les traces. De cette seconde partie sortent deux branches d'égoût qui, se réunissant à ceux dont nous avons parlé, descendent les pentes du plateau du côté du nord-ouest, et comme seraient diverses sources se rendant dans un seul aqueduc dont on a suivi la direction sur une longueur de plus de cent mètres en dehors des constructions R. Les branches de ces conduits sont quelquefois très-petites; mais quand elles se réunissent elles forment de véritables aqueducs bâtis solidement, dont le fond est toujours la large tuile à rebords, et dont la voûte est formée de grosses pierres plates; l'un des conduits était simplement composé de ces tuiles, l'une formait le fond, les deux autres appuyées l'une contre l'autre formaient la voûte et étaient recouvertes à leur point de contact par une tuile ronde dite faîtière.

Indépendamment de ces quatre groupes principaux, il y en a un cinquième vers S le centre des autres sur le côté ouest du chemin de Fontenoy. Il s'y est trouvé sept loges dont une très-grande. On a remarqué que l'un des murs avait été construit sur un autre plus ancien et plus large. Un débris de colonne trouvé en cet endroit T et des formes plus architecturales avaient fait espérer qu'on découvrirait enfin les restes d'un véritable édifice. Cette espérance ne fut point réalisée. On a seulement extrait, dans un espace fermé de murailles formant chevet, des restes d'ossements à demi-brûlés, des charbons, des matières calcinées.

Nous dirons enfin, pour terminer cette longue et aride

description, qu'on a fait lever d'énormes dalles U qui servaient comme de pavé au chemin en cet endroit. Elles reposaient sur un massif de maçonnerie de 10 mètres de long sur environ 5 mètres de large et ayant la forme d'un tombeau. On y a trouvé quelques débris d'ossements et une pièce de monnaie romaine grand bronze d'un beau module.

Toutes les loges composant les différents groupes que nous venons de décrire sont construites sur le même plan et forment, excepté le premier groupe, un ensemble très-régulier et qui offre le même aspect général que les plans qui nous restent des habitations romaines dans les antiquaires. Elles avaient des portes de sortie sur des espaces vides et communiquaient entre elles par des portes occupant toujours les angles de l'appartement. Avec un peu d'imagination, peut-être parviendra-t-on à retrouver, dans les substructions d'Arlaines, les dispositions principales des maisons romaines; mais nous ne nous sommes pas livrés à ce genre d'investigations. Le sol des cellules devait être de béton dont on a extrait de grands fragments. Quelques-unes avaient pour pavé des mosaïques formées de petits cubes blancs et noirs, ou même une sorte de stuc d'un blanc de chaux; ce sont celles du premier groupe qui avoisinent le chemin v. Les fondations sont enfouies à diverses profondeurs du sol, variant d'un demi-mètre à quelques centimètres; et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'elles sont généralement rasées à la même hauteur, en sorte que le plus souvent l'ouvrier n'avait qu'à glisser sa pelle sur leur sommet pour les découvrir. Les conduits sont de niveau avec le sol des loges, mais les aqueducs qui en recevaient les eaux sont au-dessous des fondations et ne paraissent pas avoir servi à autre chose qu'à rejeter en dehors les eaux pluviales et celles qui servaient dans l'intérieur. Ils étaient quelquefois remplis de matières en décomposition.

La description détaillée du résultat de nos découvertes à l'aide du plan exécuté avec autant de soin que de goût par notre collègue, M. Gencourt, devait être la partie la plus facile de ce mémoire. La question la plus importante, celle de l'âge et de la destination des ruines d'Arlaines reste maintenant à traiter, ou plutôt à exposer.

III.

Ces substructions si étonnantes par leur disposition et dont on ne trouve peut-être pas d'analogues en France, remontent à l'époque gallo-romaine. Je crois qu'il n'est pas possible d'élever à cet égard l'ombre même d'un doute. Dans les aqueducs, dans les murailles on rencontre partout la manière romaine. Ces larges tuiles à rebords, ces fragments de vases, ces poteries, ces médailles, ces débris de colonnes, tout est romain. Aussi, il m'a semblé que c'était ici le lieu de donner la nomenclature des objets trouvés à Arlaines, puisque de leur inspection doit ressortir la preuve évidente de l'antiquité de ces constructions.

Au premier rang doivent figurer les médailles, véritables monuments qui font revivre les siècles passés. Ce sont d'abord deux médailles consulaires en argent d'un petit module. Sur l'une on a cru découvrir la louve de Romulus, et sur l'autre on voit la galère romaine armée de toutes ses rames. Après les médailles de la République viennent celles de l'Empire, classées ainsi qu'il suit x :

1° Deux médailles moyen bronze d'une assez belle conservation avec ces mots : *C. Cæsar Aug. Germanicus Pon. m. tr. pot.* autour de la tête de l'empereur ; et sur le revers une femme assise sur un siège à dossier, tenant d'une main une sorte de vase avec ces mots : *Vesta*. Dans le champ *S. C. (Senatus Consultus)*.

2° Tête laurée d'Auguste avec ces mots : *Cæsar Aug.*

Div. i. pater patriæ. Sur le revers l'autel de Lyon entre deux Victoires ou génies ailés. Deux médailles en cuivre jaune passablement conservées avec le même symbole et du même empereur. Six autres médailles avec ces mots sur la face : *Divus Augustus pater*. Au revers: *Providentia S. C.* et les mêmes emblêmes. Une autre médaille en cuivre rouge. Sur la face : *Cæsar Aug. P. m. bri. imp.* figure à gauche. Sur le revers une Minerve debout, un bouclier au bras gauche et l'autre levé comme pour lancer un javelot. Sur le champ *S. C.*

3° Une médaille en bronze avec ces mots : *Tib. Cæsar Augustus imp. VII*, portant sur le revers l'autel de Lyon, d'un travail moins parfait que dans les médailles précédentes. On sait que ces sortes de médailles ont été frappées à Lyon, à l'occasion de l'autel de Rome et d'Auguste élevé dans cette ville par les nations gauloises dix ans avant l'ère chrétienne.

4° Une médaille grand bronze d'une belle conservation trouvée sous les grandes dalles, portant sur la face: *Nero, Claudius, Drusus, Germanicus imp.*, et sur le revers : *Claudius Cæsar Aug. P. m. p. imp.* avec la figure de cet empereur assis, tenant à la main une branche d'olivier.

5° Une médaille moyen bronze. Sur la face, tête de Claude avec ces mots : *Claudius, Cæsar Aug. P. m. trib. p. imp.* Sur le revers, qui est fruste, on lit : *Spes Augusta.*

Plusieurs autres médailles frustes probablement d'Auguste.

Il résulte de l'examen de ces médailles et des renseignements que nous avons pu recueillir sur celles qui ont été dispersées à différentes époques, que toutes appartiennent aux premiers empereurs romains, Auguste, Tibère, Claude, Néron et aux derniers temps de la République. La plupart sont d'Auguste, d'où l'on peut con-

clure qu'Arlaines a pu être occupé dès les premiers temps de la conquête.

Ainsi que nous l'avons déjà fait observer, les fouilles d'Arlaines ont été à peu près stériles en objets d'art. Un seul morceau de marbre blanc, des cubes de mosaïques, une base de colonne en pierre avec son fût d'un beau travail Y, des morceaux de béton ; voilà à peu près ce qu'on en a retiré. Les fragments de vases méritent néanmoins une mention particulière. En fait de vases grossiers, le plus complet est une terrine à rebords très-larges et très-rabattus, ayant un petit conduit pour faire couler le liquide. Il est d'une terre argileuse jaunâtre et n'a pas été soumis à un haut degré de cuisson. Son ouverture est de 22 centimètres. Le fond en est brisé. On a rencontré un assez grand nombre de fragments de vases du même genre qui paraissent avoir servi à contenir le lait ; l'un d'eux porte l'empreinte d'un cachet carré avec ces lettres demi-effacées : Q...ERIV...VERANIV. Nous mentionnerons encore deux fragments de vases à large ventre avec leur col et leurs anses, et une anse alongée d'urne funéraire dont on a retrouvé l'extrémité en pointe, un grand nombre de goulots et toutes sortes de débris de poterie noire, blanche, grisâtre.

A la poterie grossière se trouvaient mêlés des morceaux de cette poterie de luxe appelée poterie rouge ou *sigillée*, à cause du *sigillum* ou cachet portant le nom du fabricant. Il en est qui ont appartenu à des vases de forme gracieuse du genre de nos bols et de nos soucoupes. Tous sont d'un beau poli, quelques-uns portent en relief des dessins soignés et d'un bon style. On y voit des oiseaux, des lions en course, une figure de Silène et celle d'un enfant donnant à manger à une bête sauvage, l'image de la foudre, des feuilles de houx, de lotus. Tous les fonds de ces vases portent le nom du fabricant, mais en caractères indéchiffrables.

Jusqu'à preuve du contraire, nous croyons que ces poteries et les tuiles ont été cuites à Arlaines même où il devait y avoir un four destiné à cet effet ; car outre qu'il y a dans le rayon un banc de terre argileuse propre à cette sorte de fabrication, on voit au-dessus de l'endroit où cette couche perce le sol sur le versant du nord un amas considérable de matières rouges pulvérisées et dans lequel on remarque des bandes ou zones qui paraissent avoir subi l'action du feu, des scories, des pierres calcinées.

Les seules armes qu'on ait trouvées sont un couteau, une lame d'épée et quelques fers de lance très-oxydés. En revanche, on a trouvé quelques objets que j'appellerai de toilette, la plupart en bronze, des boutons à crochets, des verroteries ayant servi de colliers, un petit vase ou burette en bronze bien conservé. La terre qui était adhérente aux parois était d'une couleur noirâtre vers le fond et différait de celle qui le garnissait dans le haut, ce qui ferait supposer qu'il a servi à contenir quelque cosmétique. Deux charnières argentées et plusieurs débris du même genre ayant dû faire partie d'ornements de coffrets, une chaîne très-petite et très-compliquée, mais tellement oxydée qu'on n'a pu en conserver de débris. Enfin trois fibules (*fibulæ*) ou boucles servant à rattacher certaines parties des vêtements chez les Romains et dont on voit les analoges chez les antiquaires. Nous citerons ensuite deux clefs en fer, de grands clous de 20 à 25 centimètres et beaucoup de ferrements informes et oxydés, des scories ou laitiers, divers objets de bronze non déterminés, un style long de 16 centimètres terminé à l'une de ses extrémités par un petit renflement alongé pour écrire sur la cire et aplati de l'autre côté pour effacer. Un Priape ou Phallus grossier en pierre et un autre en bronze. Celui-ci est accolé à une petite main. On en montrait un du même genre à Portici, et on rencontre

fréquemment de ces objets dans les cabinets des curieux. Ils servaient d'amulettes chez les anciens. Des prêtres appelés Phallophores en portaient dans les fêtes publiques et ils donnaient lieu à toutes sortes de dissolutions. Une très-grande quantité de tuiles à rebords qui se trouvaient quelquefois amassées au même endroit et dont un grand nombre étaient intactes, beaucoup de coquilles d'huîtres, de défenses de sangliers ; et enfin des œufs du genre de ceux des pintades. Ces œufs étaient enfouis à plus d'un mètre de la surface du sol et dans la grève. Ils ont une couleur jaune très-sale. Dans les uns la partie glaireuse est évaporée, et dans les autres elle a formé une petite boule qui frappe contre les parois de l'œuf quand on le secoue. On a retiré un demi-tombereau environ de coquilles brisées mêlées avec de la terre.

IV.

Je ne crois pas, Messieurs, qu'après ces preuves que j'appellerai matérielles, on puisse contester la haute antiquité des substructions d'Arlaines. Elles sont de l'époque gallo-romaine et vont s'ajouter aux nombreux monuments qu'elle a laissés dans nos contrées. Il serait à désirer pour la science archéologique qu'on pût déterminer d'une manière aussi certaine leur destination.

Les travaux entrepris dans la Gaule à cette époque par les Romains, soit pour y affermir la conquête, soit pour y développer la civilisation, soit même pour y importer les habitudes de leur patrie, ont dû être immenses. N'y avait-il pas tout à faire dans des contrées agréables et fertiles, mais encore à peu près couvertes de forêts, habitées par des peuplades à demi-sauvages et sans voies de communications ? Aussi y ont-ils laissé partout des vestiges précieux de leur séjour. Le pays Soissonnais qui fut le dernier rempart de leur civilisation dans la Gaule

septentrionale devait être naturellement l'un des plus riches sous ce rapport. Les ruines d'Arlaines inconnues jusqu'à ce jour et dont la découverte vous est due, ne peuvent qu'ajouter un nouveau fleuron à son antique couronne.

La position d'Arlaines à l'embranchement de deux voies romaines dont l'une reliait l'Italie à la Grande-Bretagne, est un point important qu'il ne faut pas perdre de vue, car on devra naturellement classer ces constructions au nombre des édifices que les Romains avaient établis sur les grands chemins de l'empire. Or, ces édifices étaient de plusieurs sortes. On y rencontrait, selon les itinéraires, des *villas* ou métairies, des vics (*vici*) ou réunions de plusieurs habitations dont un nom déterminait souvent la destination, comme *horrea*, *cella*, *fisida*. Il y avait entre les cités (*civitates*) sous le nom de *stations*, des *mutations* ou postes (*mutationes*) dans lesquelles il y avait des chevaux de rechange (*æqui cursales*), des *mansions* ou gîtes (*mansiones*) où étaient logés les chevaux, les mules, les coureurs, les voyageurs ; on y trouvait aussi des chars. C'étaient de véritables hôtelleries, quelquefois même des greniers publics où l'on distribuait des vivres aux troupes en passage sur la voie, des lieux où les empereurs s'arrêtaient dans leurs voyages. Enfin il y avait sur les chemins des camps permanents (*castra stativa*) qu'on appelait *æstiva* si c'était l'été qu'on y demeurait, et *hiberna* si c'était l'hiver. Dans les camps permanents, les légionnaires habitaient sous des tentes de peaux qu'ils établissaient sur la terre. Lorsque le séjour se prolongeait, on y construisait de légers édifices qui, s'augmentant peu à peu, donnèrent quelquefois naissance à des villes ou à des châteaux lorsqu'ils étaient situés sur des lieux élevés, ce qui arrive ordinairement.

Il ne faut pas s'étonner si Arlaines n'est pas nommé sur les itinéraires ni sur les cartes les plus anciennes,

puisqu'il n'y est guère fait mention que des cités principales ou de quelques stations importantes, de même qu'on n'y signale que les plus grandes voies. Il ne faudrait pas non plus laisser trop influencer notre décision, quelle qu'elle puisse être pour la détermination d'Arlaines, par la petitesse des places d'habitation, car il a été facile de s'assurer par les découvertes de *villas* ou d'autres habitations romaines que celles-ci se composent d'appartements très-petits. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, dans une villa découverte sur les bords de la Loire, l'*atrium* ou cour intérieure ouverte n'avait pas plus de 17 mètres sur 8 d'étendue, le *triclinium* ou salle à manger, pas plus de 6 mètres 8 centimètres sur 3 mètres 40 centimètres. La salle de bain était de 6 mètres 70 centimètres sur 5 mètres 50 centimètres, la cuisine de 8 mètres 60 centimètres sur 8 mètres, et les murs n'avaient que 0m. 45 à 0m. 65 d'épaisseur. A Arlaines, les cellules ont de 7 mètres 70 sur 7 mètres 40, à 3 mètres sur 3 mètres 50. Les murs avaient au moins 40 centimètres d'épaisseur. Ceci posé, quel nom lui donnait-on, était-ce un *camp*, une *villa*, une *station* ?

Il faut l'avouer, la situation d'Arlaines se prête assez à chacune de ces trois suppositions. Le plateau, quoique peu élevé, domine la vallée et est hors d'atteinte des inondations. De là on pouvait découvrir l'antique cité des *Suessons* et le *Vicus ad Axonam*. A peu de distance, la voie romaine passait la rivière sur un pont à *Riparia* (Berny-Rivière) où il y avait un édifice romain et un péage. Le nom de port (*portus*) qui est resté à un hameau de Fontenoy, baigné par les eaux de l'Aisne, indique que de temps immémorial la navigation avait là un lieu de débarquement pour l'approvisionnement de l'établissement romain d'Arlaines, de même que celui de Pont-Archer (*Pons-Arcis*) où la voie passe un ruisseau avant de se diviser en deux branches indique un lieu

fortifié, comme un poste avancé. Nous croyons néanmoins qu'il faudrait peut-être exclure l'idée d'un camp romain proprement dit à Arlaines. D'abord ces enceintes si répandues sur la surface de la France sont généralement connues sous le nom de *camps de César*. Arlaines porte dans le pays celui de ville (*villa*). Lorsque les Romains formaient des *camps permanents* soit pour protéger un passage, soit pour maintenir un canton dans le devoir, ils les fortifiaient selon les règles de la castramétation. Ces camps étaient quelquefois environnés de murailles flanquées de tours rondes ou carrées. Il y avait à l'intérieur une tour principale dans laquelle habitait le commandant. Quant à leur forme, elle variait selon les accidents de terrain sur lequel ils étaient assis. Le camp de Vermand était ovale, celui du vieux Laon très-irrégulier. On y reconnaît quelquefois des traces d'alignement de rues, de places, etc. A Arlaines, on ne trouve aucune trace de fortifications. Le mur auquel on a donné le nom de *rempart* et qui n'existe que sur le penchant du rayon du côté du nord, c'est-à-dire à l'endroit qui exigeait le moins de défense, ne nous paraît être qu'un mur de soutènement. Ici encore aucun de ces mouvements de terrain qui caractérisent les camps des Romains. On n'y voit pas davantage l'ordonnance qu'ils observaient dans leur assiette. Dans les camps permanents, on n'établissait que de légers édifices. A Arlaines, tout porte un caractère de durée, de solidité observé dans les habitations, des aqueducs, des mosaïques, des colonnes, des vases de luxe et presqu'aucun débris d'armures. Or, tout cela n'est-il pas opposé à l'idée qu'on doit se faire d'un camp permanent où les troupes logeaient sous des tentes de peaux ? et ceux de Condren, du vieux Laon et d'autres qu'on croit avoir existé à Pasly, à Muret, à Champlieu offrent-ils rien de semblable à ce que nous avons vu à Arlaines ? On a fait la supposition de tentes ou d'édifices

en bois élevés sur ces compartiments de murailles; mais outre qu'on n'a trouvé sur les murailles aucune trace de leur établissement, on s'est demandé si ces tuiles énormes eussent été faites pour des constructions légères et comment même on eût pu établir celles-ci sur des murs liés les uns aux autres, et si inégaux entre eux.

L'idée d'un camp une fois écartée, il ne reste plus guère qu'à adopter celle d'une vaste *station* pouvant être tout à la fois une *villa* composée de plusieurs corps de logis agglomérés formant ceux d'habitation et d'exploitation, une hôtellerie avec des magasins considérables pour les troupes voyageant sur les deux voies. Dans cette supposition, l'établissement romain jouit de tous les avantages d'une belle situation. Il est environné de prairies magnifiques, de terres fertiles, de bois superbes qui couronnent les hauteurs voisines. Il n'y a pas, à Arlaines, le luxe des *villas* habitées par les riches Gallo-Romains; mais on y trouve tout ce qui convient à des voyageurs et des colons, un abri, des bains, des approvisionnements de toute sorte pour les hommes et les chevaux. C'était à la fois une position stratégique et agricole, comme en savaient choisir les Romains qui plaçaient leurs *villas*, leurs *stations* sur les rivières et sur les voies ou du moins dans leur proximité, ainsi qu'on l'a toujours observé en France et en Angleterre. Mais si nous inclinons à voir dans les ruines d'Arlaines les restes d'une *station* et non d'un *camp romain*, cette opinion, Messieurs, n'est point exclusive, et en la soumettant à vos savantes et impartiales discussions, nous avons cherché non à vous en faire prendre la responsabilité, mais à nous éclairer et à éclairer le public sur un point qui fait depuis longtemps l'objet de vos recherches.

M. de Villefroy réclame formellement contre les con-

clusions du rapporteur, qui tend à exclure la présence d'un camp. Le mur qu'on a rencontré au nord des fouilles lui paraît bien un mur de rempart. L'honorable membre désire que toute conclusion à ce sujet soit réservée.

M. Destrez croit de son côté à un camp permanent et cherche, le texte de Polybe à la main et à l'aide d'un plan joint à sa description, à en faire sentir toute l'analogie et la ressemblance. Vermand, Saint-Michel, Saint-Thomas offrent encore les ruines de ces camps permanents auxquels les Romains donnaient le nom de *villa*, parce qu'ils y rassemblaient leurs dieux, leurs usages qui leur rappelaient le sol de la patrie. L'honorable membre termine en disant :

Si nous examinons le plan dressé par notre honorable collègue, M. Gencourt, sur les découvertes faites à la ville d'Arlaines, nous y voyons les mêmes dispostions que dans tous les camps romains. Au centre, on distingue les fondations du prétoire. A son entrée, à l'est, il y avait de grandes dalles en pierres dures servant de péristyle. Elles étaient entourées d'un béton rouge et jaune formé de chaux, de grève et de morceaux de briques cassées.

Au nord et au couchant, au dedans des fondations des remparts, on voit les restes des cellules destinées au logement des légions et des auxiliaires. Le centre de cette ville autour du prétoire n'a pas été complètement exploré. En devant, à l'est, on a trouvé des murailles qui sont les débris des murs des tribunes. Toutes les parties à l'est et au sud de la ville sont encore enfouies sous le sol. Quand elles auront été découvertes, nous serons convaincus que cet emplacement était un vaste camp permanent. Je dis vaste, parce que cette villa paraît s'étendre au-delà de la route de Compiègne et embrasser le sommet de l'immense plateau où elle est située ; et je crois d'autant plus que ce camp s'étendait de l'autre côté de la route indiquée, que là se trouve une grande pièce

d'eau, circonstance déterminante pour la création de ces sortes d'établissements romains; et je suis porté à adopter encore cette idée, parce qu'il se trouvait sur la grande voie romaine de Milan à Bologne, et à l'embranchement de la route des Sylvanectes, guerriers redoutables par leur valeur et leur nombre, dont la capitale fut la mère-patrie des Suessons et des Remi, selon le rapport de notre savant compatriote Dormay; et parce qu'il se trouvait au milieu d'une immense plaine, et parce qu'il était défendu au nord par l'Axone, au sud par des marais, et qu'il dominait toute la plaine, c'était une bonne position militaire.

M. l'abbé Poquet croit aussi à l'établissement d'un camp romain dont les védettes se trouvaient postées sur les hauteurs est d'Ambleny, et au nord de Montigny-Lengrain dans un lieu qui a conservé le nom de Châtelet, *Castrum*, et où l'on a découvert de nombreux débris de constructions antiques et des pièces de monnaies romaines.

M. Branche, en adoptant l'opinion de M. l'abbé Poquet, serait alors plus porté à ne voir dans la ville d'Arlaines qu'un simple établissement agricole.

M. l'abbé Devic, curé de Mouchy, présent à la séance, qui est convaincu d'avoir découvert l'emplacement du fameux *Bratuspantium* des Gaulois, dit que chez ce peuple tout était grand, qu'il n'y a rien ici, malgré l'importance des fouilles, qui puisse faire croire à l'existence d'une ville.

M. Pécheur est prié de modifier ses conclusions qui peuvent être vraies, mais qui, dans l'état des fouilles actuelles, ont besoin d'être confirmées par des preuves nouvelles.

M. Daras donne quelques nouveaux renseignements sur une pierre votive trouvée à Nizy-le-Comte.

Je m'empresse de vous informer que je me suis rendu

acquéreur de la pierre qui porte la belle inscription découverte récemment sur la voie romaine, qui allait de Reims à Bavai, et sur laquelle j'ai appelé votre attention à notre dernière séance.

Aussitôt que le musée de la Société sera régulièrement constitué, je m'estimerai heureux de déposer parmi les premières pierres de sa fondation ce beau débris de l'un de nos plus antiques monuments. Je vais déposer sous vos yeux, en attendant la pierre elle-même, un fac-simile aussi exact que possible des caractères de l'inscription, en observant toutefois que cette reproduction ne saurait tenir lieu de l'estampage que j'avais demandé.

La personne à laquelle je m'étais adressé pour l'obtenir ne put relever, par le procédé que je lui avais indiqué, que deux ou trois lettres de l'inscription, et désespérant de réussir elle prit le parti de tracer le reste au crayon.

Mais quelqu'informe et incomplet qu'ait été cet essai, vous jugerez que jamais preuve plus excellente que celle-là n'aura été donnée en faveur de la supériorité de l'estampage. En effet, tandis que le dessin des caractères faits au crayon par imitation approximative ne saurait jamais être qu'un renseignement sans intérêt, les trois lettres grossièrement estampées nous révèlent au premier coup-d'œil la majuscule romaine dans toute sa beauté et sa puissance. Pour nous qui n'avons pas encore vu la pierre, ces trois lettres nous suffiraient au besoin pour garantir l'authenticité de leur origine.

J'ajouterai à ce fac-simile les renseignements nouveaux qui me sont parvenus. L'ouvrier Mennesson a découvert cette pierre en défonçant son jardin. Ses dimensions sont de 79 centimètres de largeur sur 34 de hauteur et 3 centimètres d'épaisseur. Elle se trouvait sur l'emplacement connu dans le pays sous le nom de Justice. La voie romaine se trouve à quelques pas plus loin. Tout près de

ce lieu on a découvert d'énormes pierres d'entablement et d'autres fragments qui paraissent avoir fait partie d'un immense édifice.

Au reste, la nature de tous les débris que l'on rencontre dans ce lieu est identique à celle de la pierre consécrative du monument. Il est très-heureux que cette dernière qui occupait la base et servait comme de pierre angulaire au proscenium nous soit parvenue presqu'intacte. Je dis presqu'intacte, parce que la bordure de droite est légèrement endommagée, néanmoins les brisures ne s'étendent pas jusqu'aux caractères. Les lettres sont aussi belles d'exécution que remarquables de conservation.

Des débris d'armures offensives, *et de ne sais quoi*, comme dit le correspondant, ont été trouvés au même lieu. Des puits ont été signalés sur divers points du territoire et ont donné lieu à cette tradition populaire, que Nisy-le-Comte était autrefois une importante cité.

Quoi qu'il en soit, la découverte des fondements de ce proscenium gallo-romain ne saurait manquer de fixer sur lui l'attention de tous ceux qui aiment à remonter aux origines de notre histoire.

NVM. AVG. DEO. APO
LLINI. PAGO. VENNECTI
PROSCAENIVM. L. MA
GIVS. SECVNDVS. DO
NO. DE. SVO. DEDIT.

M. l'abbé Devic dit qu'on voit encore plusieurs de ces pierres votives dans la campagne de Rome.

M. Branche informe la Société qu'il existe à Maizy-sur-Aisne une pierre milliaire.

M. l'abbé Poquet fait aussi connaître deux pierres milliaires dont l'une déjà décrite est placée dans le jardin

de M. de Bussières, à Soissons. L'autre sert de bénitier dans l'église de Bézu-Saint-Germain, près de Château-Thierry.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

TROISIÈME SÉANCE.

Mardi 4 Mars 1851.

Présidence de M. de Laprairie.

NOMINATION.

M. Thénot, artiste peintre, est nommé membre correspondant de la Société.

OUVRAGES OFFERTS.

Exposé complet d'un système général d'immatriculation des personnes, des immeubles et des titres, par M. J.-B. Hébert. In-8°, de 300 pages.

La réforme administrative ou sincérité du budget national, par le même auteur. In-8°, de 156 pages.

Essai sur la formation d'un catalogue général des livres et manuscrits, par le même auteur. In-8°, de 128 pages.

Dissertation et notice sur Bratuspantium, par M. l'abbé Devic. Grand in-8°, de 80 pages.

Un Christ en ivoire et mutilé lors de la révolution,

trouvé en 1793, près de Notre-Dame-des-Vignes, offert par Mme Charlier.

Une pièce de monnaie, petit module, à l'effigie de Constantin, trouvée dans les décombres, à la maison des sœurs de l'Enfant-Jésus.

Classement et remercîments.

COMMUNICATIONS.

M. le président informe la Société qu'il vient d'assister comme délégué au congrès des sociétés savantes qui vient de tenir ses séances au palais du Luxembourg. L'honorable membre a rendu compte des travaux de notre Société, et a recueilli de la bouche de M. de Caumont des encouragements et des félicitations pour le zèle et le dévouement dont elle a donné tant de preuves dans l'intérêt de l'histoire locale. Il ajoute que M. le comte de Montalembert a parlé en faveur de la cathédrale de Laon, un des plus beaux monuments de la France; M. Baroche avait l'intention de proposer à l'assemblée législative un crédit de 600,000 francs, et nul doute que la députation de l'Aisne toute entière n'ait appuyé cette généreuse proposition. La cathédrale de Laon est un édifice unique dans notre pays. C'est une œuvre d'art de la plus haute importance qu'il faut conserver à tout prix.

M. de Caumont annonce qu'une séance extraordinaire de la Société française, provoquée par M. de Mérode, aura lieu à Laon dans le courant du mois de juin.

La Société de Soissons se fera un honneur de se joindre à la Société française, et d'aviser, de concert avec elle, aux moyens de conservation de cette curieuse basilique.

M. l'abbé Poquet donne lecture de la description du reliquaire de saint Jean-Baptiste de Pancy, canton de Craonne, envoyé par M. Delahègue, instituteur à Nouvion-le-Vineux. On le voit, M. Delahègue utilise avec

bonheur les rares instants que lui laissent ses honorables fonctions. Nous ne pouvons que l'encourager à poursuivre ces intéressantes recherches.

Ce reliquaire est établi dans le mur de profil de gauche du sanctuaire de l'église au-dessous d'une moyenne fenêtre à compartiments, et en face du fauteuil où s'asseoit le prêtre pendant la grand'messe. Il a environ un mètre et demi de hauteur sur un mètre de largeur. Ce reliquaire, en style ogival, paraît du XVIe siècle. Le carré de la partie basse où étaient jadis gardées les reliques du saint est fermé d'un panneau en bois à deux battants qui se replient sur eux-mêmes et qui s'ouvrent à volonté des deux côtés du reliquaire. Ce panneau formant boiserie est en chêne ; il est composé de huit petits panneaux sur lesquels sont gravés des moulures de fantaisie, Ces volets sont accrochés par des charnières sur des gonds scellés à chaque côté de la colonne du reliquaire. Quand ces deux volets sont ouverts ils représentent sur les panneaux intérieurs plusieurs personnages peints à l'huile sur bois, et dont les couleurs seraient encore assez vives si on les nettoyait. Ces personnages au nombre de huit sont, dans le panneau de gauche : Saint Laurent et saint Pierre ; au-dessous saint Claude et saint Paul. Dans celui de droite saint Jean-Baptiste et saint Sébastien ; au-dessous saint Barthélemi et sainte Madeleine. Leurs noms sont écrits en caractères gothiques au-dessus d'eux, selon l'orthographe du temps où ils furent peints ; mais à défaut même de cette indication nominative, leurs attributs aideraient seuls à les faire connaître. Ainsi saint Laurent tient un gril, saint Pierre une énorme clef sur son épaule, et qui semble devoir la lui affaisser. Saint Claude porte une crosse épiscopale, instrument commun à tous les évêques, et qui par cette raison n'aurait pas suffi dans ce cas à le désigner personnellement. Saint Paul lisant et s'appuyant sur une épée, instrument de

son supplice. Ensuite saint Jean-Baptiste tenant un agneau entre ses bras, sans doute pour rappeler les paroles qu'il adressa à Notre-Seigneur, en disant de lui : *Ecce agnus Dei*, etc. Saint Sébastien attaché à un arbre et martyrisé à coups de flèches, saint Barthélemi (quoiqu'il soit écrit saint Berthemiere), sans doute par corruption du nom) tenant à la main une espèce de coutelas dont il eut la tête tranchée ; et enfin sainte Madeleine porte dans ses bras le vase dans lequel il y avait du parfum qu'elle versa sur les pieds du Sauveur.

L'enfoncement carré où étaient déposées les reliques du saint est défendu par une grille en fer, au milieu de laquelle est une petite porte de même métal fermant par un verrou cadenassé. Cette grille était jadis dorée, mais la majeure partie de cette dorure étant tombée, on l'a entièrement recouverte d'une couleur jaunâtre qui, au dire des vieillards de la localité, n'a été étendue sur la dorure des barreaux de cette grille que pour la mettre, au moyen de ce manteau, à l'abri de la cupidité des destructeurs terroristes qui l'auraient brisée dans l'espoir de la trouver d'une matière plus précieuse.

La partie supérieure du reliquaire qui est toute sculptée dans le style du 15e siècle (quoiqu'il n'ait été construit, dit-on, qu'au 16e), est à découvert ; il n'y a que la grille précitée qui soit cachée par les volets dont il vient d'être fait mention. Au-dessus de cette grille, dans un enfoncement pratiqué en forme d'arcade trilobée, on voit une ancienne peinture à fresque représentant la décollation du saint Précurseur dont le corps est étendu aux pieds du bourreau qui vient de lui trancher la tête. Cette tête est présentée dans un plat à la fille d'Hérodiade, la danseuse, qui la reçoit des mains du garde homicide pour la porter à sa mère. Au-dessus de cette arcade il y a un trèfle creusé dans le fronton du reliquaire. Dans chaque feuille du bas il y a, peint de la même manière, deux

petits anges adorateurs (quant à leur position) qui montrent d'une main la tête coupée du saint, que l'on voit placée horizontalement dans la feuille supérieure, laquelle semble monter au ciel. De chaque côté en dehors de la rampe à crosses du fronton aigu en forme de pignon est peint un ange dans la même posture que les deux précédents, mais d'une bien plus grande dimension. L'espèce de trèfle arrondi qui termine le sommet de ce fronton n'existe plus; il a été cassé soit accidentellement ou volontairement par les vandales du dernier siècle, sans doute parce qu'il ressemblait trop, dans sa forme, au signe de la Rédemption. Il est remplacé maintenant par une croix en bois beaucoup trop maigre et trop plate pour s'harmoniser avec son soubassement dont les formes sont bien arrondies.

Toute cette sculpture en relief est badigeonnée depuis longtemps de diverses couleurs dont il serait assez difficile d'exprimer les teintes, au milieu desquelles le brun domine assez généralement. Le mérite du travail peut être comparé ce semble à celui du fond des chapelles latérales de la cathédrale de Laon, et leur paraît contemporain.

Ce reliquaire, assez remarquable par la beauté de son travail et plus encore par son étendue, ne ferme plus solidement; il est abandonné depuis longtemps de sa précieuse relique qui se réduit à une très-petite parcelle d'os du plus grand saint que femme ait enfanté, et qu'on a précieusement enfermée dans un petit coffret que l'on expose tous les ans à la vénération des fidèles qui viennent le prier le 24 de juin, jour de sa nativité.

M. de Villefroy propose la lecture d'une note servant d'appendice à sa notice sur le dolmen de Vauxrezis, publié

par le comité archéologique avant sa réunion avec la Société. (1)

Le bureau pense que pour la plus complète intelligence de ce travail, il serait utile de reproduire la notice même à laquelle elle se lie nécessairement.

La Société adopte à l'unanimité cette proposition.

NOTICE

Sur le Dolmen de Vauxrezis.

Des Dolmens ou Autels druidiques.

Ce n'est pas dans l'examen de la structure et des formes que les monuments gaulois présentent leur principal intérêt, mais dans la recherche de l'idée qui a présidé à leur érection.

Ces *dolmens*, tables de pierres qui servaient d'autels de sacrifices aux Druides, ces hauts monolithes appelés *menhirs*, destinés à perpétuer des souvenirs mémorables, ces *cromlechs*, ces cercles de pierre, au milieu desquels s'assemblaient les chefs et les prêtres (2); tous ces monuments de religion et de mœurs primitives offrent bien à nos yeux un aspect un peu gigantesque, mais ils n'apparaissent vraiment vénérables et majestueux que quand nous pénétrons jusqu'aux sentiments intimes qui les ont

---

(1) Voir Bulletin de la Société, t. I, p. 90.

(2) *Dolmen* vient du Celtique *dol*, table; et *maen*, *men*, pierre. *Menhir*, de *men*, pierre, *hir*, longue. Et *cromlech*, du breton *crom*, courbe, *lech*, pierre.

Ces étymologies nous semblent justifier parfaitement les archéologues français d'avoir consacré le mot *dolmen* aux autels druidiques, que les archéologues anglais et irlandais désignent par ceux de *cromlech*, *cromleah*, ainsi qu'on le remarquera dans les citations ci-après.

fait élever, sentiments divins qui, mélangés d'erreurs chez les Païens, avaient néanmoins pris leur source au sein de la vérité. C'est ainsi que les Druides, en se servant pour leur culte de pierres informes et grossières prises dans leur état naturel et placées sans le secours du ciseau, se prêtaient à la vraie, à l'orthodoxe observation du commandement de Dieu touchant les autels. En effet, il est impossible, en voyant ces autels, de ne pas se reporter à ce passage de la Bible, que nous croyons devoir citer tout entier : « Que si vous me faites » un autel, vous ne le bâtirez pas de pierres taillées. » (*Exode*, xx, 15). Lorsqu'ayant passé le Jourdain, vous » serez entrés dans la terre que le Seigneur votre Dieu » vous donnera, vous élèverez ces pierres sur le mont » *Hebal*. Vous dresserez là un autel au Seigneur votre » Dieu ; un autel de pierres et que le fer n'aura pas tou- » chées ; de pierres informes et non polies, et là vous » célébrerez vos festins devant le Seigneur votre Dieu. » N'est-ce pas là aussi ce qui seul peut expliquer comment ce genre de monuments, ces pierres-autels se retrouvent avec une identité remarquable, non-seulement en Asie et en Europe, mais jusqu'en Amérique (1).

---

(1) Th. Moore, célèbre auteur Irlandais, qui s'est livré à des recherches approfondies sur les monuments celtiques, a constaté que des *cromlechs* (ou *dolmens*) avaient été reconnus, non-seulement en France et en Irlande, où ils sont nombreux, mais encore sur beaucoup d'autres points du globe. On en a trouvé en Amérique dans l'Etat de New-Yorck. Mendrell rapporte qu'il en a rencontré sur la côte de Syrie, dans le pays des Phéniciens, et l'on voit dans l'histoire du Wiltshire, de sir Richard Hoare, les croquis de deux cromleachs du Malabar, exactement semblables à ceux d'Irlande.

Une autre observation de Th. Moore, c'est que « tous ces anciens » autels trouvés en Irlande et connus maintenant sous le nom de » *cromleachs*, furent appelés dans le principe *bothal* ou *maison* » *de Dieu*, et paraissent avoir été de la même espèce que ceux » dont il est parlé dans la Genèse et appelés par les Hébreux

Chez les Hébreux, les autels avaient plusieurs destinations, comme nous le révèle le texte que nous venons de rappeler. Il en était de même chez les Gaulois. C'est sur leurs autels que le prêtre offrait les sacrifices, c'est là que le législateur ou juge promulguait ses décrets, que le peuple prenait des engagements sacrés, qu'il s'assemblait au premier quartier de chaque lune pour délibérer sur les affaires importantes. Nos ancêtres venus d'Orient, berceau de l'homme et de la religion, avaient donc conservé quelques traditions divines et patriarcales, même au milieu de l'oubli de tous les autres principes. D'ailleurs, cette tradition sur les autels était en harmonie avec leurs goûts, ils voulaient un autel simple comme leurs mœurs, simple comme la nature qui l'environnait. Un bloc de pierres dégrossies sur place suffisait pour les cérémonies d'un peuple préoccupé par la guerre et les migrations. Enfin, peut-être croyaient-ils avoir donné un témoignage d'autant plus authentique de leurs sentiments religieux qu'ils avaient roulé une masse plus énorme et déployé en l'honneur de leur Dieu une plus grande puissance de muscles. C'est une remarque qu'a faite aussi Malet et qu'il a exprimée d'une manière quelque peu triviale : « *Les populations vigou-* » *reuses*, dit-il, *se sont imaginées qu'on ne pouvait adorer* » *la divinité qu'en faisant pour elle des tours de force.* »

Si ces monuments des vieux Gaulois n'offrent pas les magnificences architecturales des temples bâtis au moyen-âge par leurs descendants, ils commandent encore le plus grand intérêt à cause de leur antiquité. En effet, plus

---

» *béthel*, mot qui a la même signification que le nom *bothal* ir-
» landais. C'est évidemment de ce mot *béthel* que vient aussi celui
» de *bœtyli*, appliqué aux pierres sacrées des Païens. »

(Voir les Annales de Philosophie Chrétienne, t. xx, p. 439 et suivantes).

Boissonnais.

UNIV. OF MICH.

Imp. par Thierry frères, Paris.

Dolmen

de Maumarais près Soissons (Aisne)

l'origine d'un monument druidique s'éloigne, plongé dans la mystérieuse obscurité des temps, plus nous trouvons de charmes à le contempler. Notre imagination se reporte à ces temps reculés et voit se presser autour de l'autel un peuple farouche, aux allures guerrières; elle aperçoit au milieu de cette foule attentive un sacrificateur qui fait ruisseler sur la pierre grossière le sang des victimes humaines. Car, d'après les notions de leur culte, conservées par les commentaires de César, nous voyons qu'ils apaisaient leur Dieu *Teutatès* avec du sang humain. Ces sacrifices barbares, exécutés par les mains des Druides, faisaient partie des institutions publiques et légales; et lorsque les coupables manquaient on ne reculait pas devant le sacrifice des innocents (*De Bello Gallico*, VI, 16). Cette coutume s'est d'ailleurs retrouvée chez tous les peuples jusqu'à l'intervention du christianisme (DE MAISTRE. — *Eclaircissements sur les Sacrifices*, chap. II).

Ce goût pour les autels champêtres avait tellement pénétré dans les mœurs de nos Gaulois, qu'il survécut aux idoles apportées à la suite des armes romaines. Les belles statues des dieux grecs et latins, dressées pendant trois siècles au sein des villes, tombèrent avant les dolmens. Le culte druidique n'était pas éteint au milieu du 5e siècle, ainsi que nous le voyons par le concile d'Arles, en 452. Ce n'était plus à la vérité un culte souillé par le sang innocent, mais c'était encore un reste d'affection pour ces pierres féeriques et noircies par les ans. Tel était encore leur prestige au 9e siècle, comme nous l'apprennent les capitulaires de Charlemagne, que l'église aidée par l'Etat ne put enfouir les observances druidiques qu'en enfouissant les roches elles-mêmes. A ce moment la plupart disparurent.

Les dolmens qui nous restent n'ayant donc échappé que par l'effet du hasard à la destruction générale, nous

avons dû nous occuper, avec d'autant plus d'intérêt, de celui de Vauxrezis, le seul monument druidique de ce genre à peu près intact dans le Soissonnais.

Description du Dolmen de Vauxrezis.

Il est situé à six kilomètres de Soissons et à quelques mètres seulement de la chaussée romaine qui, traversant les Gaules, passait à *Augusta Suessionum* et aboutissait à Boulogne-sur-Mer. On le connaît dans le pays sous le nom de *Pierre-Laye*, mot dont nous nous occuperons plus bas de fixer la véritable signification. Ce dolmen se compose d'une grande pierre plate et brute, posée sur sept autres pierres de champ : deux dans le fond, du côté du levant, elles sont adossées au sol ; deux au nord : deux au midi sur la ligne de l'ouverture ; une seule au couchant. Le dessous de la table forme une espèce de chambre fermée de trois côtés, sa superficie est de six mètres : trois de long sur deux de large ; sa forme actuelle, par suite des mutilations qu'elle a subies, est celle d'un quadrilatère irrégulier, qui présente à l'ouest trois mètres trente centimètres : quatre à l'est, deux au septentrion et soixante-dix centimètres seulement au sud. Ainsi la pierre supérieure ou table ne couvre plus entièrement l'espace compris entre les pierres placées de champ.

Il est évident qu'on a cherché à détruire le monument, et c'est à ces essais de destruction qu'on doit attribuer les traces de coins dont le dolmen porte l'empreinte en plusieurs endroits. Un énorme fragment se trouve en travers de l'ouverture, un autre moins gros est tombé à côté, d'autres plus petits gisent encore non loin des premiers. Tous ces débris portent aussi les traces de coins marqués dans leur partie intérieure et à la même distance que celles de la table. Ces fragments sont de la dimension

convenable pour remplir les vides qui ont été faits, et même il serait aisé d'assigner à chacun sa place et de les réintégrer. Ainsi replacés, la table retrouverait sa première forme, et présenterait l'aspect d'un parallélogramme régulier; mais il a paru plus convenable de laisser le monument dans l'état où il se trouve maintenant pour ne pas lui enlever le caractère que le temps et les circonstances lui ont fait, sans rien ajouter à ce qu'il a conservé de son style primitif d'un effet si solennel, quoique si austère et si simple.

La masse totale de cette table, calculée d'après le poids connu du calcaire pilé marin dont elle est composée, a dû être d'environ trente mille livres (15,000 kilogrammes), lorsqu'elle fut mise en place. Elle est évidemment extraite d'un banc de pierre qui règne tout près de là sur le revers du plateau, et qui offre précisément l'épaisseur de la table du dolmen. On a choisi pour la placer un endroit où le terrain est légèrement incliné, en sorte que la faisant glisser par la partie supérieure on a pu, sans être obligé de la soulever, la faire arriver sur les supports disposés pour la recevoir; peut-être même, est-ce à cette opération qu'est due la légère déviation d'une des pierres qui la soutiennent et qui aurait cédé à la pression de la table dans son mouvement en avant?

Il est facile de reconnaître qu'elle n'a pas été taillée. Plusieurs trous la traversent. Sont-ils, comme les autres cavités ou irrégularités de la pierre, des excavations produites par l'influence de l'air et de l'eau qui agissent sur elle depuis tant de siècles? ont-ils été perforés par la main des hommes? Ce dernier sentiment ne paraît pas douteux. L'action du temps n'est pas suffisante pour autoriser à admettre qu'une nature de pierre si compacte et si dure ait pu être naturellement transpercée dans toute son épaisseur, de plus la disposition de ces trous ne paraît pas due au hasard et indique l'intention de

l'homme. Les quatre trous seuls remarquables sont placés assez exactement sur la ligne qui partagerait le parallélogramme dans sa longueur : deux au nord, deux au sud, à côté l'un de l'autre et à peu près à la distance de la taille d'un homme ; de sorte que l'on est porté à penser qu'ils étaient destinés à contenir les victimes attachées d'une part par la tête ou les bras, de l'autre par les pieds. Cette conjecture est fortifiée par la circonstance remarquable que de ces trous ainsi groupés deux par deux, de chaque part un des deux seulement traverse la table d'outre en outre, et l'autre communique avec le premier dans l'intérieur de la pierre, en sorte que le second semblerait n'avoir eu pour objet que de retenir un lien quelconque. Nous ignorons si cette circonstance s'est rencontrée ailleurs, mais elle pourrait servir à compléter l'explication que l'on a donnée de l'usage des trous habituellement remarqués sur les dolmens. Ils ont été généralement considérés comme destinés à faire écouler et recueillir sous la pierre le sang des victimes, et les rigoles dirigées vers ces trous, que l'on remarque sur quelques dolmens, justifient suffisamment cette opinion. C'est même par ce moyen que le sang du sacrifice était, selon les antiques traditions (1), reçu sous la pierre par ceux qui attachaient à cet acte une idée d'expiation. Mais indépendamment de cet usage des trous dont sont traversés habituellement les autels druidiques, ne pouvons-nous pas aussi conclure de ce que nous observons à Vauxrezis qu'ils avaient un double objet, et avaient été destinés aussi à donner le moyen d'enchaîner les victimes, quelque fussent d'ailleurs ces victimes ; car si nous avons dû faire remarquer que la distance des trous se prêtait à l'immolation des hommes, nous ne préten-

(1) De Maistre. — *Eclaircissements sur les Sacrifices.*

dons pas en conclure que ces autels étaient nécessairement ou uniquement destinés à des sacrifices aussi barbares.

L'emplacement de cet autel avait été parfaitement choisi. Un peu à l'abri du nord, il domine néanmoins les vallées et les collines d'alentour, il est placé au centre d'un terrain en peute douce qui l'entoure de trois côtés sur un rayon de trois à quatre cents mètres comme une sorte d'amphithéâtre duquel un peuple immense pouvait prendre part aux solennités. *Haut lieu* duquel on découvre un magnifique horizon de montagnes, *haut lieu* le plus élevé de l'arrondissement, d'où l'œil pouvait, pendant les sacrifices, veiller sur les habitations les plus éloignées. Ou, si l'on aime mieux supposer, que comme il arrivait d'ordinaire, cet autel était entouré de chênes touffus qui projetaient sur les victimes la religieuse horreur de leur ombre, il est permis de croire qu'autrefois les environs du dolmen de Vauxrezis étaient couverts de bois, car nos historiens nous apprennent que les forêts de Compiègne et de Villers-Cotterêts s'avançaient presque jusqu'à Soissons, sur ces plateaux et dans ces vallées que la culture rend aujourd'hui si fécondes et si riches.

Comment il a été reconnu en 1840.

Cette table de pierre, qu'évidemment le hasard n'avait pu dresser sur des supports régulièrement disposés, n'avait pourtant, depuis longtemps, d'autre apparence que celle d'un amas de pierres brutes superposées, surtout avant d'avoir été dégagée des terres et autres matières qui l'encombraient. Erigée dans un lieu assez écarté, elle n'avait point frappé le regard des spectateurs intelligents, elle restait inconnue ou incomprise. Le propriétaire lui-même, M. de Vuillefroy, conseiller à la cour royale de Paris, avait complètement ignoré qu'il

existât sur une des pièces de terre qu'il possède dans le Soissonnais, rien qui fût de nature à mériter l'attention, et son fermier qui avait fini par ne voir dans cette masse qu'un obstacle à la culture, se proposait de la faire disparaître en la brisant. Mais en 1840, le docteur Godelle, archéologue zélé, à qui ses courses comme médecin donnaient souvent l'occasion de passer près de là, et qui d'ailleurs se plaisait à parcourir cette chaussée romaine dont le solide établissement reportait son imagination sur la puissance des constructions du grand peuple, vint à remarquer cette masse de pierres : il comprit qu'elle était digne d'une observation attentive, il en devina l'objet, et chercha des renseignements. Il apprit qu'elle avait un nom particulier, qu'elle s'appelait la *Pierre-Laye*, que même elle donnait son nom à la pièce de terre sur laquelle elle se trouve, et que le point culminant du terrain qui l'entoure portait le nom de *Mont de la Pierre*.

Dès-lors, il ne douta plus de l'intérêt de sa découverte : il publia une notice sur cette *Pierre-Laye* qu'il n'hésitait plus à qualifier de *Dolmen druidique*, et il appela sur sa conservation la sollicitude de l'autorité. Le dolmen fut, par ordre du préfet de l'Aisne, figuré sur le cadastre, et de plus on trouva dans le fait de la possession de ce monument par M. de Vuillefroy une garantie suffisante, qu'il serait désormais préservé d'une destruction à laquelle il avait été si longtemps exposé.

Découverte d'ossements humains sous ce Dolmen.

Le comité archéologique s'étant formé quelque temps après, sentit que le soin d'un examen approfondi de cette découverte lui était naturellement légué. Une commission prise dans son sein, de concert avec M. de Vuillefroy, devenu l'un de ses membres, fut chargée de le visiter et de recueillir tout ce qui pouvait servir à

compléter l'intelligence du monument. Le premier soin de la commission fut de faire fouiller le dolmen. Non-seulement nous savions que souvent des ossements humains avaient été déposés sous les autels druidiques, mais de plus le bruit avait couru que des indiscrets croyant rencontrer quelque chose de précieux sous cette pierre, devenue l'objet d'une attention curieuse, n'y avaient trouvé que des ossements et s'étaient empressés de recouvrir la fouille pour effacer les traces de leur tentative illicite.

Il fallut d'abord dégager le dolmen d'une masse de terres, pierrailles et débris qui l'obstruaient, amoncelés là par le laboureur qui en débarrassait ainsi son champ, puis on fouilla sous le dolmen, et à peine était-on parvenu à un mètre au-dessous du niveau du sol que la pioche rencontra un crâne humain. On enleva alors la terre avec précaution et l'on mit à nu un lit épais et profond d'ossements appartenant à dix-huit ou vingt squelettes humains assez bien conservés. Ils reposaient sur un dallage grossier en pierres dures et paraissaient en désordre, principalement ceux qui étaient au-dessus; mais ce désordre nous sembla suffisamment expliqué par ce que nous venons de dire d'une exploration antérieure; on ne saurait admettre que vingt corps aient pu être contenus dans un espace si restreint de deux mètres sur trois, sans y avoir été rangés avec soin et symétrie. D'ailleurs les Gaulois avaient coutume d'inhumer leurs morts avec respect et quelquefois ils leur repliaient les jambes sur le corps.

Il serait difficile d'assigner à qui ont appartenu ces corps. Etaient-ce les restes de guerriers? Les dents étaient saines et annonçaient des personnes dans la force de l'âge: mais les ossements des bras et des jambes, non plus que les crânes, ne paraissaient pas avoir été fracturés, ce qui se serait sans doute rencontré sur des

corps de guerriers, victimes d'un combat. Serait-ce une immolation de prisonniers de guerre? de victimes d'un grand sacrifice offert dans une circonstance décisive pour le sort de la nation? Les corps de coupables mis à mort pour leurs crimes n'auraient pas été ainsi recueillis. Etait-ce le lieu de repos des chefs et des pontifes? « *Les » ossements*, dit Batissier, *qui ont été découverts près de » ces constructions barbares donneraient à croire que les » prêtres se faisaient inhumer dans le voisinage comme » dans des lieux sacrés* (1). » Sur toutes ces questions trop d'obscurités enveloppent encore les usages de ces temps reculés pour que nous ne nous bornions pas à énoncer de simples conjectures (2).

Nous n'avons trouvé, du reste, au milieu de ces débris humains, ni armes, ni médailles, ni autres objets antiques. A la vérité, des médailles et des fragments de poteries romaines ont été souvent recueillis dans les environs du dolmen, et l'on avait eu d'abord la pensée que la vénération pour l'autel des druides ayant survécu

---

(1) Dans le comté de Luinster, en Irlande, un *cromleach* était élevé près d'une rivière entre deux tombes druidiques; mais le plus souvent les corps étaient placés sous le monument même; ce qui a fait dire à Th. Moore, d'après Wright et autres, que ces autels étaient en général élevés sur des tombes et qu'ils sont souvent désignés sous le nom de *tombes-autels*. Quelques-autres vont même jusqu'à regarder comme probable que tous les monuments druidiques: menhirs, cercles, cromlechs, etc., ont dû leur origine au culte des morts, d'où les innombrables menhirs de Carnac, en Bretagne, demeurés sans autre explication, devraient être considérés comme une suite de monuments funéraires successivement dressés.

(2) Il est à propos de mentionner ici que lors de la découverte de ces ossements, il en a été détourné quelques parties; nous avons appris notamment que des curieux s'étaient trouvés possesseurs de quelques crânes, en sorte que s'il arrivait que l'on voulût faire plus tard une nouvelle exploration, il ne faudrait pas s'attendre à retrouver complètement ce que nous avons pu constater.

longtemps encore après l'abandon de leur culte, ces vestiges pouvaient indiquer que des rassemblements s'étaient formés autour de la *Pierre sacrée*, à l'époque où les Romains occupaient nos contrées. Mais tout le pays d'alentour recèle des traces du séjour des armées romaines. Non loin de là, est un lieu encore connu sous le nom de *Champ de la Bataille*. Ainsi ces débris antiques nous semblent sans relation avec le monument.

Etymologie et signification du mot de Pierre-Laye que porte le Dolmen de Vauxrezis.

Il nous reste à déterminer le sens du nom de *Pierre-Laye* sous lequel le dolmen de Vauxrezis est encore désigné dans le pays et qui lui ont d'ailleurs conservé les anciens titres de propriété de la pièce de terre sur laquelle il repose.

Les noms de *Pierre-Laye*, *Pierre-Lait* ou *Pierre-Lé*, appartiennent également à d'autres monuments druidiques du même genre : ces mots sont évidemment les mêmes, avec différence d'orthographe. Ils doivent donc avoir une signification et une étymologie commune, intéressante à reconnaître. Cette recherche n'a point échappé à l'attention des archéologues, mais ils ont varié dans leurs interprétations. Ils ont supposé que ces mots pouvaient venir, soit du latin *laya*, *laye*, *chemin*, pierre indiquant une route à travers les forêts ; soit du grec *laos*, *peuple*, pierre populaire, ou bien enfin de *Lé* personnage distingué dont elle consacrait la tombe ou la mémoire.

Nous pensons que ces trois hypothèses doivent être également rejetées et qu'il faut adopter pour origine et étymologie du nom *laye*, la simple signification de *pierre*, comme provenant du mot celtique *lech*, du grec *laas*, ou de l'hébreu *louach*, ayant tous trois le même sens.

On conçoit, en effet, que les peuples, à l'époque où remonte l'érection de ce dolmen, avaient pu se contenter de le désigner par la seule dénomination de *lech* ou *laas*, comme à Milan tout le monde sait que l'on ne désigne la magnifique basilique de cette ville que sous le nom de *el domo*. C'était pour eux la *pierre*, cela disait tout ; c'était la *pierre* par excellence, la *pierre* sacrée, la *pierre* des solennités, la *pierre* des sacrifices ; si bien que, comme nous l'avons vu ci-dessus, le nom conservé à la hauteur qui domine le *dolmen* est simplement celui de *Mont de la Pierre*. Plus tard, les nouveaux peuples auront ajouté le mot par lequel, dans leur langue, ils désignaient une pierre, et en ont fait la *Pierre-Laye*, par un pléonasme qui n'a rien que de fort ordinaire. On en trouve de semblables dans plusieurs noms de lieux : on dit les eaux d'Aix, les bains de Baden, Baden-Baden, l'hermitage d'Einsiedeln, le désert de Sahara. (Le mot arabe *Sahara* est un substantif commun qui signifie désert, solitude).

L'erreur de ceux qui ont proposé *laos*, *peuple*, pour faire de *Pierre-Laye*, la *Pierre populaire*, vient de ce qu'ils se sont attachés à un dérivé, au lieu de remonter à la racine *laas*, *pierre*. Le mot *laos* a été pris pour signifier peuple, par suite de la fable de Deucalion qui, après le déluge, avait repeuplé la terre en jetant derrière lui des pierres (Ovide, *Métamorphoses*). Ainsi nous devons regarder les partisans de l'étymologie *Laos* comme nécessairement ralliés, quant au fond, à notre opinion.

Quant à l'étymologie *laya*, *laye de forêt*, rien ne paraît l'autoriser. Ce ne sont pas des monuments de ce genre qui auraient pu avoir pour objet d'indiquer une route. La *Pierre-Laye* de Vauxrezis est, à la vérité, voisine d'une remarquable chaussée romaine, mais celle-ci est de création postérieure. Aucune relation n'apparaît entre

le *dolmen* et la route, elles sont distantes d'une douzaine de mètres, et n'ont pas la même orientation.

Reste l'étymologie tirée du mot *lé*.

Elle est encore moins soutenable; l'histoire ne mentionne aucun personnage notable de ce nom (1), et ce mot ne se trouve non plus dans aucune langue, comme ayant signifié quelque titre ou dignité, comme roi, chef, pontife ou héros, condition nécessaire pour expliquer l'origine commune à divers monuments.

Quant à la simple signification *pierre* que nous attribuons au mot *laye*, non-seulement il dérive naturellement du mot grec *laas*, mais encore du celto-breton *lech*, pierre, roche, qui désigne plus particulièrement une pierre large et plate; du cambro-breton *llech*, pierre plate, propre à servir de cachette ou d'abri; mot qui, selon Daviès, offre une analogie remarquable avec l'hébreu *louahh* (*tabula saxea*). Le savant et laborieux bénédictin D. Lepelletier, nous apprend qu'on désignait plus particulièrement par les mots *lech*, *liach*, *liah*, un rassemblement de pierres brutes, placées les unes sur les autres en forme de petites loges, et que l'on considérait comme des tombes d'idolâtres, ou mieux comme des autels druidiques.

Il est impossible de n'être pas frappé de l'analogie qui existe entre ces trois mots : *laas*, *lech* et *louahh*. Evidemment ils se rattachent à une racine primitive et commune, et ils fournissent un nouvel appui à la pre-

---

(1) Nous trouvons à la vérité dans un roman du 12e au 13e siècle, intitulé : *Raoul de Cambrésis*, que l'un des personnages est nommé *Joifroi de Pierre-Lée*. Mais ce n'est là qu'un surnom provenant d'un des fiefs de ce seigneur, et à moins qu'il ne se rapporte au dolmen de Vauxrezis, ce qui ne laisserait pas d'être assez singulier, il présente un exemple de plus de la multiplicité des lieux connus sous ce nom.

mière pensée que nous avons émise sur l'origine également primitive et commune des *pierres-autels*.

Toutefois, bien que les langues hébraïque, celtique et grecque semblent se prêter également à nous révéler le vrai sens du mot *Pierre-Laye*, nous croyons que s'il paraissait nécessaire de donner plus de précision à notre solution, c'est sur le mot celtique *lech* que l'on devrait se fixer comme ayant produit notre mot français *laye*. En effet, comme celtique, il convient mieux que les autres aux temps et aux lieux, et de plus il a déjà été appliqué lui-même aux monuments druidiques du genre de la *pierre-laye* de Vauxrezis, soit seul comme nous l'avons indiqué plus haut, soit comme entrant dans le nom composé *cromlech*.

Depuis que le comité archéologique a proposé à la critique cette solution de la question relative à la signification et à l'étymologie du nom de *pierre laye*, un témoignage d'adhésion lui a été adressé par l'auteur de l'*Etude sur les Beth-el*, M. Gougenot des Mousseaux, qui a trouvé dans l'origine primitive et biblique où nos observations nous ont naturellement conduits, une parfaite analogie avec les convictions que ses propres études et ses recherches profondes lui avaient procurées.

Le comité archéologique peut donc espérer que son travail a jeté quelque lumière sur ce qui concerne les *autels druidiques* en général, et de plus qu'il a, dans la présente notice, non-seulement résumé les données déjà recueillies sur le dolmen de Vauxrezis, mais encore qu'il les a rectifiées et complétées par des observations nouvelles assez importantes.

NOUVELLES OBSERVATIONS SUR LE DOLMEN DE VAUXREZIS.

MESSIEURS,

La publication de cette notice sur le dolmen de Vauxrezis nous a procuré des témoignages d'adhésion aux idées générales que nous avions émises sur les autels druidiques. Ces idées consistaient principalement à rattacher ces monuments aux traditions bibliques, et à les faire dériver des commandements divins primitifs dont les peuples, en se dispersant, avaient conservé et partout emporté avec eux l'impression ineffaçable.

En outre, nous avions appelé l'attention des archéologues sur deux propositions dont la solution ne nous paraissait pas encore donnée, l'une concernant l'usage des trous dont sont ordinairement percées les tables des dolmens, l'autre l'étymologie du nom de *Pierre-Laye* appliquée à plusieurs de ces monuments.

Suivant nous, les trous des autels druidiques, indépendamment de l'usage déjà admis d'avoir servi à l'écoulement du sang des victimes, pouvaient encore avoir fourni le moyen de les attacher; et les dispositions toutes particulières du dolmen de Vauxrezis nous semblaient donner à cette supposition une sorte de certitude.

L'autre proposition avait pour but de remplacer les diverses étymologies jusque-là mises en avant sur le mot de *Pierre-Laye*, par celle qui consisterait à reconnaître dans le mot *laye* la simple signification de *Pierre*, comme provenant du mot celtique *leck*, du grec *laas*, et de l'hébreu *louach*, ayant tous trois le même sens; en sorte que l'on ne devrait voir dans la désignation de *Pierre-Laye* qu'un de ces pléonasmes assez ordinaires, tels que *eaux d'Aix*, *bains de Baden*.

Sur ces deux questions, M. de l'Aistre, président de la

Société archéologique des Côtes-du-Nord, nous a répondu au nom de cette Société : « 1° Que les monuments druidiques de leur contrée ne leur offraient pas de point de comparaison quant aux trous pratiqués dans la pierre de Vauxrezis, mais que nos conjectures sur leur usage leur semblaient très-judicieuses et parfaitement admissibles ; et 2° que notre étymologie du mot *Pierre-Laye* leur avait paru à tous incontestable. »

Un autre archéologue distingué, M. l'abbé Lacurie, auteur de plusieurs ouvrages estimés, nous a écrit au nom de la Société archéologique de Saintes, qu'il ne voyait pas, comme nous, des autels dans les dolmens ; mais sous le rapport de leur origine primitive, son opinion s'accorde pleinement avec la nôtre. « C'est chez les Juifs, dit-il, qu'il faut trouver l'idée de tous les monuments faussement attribués aux Celtes. Non-seulement c'est d'eux que nous viennent les notions premières, mais c'est encore eux qui nous en apprennent la destination. On trouve, dans les livres saints, les *dolmens*, *demi-dolmens*, *pierres posées*, *pulven*, *galgal* et *tombelles*, *monuments identiques qui*, *se rencontrant sur toute la surface du globe*, *dénotent l'unité d'origine*. »

Comme M. l'abbé Lacurie, la Société archéologique du Morbihan n'admet pas que les dolmens aient été des autels. Il résulte de la réponse que nous a faite M. Taslé, président de cette Société, que ceux de ses membres qui sont les plus versés en cette matière, ainsi que lui-même, ne considèrent les *dolmens* que comme des *tombeaux* ou peut-être des *temples* dans lesquels les mystères auraient été célébrés à l'abri des regards entre quelques initiés.

Ils appuient cette opinion d'abord sur les rapports qui existent entre les *dolmens* et les *grottes aux fées*, monuments qui leur paraissent identiques. La seule différence importante, disent-ils, qui est censée exister entre ces

monuments, serait que l'*allée couverte* conduisant à l'intérieur de la *grotte aux fées* manquerait au *dolmen*. Eh bien ! cette différence elle-même disparaît à leurs yeux. Presque tous les dolmens qu'ils connaissent, et ils en portent le nombre à plus de cent, ont conservé des traces d'une *allée couverte* qui, composée de pierres de dimensions moindres que celles des dolmens, ont pu facilement, avec le temps, disparaître en tout ou en partie.

La seconde circonstance qui porte ces archéologues à ne pas considérer les dolmens comme des autels propres aux sacrifices publics, c'est que, dans leur construction, l'on a toujours eu le soin de placer intérieurement la partie la plus unie, ou plutôt la moins inégale des blocs de pierres employées, soit pour les côtés, soit pour le dessus de ces monuments ; et que, quand des traces de sculpture ont été retrouvées, elles n'existaient que dans l'intérieur des dolmens.

Quelqu'intéressantes que soient ces observations, elles ne nous paraissent pas suffisantes pour renverser l'opinion généralement admise et professée par les auteurs les plus accrédités. Elles ne peuvent anéantir tout l'ensemble des traditions historiques et des circonstances qui ont fait regarder les dolmens comme des *tombes-autels*, suivant l'expression caractéristique des Irlandais.

Notre correspondant du Morbihan ne s'explique point d'ailleurs sur ce que, dans son hypothèse, on devrait penser de ces traditions historiques et de ces circonstances, et notamment de l'usage des trous sur lesquels nous avions particulièrement attiré l'attention. Or, nous ne voyons pas bien pourquoi les dolmens, considérés comme *autels*, n'auraient pas pu être précédés d'une allée de pierres qui, suivant les idées du temps, en rendaient les abords plus imposants et plus sacrés, ni pourquoi, comme *tombeaux*, ils n'auraient pas eu dans l'intérieur quelque chose de soigné et même d'orné.

On comprend très-bien que par la suite des âges, et loin de la source biblique, des modifications légères aient été apportées à l'institution primitive des grands autels de pierres brutes ; mais ce qu'on ne comprendrait pas, c'est que des monuments qui s'accordent si bien avec cette institution divine et primitive au point qu'on ne saurait, sans les y rattacher, expliquer leur simultanéité sur tous les points du globe, dussent précisément nous paraître avoir été toute autre chose.

On trouve dans le Cours d'Archéologie sacrée publié par M. l'abbé Godard, sous les auspices de Mgr l'évêque de Langres, un chapitre intéressant sur les monuments celtiques parmi lesquels figurent au premier rang les dolmens. Cet auteur, après avoir lu notre notice, a bien voulu nous faire savoir que s'il était dans le cas de donner une deuxième édition, il profiterait de quelques-uns de nos renseignements, et notamment de l'idée biblique qui est comme le point capital de notre dissertation.

Enfin, Messieurs, tout récemment, la communication de notre travail vient de fournir à M. l'abbé Devic, l'un de nos membres correspondants, auteur d'une dissertation très-intéressante sur la ville gauloise de *Bratuspantium*, l'occasion de nous décrire un dolmen qui présente avec celui de Vauxrezis des points de comparaison intéressants à observer. Ce dolmen, situé à *Villers-saint-Sépulcre*, dans le Beauvaisis, repose comme le nôtre sur un plateau très-élevé dont le terrain presque de niveau offre à peu près la forme d'un ellipsoïde évidé par des vallées plus ou moins profondes. Il domine tous les côteaux d'alentour et même la plaine très-élevée de Mouchy.

La table est un énorme bloc de roche provenant du plateau même, sans forme régulière, mais beaucoup plus long que large, ayant environ 4 mètres sur 2. Quant à l'épaisseur, elle n'est pas la même dans toute sa longueur. Posée par une de ses extrémités seulement sur

Dolmen

à Trie-Chateau, entre Chaumont et Gisors (Oise)

UNIV. OF MICH.

trois blocs de pierre plantées de champ, la partie soutenue est d'une grande épaisseur, tandis que sur le devant l'autre partie ne présente que 30 à 40 centimètres.

Avant d'avoir observé cette disposition habilement dissimulée, cette forte et longue table paraît à l'œil comme posée en équilibre, de manière à ce que la moindre pression devrait l'ébranler. Mais le côté pesant qui est engagé par dessous entre les supports offre une résistance suffisante pour braver les efforts.

Ce dolmen est précédé d'une allée de pierres plantées de champ, ayant près de 2 mètres de largeur sur environ 30 de longueur. Elle aboutit sous le dolmen à une des grandes pierres qui le supporte, dressée perpendiculairement à la table. Il n'existe pas sur cette table de trous comme à Vauxrezis; mais au milieu de la grande pierre dont nous venons de parler se trouve une ouverture parfaitement ronde, d'un diamètre, suffisant pour y passer la tête, quelque forte qu'elle soit.

Dans le même département, à environ trente kilomètres de Saint-Sépulcre, on voit à Trichâteau un autre dolmen également fort remarquable. Les pierres dressées qui portent la table forment une espèce de chambre, et la pierre qui ferme ce vide par derrière offre absolument la même circonstance que le précédent dolmen, c'est-à-dire qu'un trou grand et rond est percé en face de l'entrée.

Or, voici ce que nous pensons au sujet de ces ouververtures. Loin de contrarier les conjectures que nous avons admises sur l'usage des trous percés dans les tables des autres dolmens, elles nous semblent les confirmer. On y rencontrerait, selon nous, une variété de plus dans la manière de recevoir le sang du sacrifice expiatoire. Il aurait suffi à celui qui se purifiait de se placer sous le dolmen, de présenter sa tête par l'ouverture pratiquée, et de recevoir d'une manière commode le sang de la

victime que le sacrificateur avait soin de faire couler au dehors et de ce côté. Cette conjecture donne d'autant plus de force à notre première hypothèse, que nous ne savons pas s'il serait facile d'en donner une autre explication satisfaisante.

Ainsi, vous le voyez, Messieurs, nos communications avec d'autres sociétés archéologiques n'ont pas été tout-à-fait sans fruit. Il serait à désirer que toutes les découvertes fussent mises en commun, et toutes les lumières convoquées à la solution des problèmes.

C'est dans ce but évidemment que le ministre de l'instruction publique a invité toutes les sociétés savantes à lui faire parvenir, chaque année, le résultat de leurs travaux, afin qu'ainsi réunis ils puissent être à la disposition de tous.

Mais ne faudrait-il pas de plus que ces sociétés se missent entre elles en relation directe quand une circonstance en indiquerait l'utilité. Ainsi, à l'occasion de nos explorations d'Arlennes, ne vous semblerait-il pas convenable d'adresser à toutes les sociétés archéologiques le plan descriptif des résultats déjà si importants de nos premières fouilles, afin de recueillir toutes les données de la science et les connaissances déjà acquises sur les ouvrages de ce genre.

C'est ainsi que nous pourrions arriver à l'intelligence la plus exacte et la plus complète possible de notre découverte, et fixer son degré d'importance soit en elle-même, soit relativement à l'histoire de notre pays.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

QUATRIÈME SÉANCE.

Mardi 1er Avril 1851.

Présidence de M. de Laprairie.

NOMINATION.

M. l'abbé Devic, curé de Mouchy (Oise), est nommé membre correspondant.

OUVRAGES OFFERTS.

La Généralité de Soissons au 18e *siècle*, par M. Matton, archiviste de la préfecture de l'Aisne. 12 exemplaires in-8°, de 48 pages.

Notes sur la topographie administrative et financière de la Généralité de Soissons, par le même. In-8°, de 23 pages.

Il serait bien à désirer que dans tous les dépôts d'archives on rencontrât des hommes comme M. Matton, joignant à une vie modeste et consacrée à de patientes recherches l'empressement de communiquer le fruit de leurs utiles investigations.

COMMUNICATIONS.

M. Bryois transmet un cahier de notes relatives à la baronnie de Pierrepont ; il en sera rendu compte lorsque le même membre aura complété les recherches qu'il veut bien promettre sur le comté de Roucy.

M. Delbarre adresse à la Société une troisième lettre archéologique sur l'église de Nogentel, canton de Château-Thierry.

Nogentel et son église.

Nogentel, *Nongentellum*, *Nogentellum*, *Novigentellum* (établissement nouveau), est situé sur la route de Château-Thierry à Chézy-l'Abbaye, à moitié chemin de ce bourg, dans une fertile et agréable vallée arrosée par la Marne.

Nogentel était placé près de la chaussée Brunehaut qui, partant de Château-Thierry, faisait communiquer, dit l'auteur d'une demande faite en 1699 pour la réparation de cette route, la *Brie* avec le *Suessonnais* et la *Picardie*. D'après le plan qui accompagnait cette demande, et dont l'original dû au Frère Romain en 1625, est déposé aux archives de Laon, on voit que la chaussée traversait la prairie de Château-Thierry sur 62 arches, et se terminait alors à la jonction de la route de Sézanne et du chemin de Nogentel. On en voit encore des restes dans plusieurs parties du terroir de Nogentel. Ainsi le lieudit le *Pont-Salin* ou *Bertin* était un des 62 ponceaux qui avaient été construits pour faciliter l'écoulement des eaux ; l'endroit appelé la *Tête Normande* formait le pied de la chaussée.

Dans les vestiges qui existaient en plus grand nombre, il y a quatre ou cinq ans, on reconnaissait encore tout le génie romain qui avait présidé à ces constructions si

solides et si durables. L'épaisseur de la voie variait selon les besoins du terrain plus ou moins mobile. Elle était de 35 centimètres, tantôt de 60, et quelquefois, mais bien rarement, elle atteignait un mètre. Les talus étaient en général d'une hauteur de 60 à 80 centimètres. C'était aussi près de Nogentel qu'était la fameuse forêt d'Anjou dont parle M. Poquet dans son intéressante Histoire de Château-Thierry. Bien qu'elle n'existe plus depuis près de deux cents ans, il paraît cependant qu'on en a conservé quelques souvenirs dans le pays, puisque dans les recherches que j'ai faites on m'a désigné les lieuxdits la *Fontaine des Bergers*, le *Vieux-Chemin*, la *Rue Charlot*, comme se trouvant sur l'emplacement de cette antique forêt. Lorsque le calvinisme se fut répandu en France, les nouveaux sectaires établirent un prêche à Nogentel, et le placèrent dans un ancien château abandonné, appelé la *Forte-Maison*, qui dépendait de la baronnie de Montmirail, et duquel relevait un petit fief situé aux portes de Château-Thierry, et nommé la *Marre-Aubry*. Le prêche fut détruit en 1670, et la Forte-Maison il y a une cinquantaine d'années. On montre encore la butte sur laquelle elle était bâtie. La destruction du prêche amena le départ de tous les protestants qui allèrent alors s'établir à Monneaux, hameau de la commune d'Essommes. C'est une des causes qui fit décroître momentanément la population de Nogentel. Expilly et l'Etat ecclésiastique du diocèse de Soissons lui donnent 200 habitants. Il en a maintenant 470. On parle aussi de forges et de fouleries qui ont disparu. Il y a des lieuxdits les *Murgets des Forges*, le *Chemin des Foulons*.

Nogentel était du doyenné de Château-Thierry, et avait pour seigneur en 1783 M. de Courtanvaux, seigneur de Montmirail. Le curé avait toutes les dîmes. Le pouillé de Soissons parle aussi d'une maladrerie. Cet hôpital fut annexé en 1695 à celui de Château-Thierry. Nogentel

était une baronnie. Il y a encore un lieu appelé la *Baronne* qui était une propriété de la seigneurie.

II.

L'église de Nogentel, dédiée à saint Médard, est très-peu remarquable à l'extérieur. Ses richesses à l'intérieur consistent en une chaire telle que les plus belles cathédrales ne la renieraient pas, en une clef de voûte fort curieuse, et en deux pierres tumulaires dont les inscriptions sont parfaitement conservées.

On entre dans l'église par une porte en plein-cintre sans aucun ornement, sur laquelle s'élève le clocher, tour quadrangulaire soutenue par huit contreforts garnis de glacis, et ouverte d'un œil-de-bœuf et de huit fenêtres aussi en plein-cintre, deux sur chaque côté. L'escalier est enfermé dans une autre petite tour ronde placée entre les deux contreforts, qui part du sol pour se terminer à environ un mètre et demi de la corniche. Les voûtes, appuyées sur des arceaux prismatiques, sont soutenues par un rang de piliers composés d'une colonne engagée, et de plusieurs parties anguleuses dont les chapiteaux sont ornés de feuilles de lierre accouplées de formes différentes et assez finement sculptées. Les nervures sont terminées par des clefs de voûte représentant des écussons chargés de fleurs-de-lis ou échiquetés d'or et de gueules au chef d'azur, chargé d'un lion rampant d'or. Les uns sont surmontés d'une couronne de duc, les autres d'une couronne de baron. La clef du sanctuaire est très curieuse, et mérite une description à part, bien que mon respectable collègue, l'abbé Poquet, en ait donné une dans son intéressante notice sur l'abbaye d'Essommes.

Quatre bustes occupent les quatre angles formés par la jonction des nervures. Celui qui est tourné vers le

sanctuaire est revêtu d'habits sacerdotaux, et tient de la main gauche entre le pouce et l'index une hostie sur laquelle il pose les deux premiers doigts de la main droite. Le second à droite paraît être dans l'attitude de la prière ou de la méditation ; il a les mains jointes, et la tête inclinée. Le troisième qui regarde la nef tient de la main gauche une crosse abbatiale, et donne la bénédiction de la droite ; il est coiffé d'une espèce de mitre. Le quatrième à gauche paraît être le sculpteur qui s'est représenté donnant la dernière touche à des feuillages. Ces quatre personnages sont engagés dans une épaisse couronne de feuilles et de fleurs.

Les bases des piliers sont élevées sans aucune moulure. Toutes les fenêtres sont ogivales ; l'édifice est couvert d'un toit aigu, ainsi que le clocher supporté par un entablement très-simple. Il nous reste maintenant à examiner la chaire et les deux inscriptions tumulaires. M. Poquet possède un fort joli croquis d'un de mes amis, M. Noury, qui représente avec une fidélité scrupuleuse toutes les jolies sculptures de cette belle chaire.

Ce beau morceau d'architecture du 17e siècle fut acheté par la commune de Nogentel après la révolution ; il se trouvait alors dans l'église des Cordeliers de Château-Thierry. Le panneau du milieu représente un cordelier ayant une auréole sur la tête, et entouré de trois mitres ; il tient un livre de la main droite, et un ostensoir de la main gauche. Les autres panneaux ont des bouquets de fleurs et de fruits ; ils sont séparés les uns des autres par des petits anges et des guirlandes de feuillages entrelacés. Le dais ou abat-voix est supporté par des anges bouffis formant cariatides, sur lesquels repose une galerie en balustre recevant huit colonnes cylindriques qui supportent un petit temple élevé sur huit autres colonnes, et couronné d'un dôme terminé par un vase drapé qui laisse échapper une flamme. Telle est à peu près la chaire

de Nogentel. Cette description, toute imparfaite qu'elle est, pourra vous donner une légère idée de ce beau morceau de sculpture.

Voici les deux inscriptions que renferme l'église. Je les ai copiées avec la plus scrupuleuse attention sur l'estampage qu'en a pris mon honorable ami, M. Souliac, et qu'il a généreusement mis à ma disposition.

PREMIÈRE INSCRIPTION.

Noble hôme et Seigr maitre Jaques de Nogêtel,
en son vivât Br audit lieu, vicôte de Troly, Br de la
Tour, menant Rosoy près Oulchie et Viersis et
plus côseillier du roy, membre en son bailliage a Pis, (Paris) a
fôdé à toujiours ppetuellemêt, en l'gliê de céans,
ung *salue, stabat mater* avec l'oraison subsequê-
-te qui se dira chaûn 30 a toujiours après heure de
vespres pr le magister de ce d. lieu de Nogêtel et por ce
faire a ordôné et laissé et paié pr chaûn an au dt mgr
lier les premiers et plus clercs deniers de la de Bre de
Nogêtel la soê de cent sols ts (tournois) et aux margrs de la de
gliê XXS.t, coê est côtenu en l'article dû testament
du deffunc a la charge de livrer p les ds margrs
le luminaire qu'il côviendra pos dire le dt *salue* et a
impetré le dt deffunc de reverend père en Dieu monsgr
l'évesque de Soissons quarante jor de pdons à tous
ceulx qui assisteront au dt *salue* priez Dieu por luy.

DEUXIÈME INSCRIPTION.

Les marregliers de l'eglise Nogêtel sôt tenus et obliges à faire
dire et celebrer tos les ans prpetuellemêt a toujiors trois haultes
messes selô
la coutume du pays en ycelle esgle l'une por l'ame de feu mire
Thomas
Dessalles en sô vivât natif du dt Nogêtel viquaire de Sâict Jehâ
en grève à Paris qui tpassa en l'ostel du Proubitaire de l'eglise de
Saict
Jehâ le 1er jor de decêbre mil vc et III et por la praïmière messe serô
tens

les de margliers la fe dire et celebrer por ycelle ame ce mesme jor quy t'passa; la secôde le lâdemai saict Crespi por l'ame de feu sô père et la tierce le lâdemai de la Côceptiô neêdâe por sa feue mère et por acôplir ycelle messe le dt deffunc a dôné et laissé à la de esgle de Nogètel trête six sols parisis de rête ppetuellemêt à toujiors est assaû vingt idem sols par les pierres à Sâchery sur Pierre Germain et sur tous les biês meubles et imeubles prêt et avenir et quatorze s. parisis pris au de Sâchery sur Jaquet Lâbat et Gilles Lâbat frères et sur tos lers biès meubles et imeubles prêt et avenir et au cas qû les dt maregli — ers ne por rait estre paiés des de rêtes le dt deffunct a ordonè q les de 36 p de rente feussêt et soiênt pris sur une maisô assise au fobors sait Crespien de Chasteau-Thry q tient Pierre du Gallet p chaûn an a deux escus de leur cens moyênât q les ds marregliers acôplirôt les choses dessus, de comme il ont promis et promettêt faire les choses dessus de plus aplain déclarées es lês obligations faictes et passées souls le scel de la prvosté de Chasteau Thry lâ dessus de oregtz services sôt tens les ds marregliers faire à savoir aux heritiers du de deffunct por y assisté et participer si bô le seâble.

M. Pécheur fait passer sous les yeux de la Société deux médailles, l'une d'argent, d'une belle conservation, découverte à Arlaines, l'autre gauloise, trouvée à Soissons.

La première porte en face : *Navis prætoria. Ant. Aug.* III. VIR,RP. Revers : *Insignia militaria.* Trois étendards. Leg. VII.

La seconde porte tête imberbe, casquée, tournée à gauche. ROVECA (le V E liés ensemble). Lion tourné à droite. Æ. Mionnet, n° 108.

M. Decamp lit, au nom de M. de Saint-Vincent, membre correspondant, une notice sur les monnaies des comtes de Soissons, à l'occasion d'une obole blanche du comte Raoul.

Ce n'est plus aujourd'hui une question douteuse de savoir si les comtes de Soissons avaient le droit de frapper monnaie. Ce droit était d'ailleurs conféré assez facilement quand il n'était pas usurpé par les grands seigneurs

de la monarchie. La royauté, sans force et sans énergie, se trouvait souvent dans l'impossibilité de s'opposer à cette prérogative qui aurait dû lui appartenir sans partage.

Plusieurs villes, telles que Laon, Noyon, Tours, etc., les archevêchés, celui de Rheims entr'autres, avaient leurs monnaies. L'abbaye de Saint-Médard avait obtenu ce droit de Louis-le-Débonnaire. Beaucoup d'autres exemples pourraient encore être cités.

Sans que l'histoire nous indique si ce droit de battre monnaie fut octroyé aux comtes de Soissons ou usurpé par eux, toujours est-il qu'ils étaient en possession de ce privilége pour la monnaie d'argent et la monnaie de cuivre, sans que cela s'étendît à la monnaie d'or, que le roi seul avait le droit de faire frapper.

Les monnaies des comtes de Soissons étant encore assez rares, et le hasard nous ayant procuré une obole blanche du comte Raoul, nous croyons qu'il n'est pas inutile d'en donner la description.

Sur un côté se trouve la croix qui se voyait sur presque toutes les monnaies de France. Cette croix a quelque ressemblance avec la croix grecque. Elle est entourée de la légende *Radvlf. Com'*. Une petite croix précède le mot Radvlf. Sur le revers on voit un portique à trois cintres surmonté d'un fronton qui est terminé par une croix. Deux clochetons sont placés de chaque côté du fronton. La légende est : *Suessionis*, en entier. Cette monnaie est de la grandeur de nos anciennes pièces de douze sous.

Raoul, de la maison de Nelle, hérita du comte de Soissons à la mort de Conon, son frère, décédé sans enfants, en 1181. Il le gouverna pendant cinquante-cinq ans, et mourut le 4 janvier 1236. Son corps, ainsi qu'il l'avait ordonné, fut placé dans l'abbaye de Longpont, qu'il avait enrichie de nombreuses donations. Il vit les

règnes de Louis-le-Jeune, Philippe-Auguste, qu'il accompagna en Syrie, lors de la troisième croisade, Louis VIII et Saint-Louis.

Le comte Raoul, un des plus illustres parmi les comtes de Soissons, ne doit pas seulement sa célébrité aux trois mariages qu'il ne craignit pas de contracter, il fut encore un vaillant chevalier, un bon administrateur. Employé plusieurs fois avec succès dans des négociations que lui confiait le chef de l'Etat ; mais il faut le dire, son plus beau titre, celui qui sauvera son nom de l'oubli, c'est d'avoir été un de nos premiers bons poètes français. Il s'amusait, avec notre célèbre Thibaut, comte de Champagne, à composer des dialogues en vers où chacun d'eux interrogeait et répondait à son tour. Ses poésies étaient populaires de son temps et ont été conservées dans nos anciens recueils.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

CINQUIÈME SÉANCE.

Mardi 6 Mai 1851.

Présidence de M. de Laprairie.

MM. les secrétaire et prosecrétaire étant absents, la Société prie M. l'abbé Daras de remplir les fonctions de secrétaire.

M. l'abbé Poquet écrit pour informer la Société qu'une indisposition le prive d'assister à la séance. Il transmet une lettre de M. Victor Petit, membre correspondant.

M. V. Petit met son crayon à la disposition de la Société, et offre d'acquitter sa dette de collaboration en dessinant, pour le Bulletin, quelque monument du département.

La Société, qui connaît le beau talent de M. V. Petit, s'estimera toujours heureuse de pouvoir enrichir sa publication de quelques jolis dessins dûs au gracieux et flexible crayon de son savant correspondant.

OUVRAGES OFFERTS.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. T. I, 2e série.

Livraison des publications de l'académie de Reims.

M. Maxime Lemaire fait hommage à la Société de huit médailles récemment découvertes dans sa propriété, autrefois dépendance de la célèbre abbaye de Saint-Crépin-le-Grand. Sept de ces médailles sont romaines, deux appartiennent au moyen-âge, et paraissent sortir de nos monnaieries Soissonnaises. Les autres sont des monnaies baronnales de l'époque moderne. Toutes furent recueillies à 80 centimètres de profondeur en exécutant des travaux de nivellement. Elles portent de chaque côté :

Un Adrien (76-138) ADRIANVS CAD...
Au revers : ANNONA.
Une Faustine (138) FAVSTINA AUGVSTA.
Au revers : IVNONI LVCINÆ S. C.
Junon debout tient une couronne de la main droite, sa main s'appuie sur une lance ; un paon est à ses pieds.
Une Salonine (268) SALONINA.
Un Posthume (257-267) P.....VS.
Un guerrier armé de la hast.
...IIII. COS. III. P...
Un Constant (274-337) CONSTANTINVS.
Au revers : Le labarum.
Et deux guerriers debout IHE XE.
Un Valens (328-378) D. N. VALENS.
Au revers : GLORIA EXERCI IVVM.
Un Valérien (190-260) VALERIANVS, petit module.
Une médaille du moyen-âge indéterminée.
Une monnaie inédite de Conon, comte de Soissons.
CONON COMES, croix avec ornements et fleurs de lis.
Un temple et autour : SVESSIONIS.

Un denier tournois de Henri IV avec le millésime 1605.
Deux deniers de 1653.
Un double tournois du prince de Conti.
Une pièce de Louis XV.
Un jeton de Louis XIV avec la devise : *Armis tutæ leges.*
Plusieurs monnaies des ducs de Lorraine
MONETA NOVA NANCEII CVSA DVX LOTHA avec l'écu.

A l'occasion de la monnaie inédite de Conon, comte de Soissons, M. de Laprairie propose la rédaction d'un travail d'ensemble sur les diverses monnaieries du département, et sur les types qui en sont sortis ; cette proposition est adoptée.

M. Billaudeau donne communication à la Société de vingt-quatre monnaies anciennes, savoir : deux monnaies gauloises, et vingt-deux monnaies romaines. L'une des monnaies gauloises porte une inscription. Sa conservation est remarquable. Parmi les monnaies impériales, on distingue un Auguste, un Marc-Aurèle, un Posthume, un Constance, un Maximien-Galère, un Néron, un Dioclétien, un Vespasien, un Antonin, un Trajan, deux Faustines et un Licinius.

Le Posthume est bien conservé, Dioclétien, Marc-Aurèle et Licinius sont assez beaux ; le reste est médiocre.

M. Perin dépose sur le bureau le sceau et le contre-sceau de la commune de Soissons. Ce *Sigillum* est une empreinte moulée sur un sceau pendant à un document authentique du dépôt des archives du royaume. La Société accueille cette communication avec un vif intérêt.

M. Perin donne sur ce sceau intéressant les détails suivants :

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau une empreinte du sceau de la commune de Soissons au 13e siècle.

Ce sceau représente un personnage debout et vu de face, armé d'une cotte de maille, d'un casque pointu, d'une épée et d'un bouclier. Autour de lui sont rangés quatorze personnages, sept de chaque côté.

On lit sur la légende :

SIGILLVM SVES... NENSIS COMMVNIE.

Le contre-sceau, qui est ogival, représente un petit clocher quatre étages. Il porte pour légende :

BERFRIDV SVESSIONIS.

Ce sceau, en cire jaune, que j'ai trouvé aux archives nationales, est appendu à une charte du mois d'octobre 1228, par laquelle la commune de Soissons jure fidélité au roi saint Louis et à la reine Blanche.

Les archives nationales renferment un grand nombre de sceaux d'abbayes, d'abbés, d'archidiacres, de chapitres, d'officialités, de seigneurs et de comtes de Soissons. J'ai écrit à Paris pour en avoir les empreintes. J'ai pensé que ces monuments de notre histoire locale figureraient très-bien dans le musée que nous allons fonder.

M. Perin ajoute que les archives de l'Etat contiennent au bas des titres originaux, un grand nombre de sceaux assez bien conservés. Parmi ces sceaux, il en est qui appartiennent aux abbayes du diocèse et à la noblesse soissonnaise du moyen-âge. Il se propose d'en faire prendre avec soin les empreintes pour les offrir successivement à la Société.

M. Daras dit avoir observé à la bibliothèque nationale, sur les cartulaires de Braisne et de Longpont, un nombre considérable de dessins au trait représentant grossièrement les sceaux avec personnages et devises, tels qu'on les voyait suspendus aux anciennes chartes de ces abbayes. Il ajoute que dans le cartulaire de la cathédrale de Soissons conservé à la même bibliothèque, et copié sur l'original avant la révolution par le bénédictin dom

Commune de Soissons.

Acte de 1228.

UNIV. OF MICH.

Muley, *historiographe du roi*, tous les sceaux intacts ou brisés sont décrits avec la plus scrupuleuse exactitude. Parmi les dépôts d'archives seigneuriales, il en est peu qui aient conservé leurs titres de création avec les sceaux; cependant le château de Villequier-Aumont conserve précieusement les titres et les sceaux anciens de la duché-pairie de Genlis, et les archives de Laon possèdent des cartons remplis de bulles romaines et de chartes originales qui ont encore conservé ces marques plus ou moins altérées de leur authenticité.

La Société émet le vœu qu'une collection de ces documents soit entreprise pour figurer dans le musée de Soissons.

COMMUNICATIONS.

M. Williot rappelle que la société française, fondée par M. de Caumont pour la conservation des monuments historiques de France, tiendra ses séances générales les 6 et 7 juin dans la ville de Laon. M. de Laprairie expose que le but de cette réunion sera d'étudier l'importante question de la restauration de la cathédrale de Laon. Dans les séances tenues au palais du Luxembourg par les délégués des sociétés savantes de France, M. de Laprairie avait appelé l'attention de l'assemblée sur le délabrement de ce bel édifice. MM. de Mérode et de Montalembert, jaloux d'assurer son salut, ont réussi dans leurs efforts pour obtenir une réunion à Laon des membres de la Société française. Mais les divers systèmes de restauration mis en avant sont loin d'être d'accord. M. Williot signale même leurs dangers; il appuie sur la gravité des résolutions qui seront adoptées, et il demande si la Société archéologique de Soissons est appelée à prendre part aux délibérations de la Société française qui devront avoir pour ce rare monument les plus utiles conséquences.

M. le président répond qu'il n'a reçu aucune convocation officielle ni de la part du directeur de la Société française, ni de la part du président du Congrès. Il pense néanmoins que la Société, qui s'est à diverses reprises vivement préoccupée du sort de la cathédrale de Laon, ne peut rester étrangère à aucune des questions qui devront s'agiter dans l'intérêt de sa restauration, et qu'il serait convenable qu'elle soit représentée aux séances de la Société française par une commission choisie dans son sein.

M. le président dépose sur le bureau une lettre de la commission des sciences et arts de Noyon qui invite la Société historique de Soissons à concourir à une souscription en faveur d'un monument à élever en l'honneur de Jacques Sarrazin, peintre et sculpteur.

La Société, toujours prête à favoriser les efforts qui auront pour but de glorifier les arts dans la province, accueille avec sympathie cette communication. Elle applaudit au zèle de la ville qui s'honore en couronnant le mérite d'un artiste distingué, et engage chacun de ses membres à concourir individuellement à la réalisation du monument projeté.

M. de Laprairie lit quelques notes pleines d'intérêt sur la provenance des vitraux de la cathédrale, et sur leurs diverses vicissitudes.

De ces magnifiques verrières qui, pendant les beaux siècles de l'architecture ogivale, faisaient étinceler de mille couleurs brillantes nos monuments religieux, un bien petit nombre est resté pour nous donner une idée de la richesse de cette ornementation.

Les guerres de religion, les révolutions, le temps, et, il faut le dire, la main même du clergé obéissant soit à la mode, soit au besoin d'un jour moins assombri, ont brisé presque tous les vitraux coloriés qui donnaient à nos églises un caractère si profondément religieux, et

qui étaient devenus comme une conséquence nécessaire du système d'architecture qui prévalait alors. En effet, pendant les 13e, 14e et 15e siècles, on en était encore à supprimer en quelque sorte les murs des églises ; les voûtes étaient suspendues dans les airs, portées seulement par des faisceaux de colonnes dont on cherchait toujours à diminuer le volume. Tout devenait donc ouverture comme à la cathédrale de Beauvais qui est l'exagération d'une admirable idée. Mais les torrents de lumière qui inondaient le temple auraient été d'un effet intolérable, si les vitraux coloriés n'étaient venus intercepter le passage à un jour trop éclatant.

La cathédrale de Soissons qu'on admire encore après avoir visité les plus grandes basiliques, avait reçu comme tous les monuments du 13e siècle la décoration de vitraux peints. L'architecte qui avait sans doute voulu suivre une espèce de gradation dans la manière dont la lumière arriverait dans les différentes parties du monument qu'il venait d'élever, avait orné de sujets légendaires à teintes sombres le chœur et le sanctuaire, et il n'avait au contraire garni la nef que de grisailles plus transparentes. Sa pensée a quelque chose qui satisfait les convenances religieuses, puisqu'elle ménage un jour plus mystérieux pour le lieu où se célèbre le divin Sacrifice.

Mais de toutes ces richesses de l'art du moyen-âge, qu'avons-nous conservé à Soissons ? la liste n'en sera pas longue à faire. Il me paraît cependant utile de la mettre sous vos yeux, et de vous communiquer les renseignements que je me suis procurés sur l'histoire de nos vitraux depuis soixante ans.

La révolution de 1789 qui a renversé un si grand nombre de monuments et qui en a mutilé tant d'autres, n'a brisé aucune des verrières de la cathédrale de Soissons. Cet édifice qu'on avait eu le projet de raser, a été

conservé pour servir de magasin à paille. La destination qu'on lui a donnée l'a sauvé et l'a laissé à peu près dans l'état où il se trouvait alors.

A cette époque, toutes les fenêtres hautes du côté nord de la nef étaient dans l'état où elles sont encore aujourd'hui. Celles du midi avaient aussi conservé quelques panneaux en grisailles, mais ils étaient beaucoup moins nombreux que du côté opposé. Au chœur et à l'abside, si on compte les cinq fenêtres qui sont restées en verre de couleur, plus deux autres fenêtres leur faisant suite au midi, tout était déjà en verres blancs

La grande rose de l'ouest qui devait être admirable était entière. Celle du transept nord était et est encore complète, sauf un seul médaillon. Les autres fenêtres de ce transept étaient en grisailles avec leur petite rosace en verres de couleur. Ici le centre était occupé par une tête d'évêque, tandis qu'à la nef et au chœur cette place était occupée par une tête de roi. Les fenêtres plus étroites qui se trouvent au-dessous de la grande rose étaient également en grisailles, d'une teinte moins verdâtre; mais ellés avaient le tympan de leur ogive rempli par un sujet en verres de couleur.

Toutes les fenêtres basses de la nef, du transept nord, des chapelles qui pourtournent le chœur et l'abside, sauf les trois chapelles du fond, ainsi que toutes les fenêtres des trois étages du transept du midi, étaient, dès 1789, en verre incolore.

Lorsqu'on rouvrit les églises en 1802, on répara comme on put les vitraux de la cathédrale, qui, par suite du manque d'entretien pendant de longues années, avaient beaucoup souffert. Le Christ de la fenêtre centrale de l'abside existait déjà; on suppose qu'il avait été placé en 1767, parce qu'en cette année on avait remanié cette fenêtre.

L'explosion du magasin à poudre en 1815 vint causer

de nouveaux ravages aux verrières de la cathédrale de Soissons. La commotion qui se fit sentir bien plus fort au midi qu'au nord jeta à bas ce qui restait de grisailles aux fenêtres du sud de la nef. On attachait alors si peu de prix à ce genre de vitraux, qu'on abandonna sur le sol les morceaux qui, changeant étrangement de destination, furent convertis en bouteilles à vin de Champagne.

Les vitraux légendaires de l'abside furent aussi presque entièrement renversés. Enfin la grande rose du portail, alors entière, fut réduite aux quelques rares médaillons que nous y voyons aujourd'hui.

Pour réparer cet immense désastre, on ramassa les fragments qui n'avaient pas été mis en poudre, et l'on fit venir de Braisne deux cent cinquante panneaux provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Ived. Il aurait été difficile de mettre de l'ordre dans ce pêle-mêle de vitraux ; aussi tout fut-il replacé au hasard et seulement pour l'effet. Une seule fenêtre de l'abside a conservé quelques panneaux intacts de son ornementation primitive ; c'est celle où l'on voit les scènes de la création de l'homme, de la chûte, etc.

La chapelle de la sainte Vierge est sortie miraculeusement saine (ou à peu près) de toutes ces calamités.

Des trois fenêtres de la chapelle de saint Pierre (à gauche), deux paraissent remonter à la construction de l'édifice ; la troisième ou celle du milieu est remplie par des vitraux provenant de saint Ived.

Enfin la chapelle de saint Paul (à droite midi) est entièrement garnie de vitraux venant de Braisne.

Tout incomplets, tout mutilés que soient nos vitraux, ils méritent encore d'être conservés avec soin et d'être étudiés avec patience. Henri Gerente, l'excellent peintre verrier que les arts ont perdu depuis peu, y trouvait beaucoup de choses à admirer. Les Pères Martin et Cahier de leur côté ont écrit ce passage dans leur grand

ouvrage sur la cathédrale de Bourges : « ..... L'impor-
» tance de cette grande page est encore accrue par la
» rareté des verrières consacrées au jugement dernier.
» La cathédrale de Soissons en possède un reste qui
» permet au connaisseur de recomposer par analogie un
» tableau singulièrement simple et grandiose ; mais les
» fragments même de ces anciennes peintures ne se ren-
» contrent que de loin en loin. »

Et dans un autre endroit du même ouvrage on lit :
» La grisaille de saint Denis, contemporaine sans doute
» de Suger, est d'une fierté imposante, tandis que celle
» de Soissons et celle de saint Remy de Reims, qui sem-
» blent appartenir au 12e siècle, conservent encore la
» fécondité des compositions et l'éclat du coloris, tout en
» acquérant la flexibilité des lignes et l'élégance du
» tracé. »

Une autre autorité que je puis encore citer, c'est celle de M. Didron qui trouve que nos grisailles sont dignes d'être reproduites et imitées. La valeur de ce qui reste à la cathédrale de cette espèce de vitraux, et en les estimant comme neufs, est de 15 à 20,000 francs.

M. Betbeder prend l'occasion de dire quelques mots sur les grisailles de Soissons qui ont aussi un grand intérêt, et il voudrait qu'on pût réunir ces intéressants débris. Disséminées comme elles le sont au milieu de fenêtres, ces grisailles perdent tout leur effet. La Société, convaincue que ces belles grisailles gagneraient infiniment à être réunies ensemble, adopte leur rapprochement en principe. On comprend au reste qu'il ne s'agirait que d'un simple remaniement dont la plus grande dépense consisterait à se servir d'un homme intelligent.

M. Betbeder dépose sur le bureau un modèle en relief du tabernacle destiné à surmonter l'autel de l'église Saint-Léger. La Société admire la beauté de ce travail

qui réunit à une pensée ingénieuse une élégante exécution.

Un membre demande si ce modèle placé dans l'église Saint-Léger n'offrirait pas quelque désaccord avec le style de l'édifice.

M. Betbeder observe que le style architectural de Saint-Léger n'est pas parfaitement homogène.

M. Williot répond que la tour et la nef diffèrent effectivement du reste de l'édifice, mais que le tabernacle destiné au couronnement de l'autel devrait être naturellement conforme au style pur du 13e siècle qui est le style unique de la partie importante de Saint-Léger.

M. Wattelet propose d'insérer au Bulletin que le musée étant désormais constitué, tous les objets que l'on voudra bien lui offrir seront, dès ce jour, acceptés et conservés dans les salles affectées à cette destination.

M. Gencourt dépose le plan réduit de la *villa* romaine d'Arlaines. A l'aide de cette réduction exacte, tous les membres saisissent d'un seul coup-d'œil l'ensemble des fouilles, et peuvent se faire une idée juste de l'importance des découvertes qui ont été faites.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

SIXIÈME SÉANCE.

Mardi 3 Juin 1851.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. In-8°, numéro premier. 1851.

M. Vatelet offre, pour le musée, un vase en cuivre et un débris de chenet antique décoré d'une figurine.

COMMUNICATIONS.

M. Suin propose de fixer le jour des séances au premier lundi de chaque mois, au lieu du mardi. Plusieurs membres de la Société sont privés, en raison de leurs occupations, d'assister aux séances.

Cette proposition est prise en considération et sera discutée, conformément aux statuts, dans la prochaine assemblée.

M. Delbarre envoie une quatrième lettre archéologique sur la belle église d'Essommes qui est dans un état déplorable. La Société décide qu'on écrira à M. le préfet de l'Aisne pour réclamer son intervention bienveillante, afin d'obtenir un secours du gouvernement.

MESSIEURS,

Ce n'est pas une étude que j'ai l'honneur de vous adresser cette fois; je viens encore élever ma voix contre le vandalisme et l'abandon dans lequel on laisse nos plus beaux monuments. Cette jolie et gracieuse église d'Essommes s'affaisse sous le poids des années, sans qu'une âme charitable lui tende la main pour la soutenir; pourtant c'est peut-être la plus importante de tout l'arrondissement de Château-Thierry, et comme elle est au nombre des monuments historiques, on avait droit d'attendre un peu plus de soin.

Commençons d'abord par l'extérieur.

Ce qui frappe surtout quand on voit l'église d'Essommes, c'est l'état de délabrement dans lequel elle se trouve. Les corniches aux feuilles allongées, les gargouilles aux têtes de moines, de monstres, et aux figures grimaçantes, les arcs-boutants avec leurs petites colonnettes, aux chapiteaux de feuillages et de crosses; tout cela semble se disloquer, au point qu'on s'attend à en voir tomber les pierres une à une, comme un arbre desséché dont les feuilles s'envolent au moindre zéphyr. La petite tour si pittoresque par laquelle on arrive au clocher est lézardée en plusieurs endroits. Il en est de même du pignon contre lequel descendent les poids de l'horloge. La toiture est percée à jour, et laisse pénétrer l'eau dans l'intérieur. La charpente est pourrie en plusieurs endroits.

Si nous pénétrons dans l'intérieur, le mal n'est pas moins grand. Les voûtes en ogive sont lézardées, au

point de faire craindre une ruine imminente. Les nervures arrondies en dos de carpe qui les soutiennent paraissent vouloir se détacher. Les clefs de voûtes dont la principale est semblable à celle décrite dans ma dernière lettre sur Nogentel, sont dans un état déplorable. Il en est de même des galeries qui règnent autour de l'édifice dont les colonnes et les ogives commencent à se disjoindre. La chapelle dite du *Sepulcre* où sont maintenant placés les fonds baptismaux, est aussi dans un état déplorable. Ses fines sculptures tombent en poussière sous le doigt qui les touche, rongées qu'elles sont par l'humidité qui dévore tout l'édifice de la base au sommet. La petite piscine si gracieuse du 16e siècle, située à côté de cette chapelle, est aussi dans un affreux délabrement.

Quant aux vitraux, on les laisse briser. Cependant, Messieurs, ils pourraient lutter avec honneur avec ceux de la Ferté-Milon, tant pour la richesse des couleurs que pour la perfection du dessin. Les uns représentent les principales scènes de la vie de Jésus-Christ, d'autres des actions remarquables de saint Augustin qui fut longtemps le patron de la communauté. J'espère reproduire ces beaux vitraux dans un ouvrage très-important que je vais publier sur le département, avec le concours de mon savant collègue et ami, M. l'abbé Poquet. Vous pourrez alors juger par vous-mêmes, Messieurs, combien il importe de veiller à leur conservation. J'appelle aussi votre attention sur la pierre tumulaire de Claude Guillard, abbé d'Essommes, mort en 1550 ou 1551, qui fut retrouvée, il y a neuf ou dix ans, par M. Poquet. Elle a été placée dans la nef à l'entrée du chœur, c'est-à-dire à un des endroits les plus passagers de l'église. Elle est continuellement frottée par les pieds des fidèles, et de plus, le sonneur est obligé de se mettre dessus pour sonner l'unique cloche que possède aujourd'hui la célèbre église. Il serait à désirer, Messieurs, qu'on la

transportât dans un endroit moins exposé, car l'inscription commence à s'effacer, ainsi que les ornements sans nombre qui entourent la figure du vénérable abbé.

Comme vous le voyez par ce peu de mots, Messieurs, l'état de l'église d'Essommes n'est pas très-rassurant; d'urgentes réparations, des soins et de la promptitude pourront cependant sauver cet intéressant monument. Je dis de la promptitude, car il faudrait se hâter. Il ne s'agit plus maintenant de réparer, mais bien de consolider. Un nettoyage qui n'entraînerait ni grattage à vif, ni badigeon serait aussi bien utile; mais, avant cela, il faudrait assainir l'église, car l'humidité la ronge; une teinte mêlée de rose, de vert et de jaune la couvre, et la plupart de ses élégantes sculptures sont couvertes d'une mousse verte qui les dérobe à l'admiration des visiteurs. Les boiseries des stalles et les stalles elles-mêmes commencent aussi à être détériorées par l'humidité, et se pourrissent en certains endroits.

M. l'abbé Poquet communique à la Société une planche de fac-simile représentant plus de trente signatures emblématiques d'ouvriers et de marchands de divers pays. Chacun d'eux appose son nom en figurant le signe de sa profession. Ces signatures sont toutes du 17e siècle, et sont extraites par M. Bryois dont nous avons déjà plusieurs fois loué le zèle et l'intelligence des nombreux documents qu'il veut bien transmettre à la Société.

M. l'abbé Poquet ajoute qu'il serait bien intéressant de recueillir ainsi partout les marques d'ouvriers, de marchands, d'artistes et des diverses corporations religieuses et nobiliaires qui ont existé durant le cours du moyen-âge. Ce genre de recherche aurait pour résultat immédiat de faciliter les études qu'on aurait à faire sur la sigillographie et la paléographie du département,

sciences qui sont encore à leur état d'enfance, malgré l'intérêt qu'elles présentent pour les solutions les plus importantes de l'histoire; car il n'est personne de nous qui n'ait remarqué l'intime connexion qui existait entre toutes ces différentes branches d'études dont l'archéologie est devenue seule l'unique personnification.

M. Daras donne lecture de lettres patentes par lesquelles Louis XVI érigea, en 1774, les terre, seigneurie et marquisat de Genlis en la duché-pairie héréditaire de Villequier-Aumont, en faveur de son cher et bien-aimé cousin, Louis-Alexandre-Céleste d'Aumont, duc de Villequier.

On y voit que la terre du marquisat de Genlis, qui était mouvante presqu'en totalité de la couronne, était composée d'un grand et beau château, du bourg de Genlis, des paroisses de Genlis, d'Abbécourt, de Viry-Noureuil, à cause de la seigneurie appelée Le Sart, des paroisses d'Ognes et de Marest, des hameaux du Caisnel, de Hattiémont, de Dampcourt, des seigneuries de La Motte, de Viry, du moulin Chevreux, du Coquerel-en-Beine et dépendances, de tous lesquels lieux notre dit cousin, le duc de Villequier est seigneur, haut justicier, et y possède des droits considérables, des bois, étangs et domaines affermés par bail général, 56,000 livres de revenu annuel, etc., etc.

M Watelet, officier d'academie, directeur de l'école supérieure de Soissons, présente un mémoire contenant des recherches curieuses faites dans les sables tertiaires inférieurs des environs de Soissons, et donne la description de dix-sept espèces de coquilles inédites. Ce travail est accompagné de deux planches gravées avec le plus grand soin, et qui donnent une idée complète de ces intéressantes découvertes.

Un des meilleurs moyens de contribuer au progrès de

la géologie, cette belle science dont les principes reposent en grande partie sur l'observation, serait de former des collections aussi complètes que possible des fossiles de chaque arrondissement de la France. On obtiendrait ainsi la connaissance d'une masse de faits dont les savants pourraient s'emparer et déduire des conséquences d'un intérêt immense. Le lieu qu'on habite peut être facilement exploré. Il est très-facile d'y faire des observations qui, pour les personnes qui n'y passent que peu d'instants, sont presque impossibles. La science a donc beaucoup à gagner, à voir faire et à consulter les collections particulières, et à recueillir les notes des personnes habituées à bien voir.

Désirant contribuer de tout mon pouvoir aux progrès de cette science, je me suis mis à l'œuvre il y a quelques années, et je suis maintenant en possession de nombreux échantillons dont plusieurs sont ou rares, ou inconnus aux naturalistes.

Mes recherches ont naturellement été faites dans les terrains des environs de Soissons, où l'on sait que le groupe des sables inférieurs est très-développé, et même n'est peut-être nulle part aussi complet. Cet étage auquel M. Ch. d'Orbigny a imposé le nom de terrain Suessonien, atteint une puissance de 26 m. dans certaines localités du département.

Ce groupe est composé de couches assez différentes par les caractères minéralogiques, mais liées entre elles par la continuation de la stratification.

Il s'étend plus loin au nord que le calcaire grossier auquel il sert de base, et qu'il sépare des terrains secondaires. M. d'Archiac, pour en faciliter l'étude, divise ainsi cet étage dans sa *Description géologique du département de l'Aisne.*

Nos 1. Glaise et sables glauconieux.

2. Lits coquilliers.

3. Sables inférieurs proprement dits.
4. Grès et poudingues.
5. Glaise, lits coquilliers, calcaire, lacustre, lignites, argile plastique et marne.
6. Glauconie inférieure.

Presque tous ces groupes se montrent dans nos environs, mais c'est dans le second que mes recherches devaient être fructueuses ; aussi ai-je multiplié mes soins et mes efforts pour me procurer tous les échantillons que j'ai pu.

Les coquilles caractéristiques de ce lit qui contient un très-grand nombre d'espèces sont : *Nummulina*, *planulata*, *neritina conoïdea*, *turritella*, *imbricataria*, v. b. *turritella*, *hybrida*, etc. Les localités de Mercin, d'Osly, de Vauxbuin sont les plus riches, et m'ont fourni des espèces qui paraissent nouvelles et inédites.

Le groupe n° 5 est très-intéressant, tant sous le rapport de l'agriculture que sous celui de la science.

Il n'y a que peu de temps encore que les savants sont à peu près fixés sur l'âge des lignites. Cependant il y a un doute exprimé par M. d'Archiac dans le passage suivant (page 175, de sa *Description géologique du département de l'Aisne*). « Les ossements et les dents de ces » grands mammifères (bœuf, cheval, cerf) trouvés seule- » ment dans la cendrière de Jaulgonne, et l'absence des » coquilles caractéristiques de l'étage des lignites dans » cette même localité, nous ont fait penser que ce dépôt » était peut-être plus récent que les autres. » En est-il ainsi ?

Il est bien établi pour moi que des ossements semblables ont été trouvés dans la cendrière d'Osly, qui contient les fossiles caractéristiques. Je possède une corne de cerf qui provient de cette localité, et il est à ma parfaite connaissance qu'une tête d'animal y a été découverte. Malheureusement les ouvriers n'attachent point assez

d'importance à ces objets qui cependant sont souvent très-précieux pour la science.

Indépendamment de ces ossements, je me suis procuré de ce groupe un certain nombre de coquilles dont quelques-unes sont inédites. Il reste donc quelque chose à déterminer relativement aux lignites.

Il résulte des recherches des géologues et des miennes qu'un bon nombre d'espèces semblent appartenir en propre à l'étage Suessonien. Ces terrains méritent, sous ce rapport et sous plusieurs autres, une étude approfondie.

Beaucoup de ces espèces ont déjà été décrites dans le bel ouvrage de M. Deshayes, sur les environs de Paris. Il en dut la connaissance à la collection qu'avait formée M. Petit, docteur en médecine à Soissons, et qui fut vendue à sa mort.

Je donne plus bas la description de dix-sept espèces nouvelles accompagnée de bonnes figures. Les dessins ont été faits sous la direction de M. Deshayes par l'habile M. Humbert.

On remarque dans la liste inscrite sur les planches deux genres qui n'avaient point encore été signalés dans le bassin de Paris; ce sont : *Cleodora et sepiostera*, et un dont on ne connaît qu'un très-petit nombre d'espèces, c'est l'*unio*.

La première planche contient sous les nos 1, 2, 3, 4, 5, la figure de la belle espèce de pholade trouvée d'abord à Cuise-Lamothe par M. l'abbé Levesque, et ensuite par moi. Je n'ai pu résister au désir de la faire figurer, quoique sa localité soit en dehors de l'arrondissement. Elle n'est encore décrite nulle part. C'est pour rappeler que c'est à M. Levesque qu'on en doit la connaissance que je lui ai imposé son nom d'espèce.

Sous les nos 6, 7, 8, on voit une belle espèce d'unio trouvée dans les fossés des remparts de Soissons même.

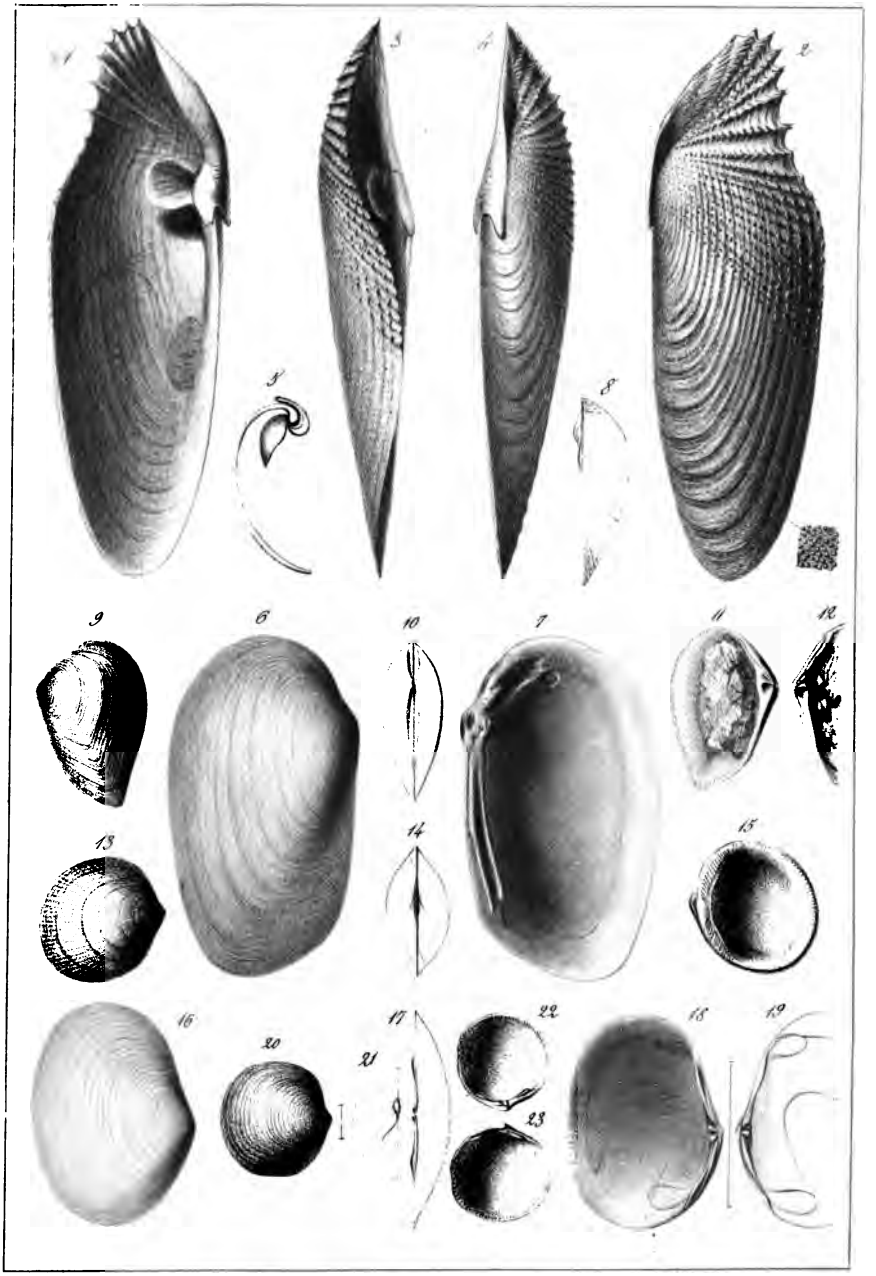

Humbert del. Imp. Lemercier, Paris

1.2.3.4.5. Pholas Levesquei. Wat.
6.7.8. Unio Deshayesi. Watelet.
9.10.11.12. Grassatella propinqua. Wat.
13.14.15. Pectunculus angustidens. Wat.
16.17.18.19. Tellina decorata. Wat.
20.21.22.23. Lucina ventricosa. Wat.

C'est autant pour rendre hommage au haut mérite de M. Deshayes que pour le remercier de ses bons conseils, que je lui ai dédié cette coquille.

La planche 2 porte aussi deux coquilles dédiées l'une à M. Hébert, sous directeur des études à l'école normale supérieure de Paris, et l'autre à M. Philippar, de son vivant professeur de culture et d'histoire naturelle à Grignon, et à l'école normale primaire de Versailles.

En m'envoyant mes planches, M. Deshayes, avec une attention très-délicate, m'écrit : « J'ai attaché votre nom » à l'une de vos intéressantes espèces. Ce nom était ins- » crit dans ma collection et devait figurer dans mon sup- » plément. Il était bien naturel de le conserver dans » votre publication. »

Il est difficile d'être plus gracieux. J'offre à M. Deshayes l'expression de ma reconnaissance.

DESCRIPTION.

I.

Pholade de Levesque. *Pholas Levesquei*. Watelet.

Pl. 1, fig. 1, 2, 3, 4, 5.

Localité : Cuise-Lamotte ; sables inférieurs, groupe n° 2.

Cette espèce est extrêmement remarquable par sa grandeur et sa beauté, et aussi par le bâillement de ses valves. Elle est presque complètement ovale, si ce n'est l'échancrure supérieure et inférieure qui rendent la coquille bâillante. Sa surface est couverte de stries d'accroissement régulières et bien espacées. Sa partie antérieure présente sur la surface extérieure des rayons qui partent des crochets et qui divergent de manière à couvrir la moitié de la coquille. Sa partie postérieure est parsemée de points ronds et saillants. Les rayons sont couverts de petites lames relevées, aiguës et triangulaires et se prolongent en pointe au dehors de la surface.

A l'intérieur, ces rayons sont saillants, mais arrondis. La charnière est formée d'une dent triangulaire au-dessous de laquelle on remarque une dépression assez profonde. Le bord est renversé de manière à cacher les crochets, et il porte des espèces de ramifications à peine saillantes. Le cuilleron est arrondi antérieurement et fixé sous la charnière. La figure 1 donne l'idée de sa forme, et la figure 5, de sa place et de sa disposition. Le plus grand individu que je possède a 56 mill. de long et 27 de large. Cette coquille paraît assez rare.

II.

Crassatelle voisine. *Crassatella propinqua*. Wat. Pl. 1, fig. 9, 10, 11, 12.

Localités : Vauxbuin, Sermoise; sables inférieurs, groupe n° 2.

Cette coquille très-mince, transverse, inéquilatérale et peu bombée, est couverte de stries régulières qui diminuent de grosseur vers les crochets. Postérieurement elle forme un angle qui se termine presque en bec et au-delà duquel les stries sont ondulées. Les crochets sont peu très sensibles. Le bord interne des valves est crénelé, et sa charnière présente deux petites dents cardinales et une fossette pour le ligament. Longueur 22 mill., largeur 15. Je n'ai rencontré cette coquille que dans les localités où le quartz a remplacé le calcaire, dans les dépouilles testacées de mollusques. Commune.

III.

Telline décorée. *Tellina decorata*. Wat. Pl. 1, fig. 16, 17, 18, 19.

Localité : Vauxbuin; sables inférieurs, groupe n° 2.

L'espèce qui nous occupe est mince et très-fragile, peu gonflée, chargée de stries fines et serrées qui de-

viennent presque insensibles vers les crochets. Elle est transverse, équivalve et presque équilatérale. Son crochet est peu saillant. Sa lame cardinale étroite porte deux dents cardinales et deux latérales assez écartées. Commune.

Elle a 20 mill. de long et 15 de large, et elle présente les mêmes circonstances de gisement que la précédente coquille.

IV.

Lucine ventrue. *Lucina ventricosa*. Wat. Pl. 1, fig. 20, 21, 22, 23.

Localité : Mercin ; sables inférieurs, groupe n° 2.

Elle porte des stries concentriques. La lunule et le corselet ne sont pas indiqués au dehors.

Cette coquille est petite, assez mince, orbiculaire et globuleuse. Les stries un peu irrégulières sont quelquefois interrompues par les accroissements. Son crochet est petit et presque droit. Sa charnière porte deux dents cardinales et les dents latérales sont bien apparentes. Les impressions musculaires sont assez grandes et bien marquées. Le bord est crénelé.

Elle est assez commune. 5 mill. de long et presque autant de large.

V.

Pétoncle à dents étroites. *Pectunculus angustidens*. Wat. Pl. 1, fig. 13, 14, 15.

Localité : Cuisy-en-Almont ; sables inférieurs, groupe n° 2.

Ce pétoncle est d'une assez petite taille. Sa forme est orbiculaire, oblique et allongée dans le sens de sa longueur. Cette coquille, dont nous ne possédons qu'une seule valve, est peu renflée et assez épaisse. Les crochets sont droits et opposés. Les côtes divergentes qui cou-

vrent la surface et qui partent du sommet sont presque insensibles vers les crochets, et peu apparentes sur le reste de la coquille. On remarque des stries d'accroissement peu nombreuses et un peu en escalier. Le bord est chargé de crénelures assez fortement marquées, mais qui diminuent de chaque côté en remontant. Le bord cardinal est irrégulièrement courbé en arc, et les dents de la charnière sont nombreuses, petites et étroites, et se continuent sous les crochets sans presque laisser d'espace uni. Il paraît rare.

VI.

Unio de Deshayes. *Unio Deshayesi*. Wat.
Pl. 1, fig. 6, 7, 8.

Localité : Soissons ; lignites, groupe n° 5.

Les valves de cette coquille sont médiocrement épaisses. Elle est transverse, très-inéquilatérale, assez bombée et non auriculée. La surface est presque lisse; cependant elle laisse apercevoir quelques stries fines et presque insensibles vers les crochets ; des accroissements beaucoup plus écartés se laissent aussi deviner sur la surface. La charnière est formée de dents cardinales à peine lamelleuses, mais assez fortes. La lame cardinale est assez mince, saillante et très-allongée.

Auprès des impressions musculaires, on voit une petite dépression ronde et assez profonde. Commune, mais toujours écrasée et brisée.

Sa longueur est de 55 mill. et sa largeur de 25.

VII.

Cléodore parisienne. *Cleodora parisiensis*. Wat. Pl. 2. fig. 14, 15, 16.

Ce genre était déjà connu dans le bassin de Bordeaux, mais non encore dans celui de Paris.

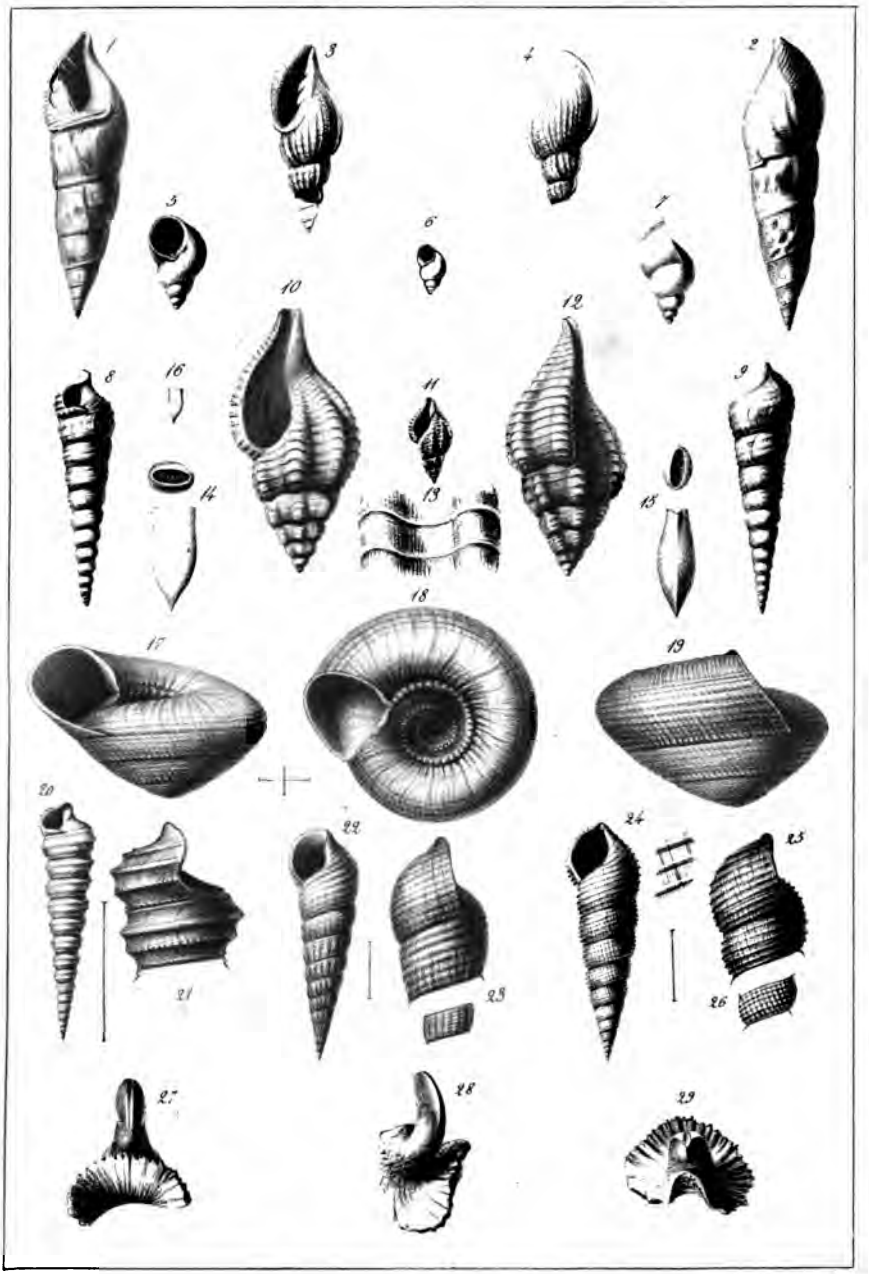

Humbert del. Imp. Lemercier, Paris

1.2. Melanopsis cerithiformis. Wat.
3.4. Cancellaria angusta. Watelet.
5.6.7. Paludina pullus. "
8.9 Cerithium Waleleti Desh.
10.11.12.13. Fusus Heberti. Wat.

17.18.19. Solarium Suessoniense. Wat.
20.21. Cerithium polygyratum. "
22.23. _____ parvicostatum. "
24.26 _____ Philippardi "
27.28.29 Sepiostera tricarinata "

L'espèce qui nous occupe est complétement lisse. Elle est mince, droite et svelte. Vers la pointe, elle est légèrement déprimée, subglobuleuse au milieu et généralement un peu comprimée et évasée autour de l'ouverture qui est ovale. Sur chaque face latérale, on remarque une petite côte qui s'étend de l'ouverture à la pointe qui est aiguë. Quelquefois les bords de l'ouverture sont un peu renversés en dehors. Cette petite coquille a 6 mill. de long et 3 de large. Elle est assez rare.

VIII.

Mélanopside cérithiforme. *Mélanopsis cerithiformis.* Wat. pl. 1, fig. 1, 2.

Localité : Mercin ; sables inférieurs, groupe n° 2.

Cette coquille est allongée, très-peu ventrue, et sa surface paraît être rongée comme il arrive souvent dans les espèces de mélanopside. Les tours, au nombre de huit, sont très-peu bombés et séparés par une suture assez profonde ; cependant chaque tour semble recouvrir un peu le précédent. La surface de notre unique échantillon a vraisemblablement porté des stries simples et assez nombreuses ; la base du dernier tour en est couverte. Elles sont serrées et très-fines. L'ouverture est médiocre, ovale et oblique à l'axe. La columelle est un peu arquée et en S allongé. Elle est très-rare. Longue de 38 mill., large de 11.

IX.

Paludine mignonne. *Paludina pullus.* Wat. pl. 2, fig. 5, 6, 7.

Localité : Mercin ; sables inférieurs, groupe n° 2.

Cette espèce assez rare a des caractères qui la rapproche des natices. Nous la rangeons néanmoins et provisoirement parmi les paludines. Cette petite coquille est très-épaisse ; elle est lisse ; bien que marquée par des

stries d'accroissement. La spire est courte et composée de six tours arrondis supérieurement et séparés par une suture assez profonde. Le dernier tour forme plus que la moitié de la coquille. L'ouverture est ovale, anguleuse supérieurement, et oblique à l'axe. Le péristome est mince et laisse apercevoir à la base de la columelle un petit ombilic. Longueur 7 mill., largeur 4.

X.

Cadran Soissonnais. *Solarium Suessoniense*. Wat. pl. 2, fig. 17, 18, 19.

Localités : Mercin, Osly ; sables inférieurs, groupe n° 2.

Cette espèce fort jolie n'est pas absolument rare. Elle est subdiscoïde. La spire est arrondie et peu saillante. On y compte cinq ou six tours nullement convexes, séparés par une suture simple. La surface extérieure est marquée de quatre stries régulières et inégalement espacées. Elles sont elles-mêmes traversées par d'autres stries fines et obliques, ce qui forme sur chaque tour quatre rangs de granulations dont le plus large est immédiatement au-dessous de la suture. La surface inférieure est fortement convexe, et couverte de plis assez gros et irréguliers. L'ombilic est large ; le bourrelet granulé qui le borde fait saillie à l'intérieur, et est séparée par un sillon peu profond. L'ouverture est arrondie, et les bords minces et tranchants. Cette espèce a 7 mill. de diamètre et 4 de hauteur dans les grands individus.

XI.

Cérite de Watelet. *Cerithium Wateleti*. Desh. pl. 2, fig. 8, 9.

Localités : Vauxrot, Crouy ; lignites, groupe n° 5.

Ce cérite, au premier aspect, se rapproche du cérite

des pierres ; cependant il en diffère sous plusieurs rapports. Il est médiocrement allongé, turriculé et assez étroit. La spire, pointue, est composée d'une douzaine de tours arrondis qui portent quelques stries. Les derniers sont en outre marqués par des accroissements qui coupent les stries obliquement. Le bord droit est mince et tranchant et porte une échancrure large et profonde. La columelle est courte, cylindrique et assez épaisse, le canal étroit et fort court. Il est assez rare dans un bon état de conservation.

XII.

Cérite à tours nombreux. *Cerithium polygyratum.* Wat. pl. 2, fig. 20, 21.

Localités : Vauxrot et Crouy ; lignites, groupe n° 5.

Cette coquille est allongée, très-étroite, turriculée et très-pointue au sommet. Les tours nombreux et étroits portent deux carènes simples dans les premiers tours, mais le supérieur est granulé vers les derniers. Ils sont séparés par un sillon cylindrique au fond duquel on voit deux petits filets séparés par la suture, dont l'inférieur est aussi granulé. L'ouverture est subquadrilatère, petite et terminée par un canal très-court. La columelle est torse, et le bord droit, mince et tranchant. Il n'est pas rare dans les localités citées.

XIII.

Cérite de Philippar. *Cerithium Philippardi.* Wat. pl. 2, fig. 24, 25, 26.

Localité : Mercin ; sables inférieurs, groupe n° 2.

La spire de cette espèce est allongée, turriculée et très-pointue au sommet. Les tours sont au nombre de onze ou douze, assez larges, à peine convexes, excepté le dernier qui est fortement arrondi vers la base. Leur

surface est marquée par un grand nombre de stries assez régulières et granuleuses à cause des stries transverses qui les coupent obliquement et régulièrement. L'ouverture est un ovale peu modifié. La columelle est en arc de cercle et cylindracée. Le bord droit est simple et mince, et le canal fort court. Cette petite coquille a 10 mill. de long et 3 de large. Rare.

XIV.

Cérite à côtes peu nombreuses. *Ceritium parcè costatum.* Wat. pl. 2, fig. 22, 23.

Localité : Mercin ; sables inférieurs, groupe n° 2.

Ce cérite a quelques points de ressemblance avec le précédent, cependant il en diffère essentiellement sous plusieurs autres. La spire est allongée, turriculée et pointue. Les tours sont assez nombreux, et leur surface est couverte de stries transverses croisées par d'autres longitudinales qui forment des granulations sur les tours inférieurs, et des côtes très-peu saillantes sur quelques-uns seulement des tours supérieurs. L'ouverture est ovale, prolongée supérieurement par un angle aigu, et inférieurement par un canal très-court.

La columelle est arquée, cylindracée et un peu torse. Un peu plus petite que la précédente.

XV.

Cancellaire étroite. *Cancellaria angusta.* Wat. pl. 2, fig. 3, 4.

Localité : Sermoise; sables inférieurs, groupe n° 2.

Cette cancellaire dont je ne possède qu'un échantillon incomplet et un jeune, est une coquille un peu ventrue, ayant la spire aussi longue que le dernier tour. Les tours sont au nombre de six ou sept, convexes et séparés par une suture presque simple, à peine modifiée par des côtes

longitudinales qui y forment des crénelures peu sensibles. Ces côtes qui couvrent la surface sont peu saillantes et sont traversées par des stries peu visibles. Les varices assez fortes et arrondies sont régulièrement espacées. L'ouverture est ovale, oblongue et terminée par un canal simple et court. La columelle est un peu calleuse, et porte deux plis bien marqués. Le bord droit est bordé par un bourrelet assez gros et arrondi comme les varices.

Longueur présumée 25 mill., largeur 10. Les échantillons sont silicifiés.

XVI.

Fuseau de Hébert. *Fusus Heberti*. Wat. pl. 2, fig. 10, 11, 12.

Localité : Osly; sables inférieurs, groupe n° 2.

Ce fuseau est court et ventru, et d'un aspect fort agréable. On compte sur la spire six ou sept tours convexes, chargés de grosses côtes longitudinales et nombreuses. Les tours sont traversés par cinq ou six petits filets sur chacun, mais dont le dernier est tout couvert. La suture est modifiée seulement par l'extrémité des côtes qui la font onduler. Le dernier tour est aussi long au moins que la spire, et il se termine par un canal assez court. La columelle est cylindracée, un peu torse, et le bord droit qui est comme festonné est bordé par un bourrelet semblable aux côtes. A l'entrée de l'ouverture, on aperçoit un certain nombre de petites granulations. Il est très-rare. Long de 12 mill. et large de 6.

XVII.

Sépioster tricariné. *Sepiostera tricarinata*. Wat. pl. 2, fig. 27, 28, 29.

Localités : Pommiers et Vauxbuin ; sables inférieurs, groupe n° 2.

Les fragments de cette espèce présentent à leur extré-

mité postérieure un bec assez long, épais, tricariné et fortement courbé en arc de cercle. Il est muni en dessous d'un sillon peu creux qui ne parcourt que la moitié de la surface. La lamelle inférieure renversée sur la base du bec forme un contour arrondi, festonné et fortement plissé en forme de collerette. Au-dessus, on remarque une concavité qui se prolonge en un trou qui perfore une partie du bec dans le sens de sa longueur. Les autres parties sont trop mutilées pour pouvoir être décrites sûrement. Rare. Dimension de la figure.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE.

Mardi 1er Juillet 1851.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

Etudes Saint-Quentinoises, par M. Charles Gomart, secrétaire de la Société académique de Saint-Quentin. In-8° de 332 pages.

COMMUNICATIONS.

M. le président informe la Société que l'on vient de mettre à sa disposition deux salles de la mairie pour servir de musée.

La Société accepte les deux places que la mairie vient de mettre à sa disposition comme devant lui servir de dépôt provisoire, et préparer ainsi le musée dont elle a l'intention de doter la ville.

Une commission est nommée immédiatement. Elle se

compose de MM. de Laprairie, Williot, Betbeder, Decamp et Wattelet.

Les dons offerts au musée pourront être déposés chez M. de Laprairie, à la mairie, chez M. Decamp, imprimeur, et à l'établissement de Saint-Médard.

Sur la demande de plusieurs membres, les réunions de la Société sont fixées au lundi de chaque mois au lieu du mardi.

M. Betbeder lit une notice sur un nouveau genre de verrières qu'il vient de confectionner, et sur les procédés qu'il a employés pour leur exécution. Il pense que ce nouveau genre de peintures pourrait être appelé à jouer un grand rôle dans la décoration de nos monuments civils et religieux.

NOTICE

Sur les vitraux mosaïques

INVENTÉS PAR M. BETBEDER.

Avant d'entrer dans les détails particuliers aux procédés, objet de cette notice, il est à propos de les faire précéder de quelques considérations relatives à la peinture sur verre, et sans entrer dans les détails que comporte son histoire, il nous sera facile de vous initier, sommairement du moins, aux grandes théories au moyen desquels les habiles verriers du moyen-âge fabriquaient ces brillantes tapisseries, magnifiques ornements de ces nombreuses basiliques qui nous furent léguées par les siècles qui nous ont précédés.

Il serait superflu de faire ici l'éloge de ces artistes dont la modestie égalait certes le talent; car peu de leurs noms ont été conservés, tandis que les hommes de notre temps, plus soucieux d'une vaine gloire que d'un mérite réel, écrivent leur nom en bas d'une œuvre mé-

diocre. Quant à eux, s'oubliant pour leur œuvre, ils s'identifiaient tellement avec elle qu'on se demande parfois si ces immenses croisées ont été ouvertes pour les vitraux qui y sont placés, ou bien si ces pages immortelles ont été conçues pour elles.

Cependant deux grandes époques sont en présence, l'époque primitive d'abord qui embrasse toute la première période connue et qui comprend le 14e siècle. C'est alors que surgit une nouvelle école inférieure à la première, il faut le reconnaître, malgré ses nombreux admirateurs et malgré aussi les chefs-d'œuvre qu'elle nous a laissés. C'est cette école qui devait amener la décadence du bel art qui nous occupe ; car c'est elle qui devait sacrifier ces magnifiques ensembles à des détails que ne comportait pas la peinture sur verre. C'est alors que le vitrail devint une page de missel dans laquelle venait se dérouler des scènes de l'Ancien ou du Nouveau Testament. On ne vit plus alors qu'un papillotage étroit et souvent mesquin au lieu de ces grandes et mâles figures d'un caractère barbare peut-être, mais large et harmonieux de couleurs, et qui toujours échappait à ces tons faux et froids qui, plus tard, devaient envahir nos cathédrales.

Après ce rapide aperçu, il est à propos d'entrer dans quelques détails sur les moyens employés dans l'art du peintre verrier, à l'une et à l'autre des deux époques que nous venons de citer.

Une théorie principale doit nous occuper d'abord ; et quoique simple, nous ne devons pourtant pas la passer sous silence. Voici cette théorie.

Le verre interposé entre la lumière et notre œil lui transmet la couleur dont est chargée sa matière. Voilà notre point de départ. Mais de cette faculté de transmission de la couleur par la lumière à l'exécution de ces brillantes verrières, il y avait un monde de distance;

car il ne suffisait pas de placer des verres de nuances différentes à côté les uns des autres ; il fallait encore posséder une science d'effets, un sentiment de l'harmonie des teintes nécessitant l'emploi de facultés toutes spéciales. Alors se fit sentir la nécessité de diviser à l'infini les couleurs dont on disposait, et comme les formes devaient être aussi variées, on dut recourir à l'emploi du plomb pour joindre entre elles ces diverses parties.

Il est une distinction qu'il est à propos de faire entre la première et la seconde époque. Dans la période romane après avoir employé des verres dont la couleur et la forme étaient appropriées aux objets qu'ils voulaient rendre, les peintres verriers d'alors employaient une seule couleur, si l'on peut donner ce nom à du noir chargé d'accuser fortement des traits qu'ils ne prenaient même pas la peine d'adoucir dans leurs rudes contours.

Mais comme nous vous l'avons dit, arrive le 14e siècle et ceux qui l'ont suivi. Les sujets alors prennent de plus petites proportions : les verres teints dans la masse et les petits plombs deviennent insuffisants en présence des détails dont se chargent les verrières. La science chimique vient en aide à celle du peintre et crée des émaux de couleurs diverses. C'est ici que les verriers prennent le nom d'*imaigiers*, et c'est à ce moment aussi que disparaissent ces brillants et lumineux vitraux pour faire place aux produits d'une école de talent sans doute, mais qui était bien loin de posséder la richesse et l'éclat de celle qui l'avait précédée. On n'a pas lieu d'être surpris de cette différence lorsqu'on en recherche les causes; et en effet, l'observateur le moins profond a pu remarquer qu'à très peu d'exceptions près, tout émail appliqué au pinceau sur le verre communique à celui-ci une plus ou moins grande opacité. Enfin, l'artiste ne peut opérer qu'en altérant, suivant certaines conditions, la transparence du fond sur lequel il travaille.

C'est pour obvier à cet inconvénient, c'est sous l'impression de cette idée qu'ont été créés les vitraux mosaïques.

En admirant ce qu'avait d'ingénieux l'emploi des petits plombs, on en était à regretter pourtant que dans la plupart des cas leur usage devenait impossible. Ainsi, alors qu'il s'agissait de contours fins et déliés, destinés à limiter des fragments de verres de couleurs différentes, il devenait impossible de découper le verre suivant tous les caprices que comporte l'ornementation ; et pourtant combien il était à désirer de voir subsister cette riche palette que les verres teints en table pouvaient seuls fournir, et que ne pouvait suppléer l'application d'émaux qui, comme nous l'avons dit plus haut, ne peuvent opérer que par l'opacité qu'ils communiquent aux couleurs, en d'autres termes, en altérant leurs plus précieuses qualités, l'éclat et la pureté.

Par le procédé qui m'est particulier, une carrière aussi vaste que nouvelle est ouverte aux vitraux. Nous ne croyons pas nous abuser en affirmant que désormais cette splendide décoration pourra être le partage non-seulement des édifices consacrés à la prière, mais encore, vu la modicité de leur prix, pourra prendre place dans toute demeure où régnera une modeste aisance.

L'assertion précédente est fondée sur deux points principaux. En premier lieu, la main de l'artiste n'intervient jamais dans la fabrication de nos vitraux : ses fonctions consistent seulement dans l'exécution des cartons. En deuxième lieu, la mise en plomb, toujours si dispendieuse, est ramenée à son terme le plus simple, puisque dans la plupart des cas, les coupes sont rectilignes.

Il me semble inutile de décrire ici les moyens par lesquels on arrive à ces résultats, puisqu'au premier examen, le vitrail fait par mon système à l'instant s'explique de lui-même. Disons seulement qu'après avoir tracé un

dessin avec une ligne large et noire de l'autre côté, j'applique des fragments de verres colorés qui, fixés au feu par un fondant quelconque, deviennent ainsi inaltérables, tandis que le trait noir duquel nous avons parlé dessine sa forme avec délicatesse, en s'interposant entre l'œil et le contour du verre placé derrière ce trait, lequel contour peut, sans inconvénient et sans influer sur l'effet, rester irrégulier.

Dans notre pensée, une troisième période devra surgir de l'adoption de mon procédé, si, comme j'ai tout lieu de le croire, les légères imperfections qui subsistent encore viennent à disparaître. Je m'estimerais heureux si j'ai pu doter et mon pays et mon époque de vitraux réunissant la vivacité et l'éclat de ceux du 12e siècle, en y joignant la finesse de ceux du 15e.

La Société se réserve de revenir sur quelques points de cette intéressante question.

M. Périn fait hommage à la Societé de treize empreintes de sceaux attachés à des actes émanés du clergé de Soissons, et dont il donne l'explication.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur d'offrir à la Société pour être déposées en son musée treize empreintes de sceaux attachés à des actes édités par le clergé de Soissons.

1° n° 89. Sceau attaché à un acte de 1243, édité par l'officialité de l'église de Soissons, sous l'épiscopat de Jacques de Bazoches. Ce fut sous son épiscopat, nous dit M. Henri Martin, dans son Histoire de Soissons, qu'on vit paraître pour la première fois un portail d'église fleurdelisé, et une main tenant la crosse avec cette légende :

Urbs habet hæc vere post Remos prima sedere.

Sceau de Nivelon, Evêque de Soissons.

Acte de 1182.

4.

Sceau de Ansculfe, Evêque de Soissons.

Acte de 1153.

10.

Sceau de Nivelon, Evêque de Soissons.

Acte de 1201.

2.

Sceau de Hugues, Evêque de Soissons.

Acte de 1096.

Sceau de Goslin 12e, Evêque de Soissons.

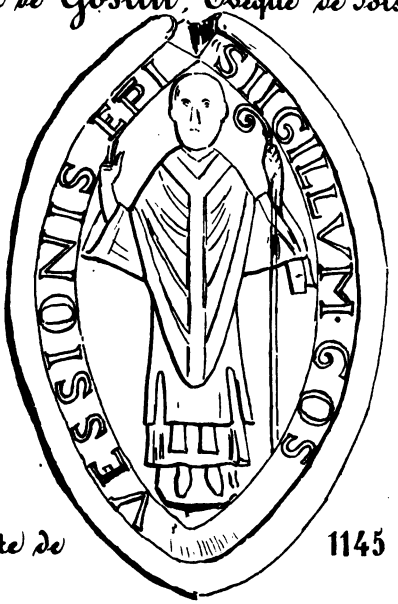

Acte de 1145

Sceau de Jacques, Evêque de Soissons.

Acte de 1226.

3.

Aymar, évêque de Soissons.

Acte de 1214.

Lith. A. Decamp, à Soissons.

Châpitre de Soissons.

Acte de 1231.

Officialité de l'église de Soissons.

Acte de 1243.

Officialité de l'archidiacre de Soissons.

Acte de 1266.

Hugues, archidiacre de Soissons.

Acte non daté.

1192 - 1202.

Gervais, archidiacre de Soissons.

Acte non daté.

1192 - 1202.

André, archidiacre de Soissons.

Acte de 1189.

Lith. A. Duamp. à Soissons.

UNIV. OF MICH.

C'est bien là en effet ce que représente notre sceau et la légende qu'on y lit. Il est de Jean de Torote, officier de Soissons.

En-dessous du portail, on lit : *Suessio.*

Le contre-sceau représente également un portail. On lit pour légende : *Suessio.*

2° n° 825. Sceau de Nivelon de Chérizy, évêque de Soissons, de 1176 à 1207. Ce sceau attaché à un acte de 1201 représente l'évêque debout et la crosse en main. On lit pour légende : *Sigillum Nivelonis ep. Suessionensis*

Le contre-sceau représente un oiseau avec cette légende : *Signum Nivelon. epi.*

3° n° 869. Sceau de Jacques de Bazoches, évêque de Soissons, de 1219 à 1243.

Il est appendu à un acte de 1246, et porte pour légende : *Sigillum Jacobi episcopi Suessionensis.* Il représente l'évêque debout et la crosse en main.

Le contre-sceau représente l'évêque à genoux, avec cette légende : *Salve me fac, Deus.*

4° n° 2031. Sceau de Nivelon de Chérizy, appendu à un acte de 1182. Même légende qu'au n° 825.

5° n° 2034. Ce sceau mérite une attention toute particulière. C'est le produit d'une pierre antique représentant une Leda ailée. Cette pierre a été sertie dans un cercle de métal autour duquel l'archidiacre André a fait graver son nom et sa fonction. Ce sceau qui porte pour légende : *Sigillum magistri André archi. Suession.* a été découvert en 1844 dans les archives de l'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il n'a pas encore été édité. Acte de 1189.

6° n° 2051. Sceau de Hugues, archidiacre de Soissons, appendu à un acte non daté, mais qui est de 1192 à 1202. L'abbé représenté debout est revêtu de ses habits sacerdotaux. On lit pour légende : *Hugonis Cigol Suess. archid.*

7° n° 2052. Sceau de Gervais, archidiacre de Soissons, appendu à un acte non daté de 1192 à 1202. On lit pour légende : *Sigillum Gervasii archidiaconis Suessionensis.*

8° n° 2092. Sceau du chapitre de Soissons, appendu à un acte de 1231. Il représente la Vierge assise et tenant l'Enfant-Jésus sur ses genoux. A sa droite est saint Protais P. THASIVS. A sa gauche, saint Gervais G. VASIVS, patron de l'église cathédrale. On lit pour légende : *Sigillum beate Marie Suessionensis ecclesie.*

9° n° 2182. Sceau de Goslin, évêque de Soissons, de 1126 à 1152, appendu à un acte de 1145. Légende : *Sigillum Gos... Suessionis ep.*

10° n° 2258. Sceau de Auscoul de Pierrefonds, évêque de Soissons, de 1152 à 1158, appendu à un acte de 1153. Légende : *Sigillum Ausculfi Suess. epi...*

11° n° 2695. Sceau de Aymar de Provins, évêque de Soissons, de 1207 à 1219, appendu à un acte de 1214. Légende : *Sigillum Aymar Suessionensis ep.*

Le contre-sceau représente un agneau, avec la légende : *Secretum.*

12° n° 2696. Sceau de Hugues de Pierrefonds, évêque de Soissons, de 1092 à 1102, appendu à un acte de 1196. Légende : *Hugo... episcopus...*

13° n° 3646. Sceau de l'officialité de l'archidiacre de Soissons, appendu à un acte d'avril 1266. Ce sceau représente un portail d'église avec cette légende : *Curie Gui... archid. sues.*

Le contre-sceau représente une clef avec cette légende : *Sigillum clavis.*

M. Daras, à propos du dépouillement qu'il a fait du cartulaire de Longpont, célèbre abbaye soissonnaise, donne quelques détails pleins d'intérêt sur la collection

de M. de Gaignières, et une analyse du précieux manuscrit.

Il existe, à la bibliothèque nationale, département des manuscrits, un volume in-folio, intitulé Cartulaire de l'abbaye de Longpont près Soissons. Ce manuscrit renferme, sans nul doute, les plus précieux renseignements pour l'histoire de cette abbaye, et des pièces d'une importance capitale pour l'histoire du Soissonnais. Compris originairement sous le n° 220 dans la célèbre collection des portefeuilles de M. de Gaignières, il fut rangé lorsque cette collection devint propriété du gouvernement sous le n° 5470. C'est sous ce dernier n° qu'il est aujourd'hui connu et inscrit au grand catalogue.

On sait que M. de Gaignières avait entrepris des recherches historiques d'après les manuscrits originaux sur la France entière. A une époque où les grandes abbayes du royaume brillaient de leur plus vive splendeur, il eut le bonheur d'en obtenir l'entrée à de jeunes savants, ses amis, qui colligèrent pour sa bibliothèque une moisson féconde de richesses. Il ignorait alors que les événements politiques de l'avenir viendraient hélas sitôt donner, par l'anéantissement des originaux, une incomparable valeur à ses grossiers dessins (1), à ses substantielles analyses.

En tête de ce manuscrit, j'ai trouvé une liste des abbés de Longpont. Elle commence, comme celle du prieur Muldrac, par Hugues Pipars, premier abbé, et se termine par César d'Estrée; mais elle en diffère entièrement et quant aux dates, aux dénominations et au nombre même

(1) Les 16 vol. qui composent la collection de M. de Gaignières à la bibliothèque Bodléienne, à Oxford, passent en général pour être plus exacts et beaucoup moins grossiers que ceux dont il est ici question. *Voir le Bulletin des Comités historiques*, 1851, *p*. 194, 195.

(Note du secrétaire.)

des titulaires. La supériorité de la nouvelle nomenclature est incontestable. Son authenticité repose sur le relevé des inscriptions tumulaires et des mentions recueillies dans les archives officielles du monastère.

La série de ces inscriptions tumulaires est donnée à la suite du catalogue des abbés. Elle remplit les feuilles comprises entre les pages 1 et 9. Les feuilles renfermées entre les pages 9 et 61 offrent une grossière esquisse des nombreux tombeaux qui décoraient l'église et le cloître. Depuis le 69e feuillet jusqu'au 221e se trouve l'analyse de tout ce que renfermait le cabinet des archives du monastère, à commencer par les tablettes supérieures en descendant jusqu'aux cases du bas. Les layettes sont dépouillées dans leur ordre de superposition. L'écrivain intelligent a eu soin de prendre tous les noms propres, ceux des pays mentionnés, les poids, mesures et monnaies spécifiés dans les stipulations, les témoins garants des conditions du contrat, et lorsqu'il l'a pu, le dessin des sceaux appendus aux diplômes.

Depuis la page 233 jusqu'à la 283 se trouve le dépouillement des archives d'une abbaye de Longpont, différente de celle du Soissonnais. C'est par une erreur du bibliothécaire que cette liasse étrangère a été comprise dans la reliure de notre manuscrit. Après quelques pages blanches, j'ai découvert l'ancien martyrologe de Longpont, que j'avais vainement cherché dans les archives de Laon, puis un curieux extrait d'un ancien antiphonaire de l'abbatiale qui était un in-folio vélin. Enfin à la page 287, un autre extrait du *Calendarium Longipontanum Suessionensi*. Petit volume manuscrit in-folio, aussi sur vélin.

Ce *Calendarium* nous révèle la donation par Jehan Milet, évêque de Soissons, d'un très-grand, très-précieux calice en argent merveilleusement doré, de quatre urnes magnifiques pour servir à l'autel, dont les deux plus

grandes sont magnifiquement dorées, de deux grands candelabres en argent, de deux paix en argent bien doré et d'une pixide également en argent.

Quant aux chartes et diplômes reproduits dans ce manuscrit, soit intégralement, soit par analyse, leur nombre est de 457, savoir : 72 datant du 12e siècle, 315 du 13e, 47 du 14e, 5 du 15e, 12 du 16e et 6 chartes non datées.

Parmi les donataires de ces chartes, j'ai remarqué plus spécialement les évêques de Soissons, Meaux et Senlis, plusieurs rois de France, les comtes et hauts barons de Vermandois, Flandre, Dreux, Bretagne, Champagne, Château-Porcien, Soissons, Braisne, Avesnes, Amiens, Montmirel, Chartres, Marle et Coucy. Les sires de Pierrefond, Moreuil, Oulchy, Montgobert, Basoches, Poissy, Buzancy, Cramailles, Quierzy, Guny, Aconin, Courtieux, Vuyerzy, Béquerel, Tigny, Faiel, Cuisy, Sinceny, Bucy-le-Sart, Soupir, Saint-Remy, Beaurevoir, Charly, Bellevue, Laversine, Aulnoy, Chaudun, Berlaincourt, Arcy, Blanzy, Crouy, Billy, Berzy, Breuil, Vaurezy, Marcy, Chambry, Varennes, Morfontaine, Courcy, Margival, Ecuiry, Ancienville, Fresnoy, Ostel, Laon, Rozoy, Ambleny, La Chapelle, Versigny, Faverolles, Martinsart, Vailly, Violaines, Dommiers, Ressons, Plessis, Armentières, Courcelles, Chantemerle, Trigny, La Carrière, Verzilly, Muret, Noyant, Saint-Just, Marteville, Cuise, Corrobert, Dampleu, Proisy, Banru, Betonvillers, Morienval, Châtillon, Chacrise, Deuillet, Bournonville, Nesle, Gernicourt, Dammart et La Ferté-Milon, etc.

En parcourant un à un les feuillets de ce manuscrit, vous croiriez assister à la convocation d'un arrière-ban pour la Croisade. Vous voyez se lever de nouveau une de ces assemblées de guerriers assistant en arme à la dédicace de ces grandes institutions qu'ils fondaient de leurs bienfaits et protégeaient de leur épée.

M. Clouet, membre correspondant, adresse un nouveau rapport sur les feuilles de Champlieu (Oise). Ce rapport est accompagné de nombreux dessins qui permettent de juger de la valeur de ces précieuses découvertes.

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur de communiquer l'année dernière à la Société, une note sur les découvertes qui venaient d'être faites à Champlieu, et de lui présenter le dessin d'un certain nombre de bas-reliefs et d'ornements d'architecture. Mes documents étaient incomplets, mais j'avais à cœur de fixer l'attention de la Société sur ces précieuses antiquités recueillies à l'extrême limite de la province romaine de Soissons; Champlieu était, suivant toute apparence, l'un de ses boulevards. La longueur et la difficulté du trajet ont empêché la Société de réaliser l'excursion qu'elle avait projetée jusque-là.

L'année dernière, les premières fouilles ont mis à découvert quinze à vingt morceaux de sculpture sur pierre de gros échantillon. Ces fouilles continuées peu après dans la même année en ont procuré un bien plus grand nombre; et le défaut d'argent seul a empêché de les poursuivre, car la mine paraît inépuisable. Les constructions monumentales de Champlieu, renversées probablement à l'époque de l'invasion des Normands, sont attestées encore aujourd'hui par *deux monticules* que la charrue aurait depuis longtemps renversés, s'ils ne recélaient des matériaux solides et d'un gros volume. Depuis deux siècles, l'historien du Valois a signalé Champlieu comme un camp romain où l'on a découvert de son temps des monnaies, des armes, des poteries antiques.

De ces deux monticules, on n'a fouillé que le plus petit, sur une superficie d'environ quatre à cinq mètres

carrés, à peine le quart de sa longueur. Il est donc encore impossible d'asseoir un jugement certain sur le plan d'ensemble non-seulement du camp, mais même sur celui du monument rencontré. Aussi, je me borne, quant à présent, à déposer comme simple renseignement, dans les archives de la Société, le dessin de toutes les pierres extraites des fouilles. Je m'empresse de déclarer que j'ai complété cet *Album* en copiant les croquis que M. Marneuf, l'entrepreneur de l'ornementation de la chapelle funéraire des Invalides, a eu la bonté de mettre à ma disposition. Cet habile artiste demeure à Errouy, près Champlieu. Il a suivi les fouilles avec le plus vif intérêt et avec le zèle d'un entrepreneur expérimenté.

Quoique les deux monticules dont je viens de parler et qui ont produit par l'affaissement de vastes constructions n'aient ni la même forme, ni la même longueur, quoique l'un d'eux, le plus grand, affecte la forme d'un *fer à cheval* comme l'a remarqué l'historien du Valois, leur disposition n'exclut pas le parallélisme de l'un à l'autre. On peut donc conjecturer qu'ils appartiennent aux deux côtés opposés d'un parallélogramme rectangle, forme adoptée par tous les camps de construction romaine. Les sculptures recueillies qui appartiennent à la grande *architecture carrée* viennent confirmer cette opinion. Dans l'état actuel, l'éboulement des édifices est venu arrondir les angles, de là sans doute l'erreur dans laquelle est tombé le père Lecarlier, erreur qui s'est propagée à cause de la dénomination de *Tournelles*, que dans le moyen-âge on donnait à ce camp.

Admettant le plan rectangulaire, on doit trouver au milieu de chacun des quatre côtés du camp, et suivant l'usage des Romains, une issue marquée par une porte décorée ou arc triomphal. Toutes les découvertes de Champlieu confirment cette prévision. On en trouve la

base, les pieds droits, le fronton, ou du moins des fragments qui ont appartenu certainement à ces parties. Seulement, on n'a encore rencontré aucun morceau cintré qui aurait été détaché du grand arc. Les pieds droits présentent plusieurs divisions perpendiculaires et séparées par des listels. Les plus grandes offrent des statues remarquables et en grand relief. Les autres panneaux sont couverts de riches feuillages largement exécutés. Quelques-unes de ces divisions en forme de caissons mettent en relief des ornements un peu trop délicats et minutieux qui feraient supposer que l'art était arrivé à une époque de décadence.

Dans les 85 dessins que j'ai l'honneur de vous envoyer, il se trouve :

1° Griffons (fragment), b c d'oiseau.	3
2° Dragons, têtes de chien.	4
3° Statues, fragments (divinités, guerriers, tritons).	27
Deux de ces statues ont pu être recomposées en entier, chacune par le rapprochement de trois morceaux de pierre. Les assises du monument ont une épaisseur de 60 centimètres; il en résulte que les statues qui n'occupent pas les trois tout-à-fait n'ont guère que 1 mètre 50 cent. de hauteur. — 1° Un empereur couronné. 2° Une femme plongeant Achille dans les eaux du Styx.	
4° Armes.	8
5° Corniches, fleurons, chapiteaux, fûts.	43
	85

On le voit, le grand nombre, la variété, la richesse de toutes ces sculptures donnent une haute idée de la splendeur du monument qu'elles décoraient. Toutes les pierres qui manquent pour le reconstituer sont encore enfouies; c'est dans la prévision de nouvelles fouilles que je prie la Société de vouloir bien accepter mes dessins, quelqu'imparfaits qu'ils soient. Lorsqu'arrivera ce *jugement dernier*,

je veux dire lorsque les fouilles seront faites en grand, on pourra rajuster des têtes et des membres qui donneront à ces fragments de statues l'expression qui leur manque. Déjà plusieurs statues ont été enlevées ; mes dessins peuvent donc devenir un jour de précieux jalons.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

HUITIÈME SÉANCE.

Mardi 4 Août 1851.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES ET OBJETS OFFERTS.

Notice sur un manuscrit de poésies latines de Nicolas Chesneau, doyen et chanoine de Saint-Symphorien de Rheims, en 1580, par M. A. Duchesne. In-8° de onze pages.

Deux gravures reproduisant les deux faces d'un petit reliquaire émaillé envoyées par M. A. Duchesne.

Borne milliaire romaine offerte par M. de Bussières, représentant du peuple.

Deux monnaies gauloises trouvées sur le territoire de Beaurieux, dans la confection de la route départementale de Beaurieux à Craonnelle, données par M. Michel de Tugny.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, tome II. In-8°.

CORRESPONDANCE.

M. Duquesnelle, membre correspondant à Rheims, adresse quelques monnaies et médailles dont il fait don au musée de la Société, et il ajoute : « La création d'un » musée est une œuvre louable et patriotique qui, en » prouvant au public le zèle et le désintéressement des » fondateurs, sauvera de la destruction les monuments » que nous ont légués les siècles passés, et développera » le goût et l'étude de l'antiquité dans une ville si riche » en souvenirs historiques. »

M. Duquesnelle espère que dans un temps peu éloigné, ses occupations lui laisseront assez de loisir pour correspondre plus fréquemment et plus utilement avec la Société.

La Société remercie M. Duquesnelle de sa générosité, et accepte avec empressement et reconnaissance la promesse qu'il veut bien lui faire. Ces communications et ces échanges mutuels de bons offices prouvent que l'esprit de veritable fraternité antérieure à la conquête romaine existe encore aujourd'hui entre les Rhémois et les Soissonnais.

M. Duchesne, aussi membre correspondant à Rheims, écrit de son côté :

Je viens de recevoir et de lire avec beaucoup d'intérêt le quatrième volume du Bulletin de votre laborieuse Société.

L'énergie avec laquelle la compagnie a si justement flétri dans ses bulletins les diverses espèces de vandalisme archéologique, me suggère l'idée de lui signaler un vandalisme dont on s'est encore peu occupé, ce me semble ; je veux parler des larcins qui se commettent dans les bibliothèques publiques.

Il circule dans le commerce d'antiquités, et il existe

dans les cabinets des amateurs, de nombreuses vignettes peintes sur vélin, des lettres ornées, rehaussées d'or; eh bien! il est certain que ces vignettes, souvent si intéressantes au point de vue de l'art et de l'archéologie, ont été coupées et volées dans les précieux manuscrits des bibliothèques publiques.

Ainsi, pour ne parler que de ce que j'ai vu, ce n'est pas sans un profond sentiment de tristesse que l'on parcourt quelques-uns des beaux manuscrits de la bibliothèque de Rheims, privés d'un nombre considérable de ces vignettes, et déshonorés par une main coupable.

Et que l'on ne croie pas que ces détournements soient l'œuvre d'un autre siècle; je suis malheureusement arrivé par mes recherches à la conviction qu'ils ne remontent pas au-delà d'une trentaine d'années.

Que messieurs les conservateurs des bibliothèques soient donc prévenus de se tenir sur leurs gardes, et de ne confier les manuscrits précieux qu'ils peuvent avoir entre leurs mains qu'avec beaucoup de réserve et les plus grandes précautions.

COMMUNICATIONS.

M. Ch. Gomart, archéologue distingué et agronome instruit, fait proposer à la Société de Soissons d'entreprendre, à frais communs, avec les sociétés académiques de Saint-Quentin et de Laon, de faire le relevé de toutes les inscriptions qui existent dans le département de l'Aisne.

La Société accepte en principe cette proposition qui rentre dans la nature de ses travaux, et dont elle avait conçu l'idée il y a plusieurs années. Elle sera enchantée de concourir pour sa part à l'érection de ce monument épigraphique, un des plus curieux du département.

M. le vicomte de Courval demande à quelle époque

devront s'arrêter ces recherches et la publication de ces inscriptions. Il pense qu'il faudrait s'arrêter au 17e siècle, afin de ne pas trop multiplier les volumes et leur ôter de l'intérêt qu'ils promettent.

M. de Bussières, représentant du peuple, pense aussi que les faits récents étant trop nombreux et sans intérêt véritable pour l'histoire locale, il serait bon de se ranger à l'opinion émise par M. de Courval.

M. l'abbé Poquet croit qu'il est nécessaire de relever toutes les inscriptions jusqu'à l'époque de 1789. Cette manière d'agir sera du reste en parfaite conformité avec les instructions du comité des arts et des monuments. Et d'ailleurs ne s'exposerait-on pas à laisser dans l'oubli des renseignements précieux pour l'histoire du pays, renseignements qui peut-être auront disparu dans quelques années. Seulement pour rendre plus facile cet énorme travail, M. l'abbé Poquet propose une marche plus libre que celle indiquée par le ministère, qui est l'ordre chronologique; il pense qu'il vaudra mieux y substituer l'ordre des localités.

M. de Laprairie ajoute que des tables faites avec soin concilieront les deux choses, et débarrasseront la Société des ennuis et des exigences d'une division sévère et adéquate, qui aurait d'ailleurs l'immense inconvénient de retarder la publication de cet ouvrage, si utile et si ardemment réclamé.

Tous les membres présents acceptent ces diverses propositions, et plusieurs d'entre eux se chargeront volontiers de recueillir les inscriptions qui peuvent se rencontrer dans leur voisinage.

M. Bryois, le zélé compilateur des titres de Roucy, nous adresse la lettre suivante :

J'ai l'honneur de vous adresser, en attendant les au-

tres communications que je dois vous faire, de nouvelles marques et signatures d'ouvriers au 17e siècle. On pourrait étendre ces recherches à l'infini, mais il faut une imite, et les nombreux documents que vous avez pu recueillir facilement sur ce sujet doivent vous suffire pour l'envisager nettement.

Veuillez cependant me permettre, à l'occasion de ce trop faible envoi, de vous proposer mes observations personnelles :

La *croix* est la marque dominante dans les actes du 17e siècle. On ne peut se résoudre à ne voir dans cette marque si commune et si répandue qu'un signe purement arbitraire. Ce signe couvrait une idée : il avait une signification religieuse. C'était assurément la marque d'un homme illettré, mais c'était la signature d'un chrétien. Aucune autre marque, à bien dire, n'était plus convenable pour indiquer le respect dû aux conventions, pour concourir à la solennité de l'acte authentique. Et, au reste, il ne serait peut-être pas impossible de relier l'emploi de cette marque comme signature, à certaines coutumes effacées de nos mœurs, au serment sur la croix, par exemple. L'analogie pourrait n'être pas trop risquée, car cette marque était au fond un véritable serment, un serment rendu visible et durable, un serment écrit.

La *croix* employée comme marque était le plus souvent simple. Quelquefois, mais rarement, elle était enfermée dans un cercle ou dans un ovale.

Les marques et signatures parlantes d'ouvriers étaient donc une dérogation à l'usage général.

Quelques autres marques ne paraissent pas avoir de signification bien précise. Le caprice, la maladresse, l'inhabileté se laissent seuls deviner à travers des traits informes qui présentent parfois cependant comme de grossiers embryons de caractères.

L'usage d'apposer des marques sur les actes cessa

d'exister vers le milieu du 18e siècle. Le défaut de signature fut couvert par la déclaration d'ignorance faite à l'officier public.

M. Fournaise, instituteur à Roucy, envoie aussi des renseignements très-curieux sur un cimetière romain qu'il a découvert à Roucy, dans un lieudit le Blanc-Mont.

Il existe à trois kilomètres environ de la commune de Roucy, sur son territoire, au nord, à l'extrémité d'une vaste plaine, un lieudit qui, à cause de son élévation au-dessus du sol, est nommé le Blanc-Mont.

Ce lieu, à quelque distance de l'Aisne, est traversé par l'ancien chemin vicinal de cette commune à Pontavert.

Au premier aspect, on serait porté à croire que ce mont qui a dû être dans l'antiquité le siège d'opérations militaires, pourrait être le résultat d'un travail fait par la main de l'homme; mais non, ce mont est, comme tant d'autres, un de ces milliers de renflements qui existent naturellement à la surface du globe. Cependant, il a un intérêt tout particulier à cause des découvertes d'objets antiques qu'on y a faites.

Lors de l'établissement du pont suspendu en fil de fer à Pontavert, il a été extrait, dans des propriétés formant le flanc du mont, des pierres qui ont été employées dans la construction de ce pont.

Les fouilles pratiquées pour arriver à l'extraction de ces matériaux ont mis à découvert les premières assises d'anciennes constructions et les restes de plusieurs petits fours. Parmi ces débris, on a trouvé une quantité d'armes et d'objets, tels que fers de lances et de flèches, javelots, sabres, boucles de ceinturons, pièces de monnaie; le tout dans un tel état d'oxydation qu'on n'a pas eu l'idée de les conserver et sont restés enfouis dans les terrasses.

On a remarqué qu'un certain nombre de trous distancés à peu près également, profonds d'un mètre cinquante centimètres, dont la forme pouvait représenter un cône tronqué creux, avaient été pratiqués dans le sol. Dans la plupart de ces cavités, on trouvait des charbons, des cendres et des ossements humains.

Ce qui vient confirmer l'occupation de ce mont à l'époque romaine, soit par une tribu ou un camp, c'est qu'à quelque distance de sa base, à l'ouest, dans un champ que longe le chemin vicinal de Pontavert à Concevreux, à un demi kilomètre environ des rives de l'Aisne, on trouvait, à l'époque des labours, au dire des cultivateurs du pays, et ce depuis au moins quarante ans, des débris d'armes et de poterie. Il est arrivé même plusieurs fois que le soc de la charrue, en traçant ses sillons, s'accrochait à quelques pierres assez grandes, lesquelles enlevées du sol laissaient à découvert des ossements et des objets semblables à ceux rencontrés à sa surface.

Ces fouilles commencées en 1842, et continuées chaque année jusqu'en 1850, ont amené la découverte d'une quantité de sépulcres.

Le lieu de leur dépôt, formant une espèce de tumulus affaissé par la longue suite des siècles et par les labours successifs, laissait les sépulcres du sommet à trois ou quatre décimètres dans le tuf, et ceux des parties les plus basses à un mètre de profondeur.

Ces sépulcres, tous orientés au levant, renfermaient des squelettes humains dans un bel état de conservation, d'hommes ou de guerriers en très-grand nombre, de femmes en plus petit nombre, et quelques-uns d'enfants.

On pourrait classer ces sépulcres en trois catégories différentes, à cause de la matière qui les constitue.

La première catégorie comprenant les sépulcres en pierre, dite de Colligis, étaient d'une beauté remarquable

par la belle exécution de la taille des pierres. Leur longueur était de deux mètres trente-trois centimètres, leur largeur, d'une dimension propre à recevoir un corps très-aisément, allait en s'amoindrissant de la tête au pied ; leur hauteur était de cinquante centimètres.

Le couvercle était une forte pierre de même matière que le sépulcre, qu'il fermait hermétiquement au moyen de rainures pratiquées sur ses bords et dans lesquelles il reposait.

Ces sépulcres en très-petit nombre n'offraient aucune marque, aucun signe qui pût les caractériser et faire préciser l'époque de leur dépôt dans ce cimetière.

La deuxième catégorie comprenant ceux en plâtre, dans les mêmes proportions des premières, étaient recouverts aussi par des dalles.

La troisième et dernière catégorie comprenant ceux formés par des cliquarts, larges et longues pierres plates, placés dans le tuf de manière à former un intérieur de sépulcre semblable aux précédents, étaient assez nombreux.

Plusieurs de ces sépulcres étaient au nombre de deux et superposés.

Un grand nombre de corps avaient aussi été enterrés, seuls ou réunis, les uns entourés de moellons, les autres ayant une pierre calcaire sous la tête et les épaules.

On a recueilli dans les sépulcres des uns et les fosses des autres, des petites bouteilles, des vases en terre rouge, grise et blanche, de différentes formes et grandeurs, sur lesquels on distinguait d'un côté une teinte noirâtre causée par le feu devant lequel on les avait exposés, soit pour y faire cuire le manger ou chauffer la boisson.

Dans plusieurs de ces vases existait un liquide sur lequel surnageait une quantité de petits filaments, et autour de quelques autres qui se trouvaient renversés,

on remarquait les traces d'un sédiment vineux très-adhérent.

A côté de chaque guerrier, à sa droite, était placé un sabre court, de l'espèce appelée Parazonium; les vases au nombre d'un ou d'eux, et même trois étaient généralement aux pieds, avec une lance ou un poignard.

Des colliers en verroterie et en terre cuite émaillée, des plaques en cuivre formant médaillon, des boucles de ceinturons, des fibules ont également été recueillis.

Dans les sépulcres des femmes se trouvaient aussi des vases, mais au lieu d'armes, c'étaient des objets à leur usage, comme ciseaux, poinçons, etc.

Des vases seuls étaient avec les enfants.

Quelques pièces de monnaie appartenant à l'époque romaine ont été trouvées, mais dans un tel état d'oxydation, qu'il a été impossible de reconnaître le personnage qui figurait dessus. C'est seulement dans les fouilles de l'an dernier que j'ai recueilli deux pièces P. B. de Constantin.

Ce cimetière doit être vaste, si l'on en juge par les découvertes faites un peu plus loin lors de la construction d'une maison servant de logement au garde du canal, car dans les terrasses de la cave, on a trouvé sans ordre, dans une fosse commune, une grande quantité d'ossements humains.

Les deux pièces de monnaie, les vases, les armes et autres objets trouvés sont conservés avec soin.

La Société, sans partager entièrement les opinions émises par M. Fournaise et auxquelles elle n'a pu donner droit de cité dans son Bulletin, ne l'en félicite pas moins sur son travail consciencieux. Voici un exemple de plus qui vient prouver à tous le progrès des études archéologiques dans nos campagnes et les services que MM. les

instituteurs peuvent rendre à la science historique, s'ils savaient ainsi utiliser leurs loisirs.

M. de Laprairie lit une courte notice sur quelques médailles gauloises, romaines et du moyen-âge trouvées à Montigny-Lengrain, canton de Vic-sur-Aisne.

Messieurs, les médailles ont un double intérêt, celui qu'elles tirent d'elles-mêmes et celui que leur donne la localité où elles ont été trouvées. Ce dernier mérite, il existe toujours, l'autre ne se rencontre que de loin en loin lorsque l'on tombe sur des monnaies rares ou inédites.

Notre Société adressera donc des remercîments à toutes les personnes qui voudront bien lui communiquer des médailles, avec l'indication exacte de l'endroit où on les a trouvées.

Un jeune instituteur, M. Chotin, a recueilli et m'a apporté treize médailles toutes provenant de Montigny-Lengrain.

Ce sont :

1° Deux médailles gauloises, l'une en potin, d'une exécution très grossière, portant à la face une tête casquée; au revers un cheval dont la queue renversée le fait ressembler à une chimère; et l'autre en cuivre, d'une meilleure exécution, portant aussi une tête avec un casque peu élevé, et au revers un cheval ailé, entre les jambes duquel se lit en lettres romaines très-allongées CRICIRus. Ce personnage paraît avoir été un chef d'une tribu de la Franche-Comté.

2° Deux Néron.

3° Un Vespasien.

4° Un Adrien.

5° Quatre Antonins.

6° Un Septime-Sévère, argent.

7° Un Postume, le fils.

8° Un roi Jean, *Johs franco rex.. A'ba monela...*

Au revers, croix avec deux étoiles... *Annes Dei gra. Sit nome Dni...*

L'une des deux médailles de Néron est remarquable par la contre-marque qu'on a appliquée sur la tête même de l'empereur, et qui se compose des quatre lettres S. P. Q. R.

Les deux tombes gauloises trouvées dans le voisinage de Montigny-Lengrain avait fait supposer qu'avant la conquête romaine, ce lieu avait déjà quelqu'importance.

Les médailles appartenant au même peuple qu'on y rencontre viennent confirmer cette supposition. La présence des monnaies romaines semble indiquer qu'après la conquête, il conserva une certaine importance. Enfin la médaille du roi Jean, rapprochée d'un passage de Frodoard qui parle de la prise du château de Montigny, en 944, sur les fils d'Héribert par le comte Renaut, au nom du roi, constate que Montigny resta un poste militaire durant le moyen-âge.

M. Delbarre adresse à la Société une cinquième lettre archéologique, sur trois villages du canton de Château-Thierry.

Bonneil, *Bonoculus*, *Bonogilum*, *Bonneuil*, *Boneil* est un joli petit village situé sur le bord de la Marne, à environ deux lieues et demie de Château-Thierry, et presqu'en face de Chézy-l'Abbaye. Bonneil avait pour seigneur avant la révolution M. le chevalier de Vassan, qui y avait la justice haute, moyenne et basse. La cure, qui était du doyenné de Chézy, avait pour présentateur l'abbé de Chézy; les décimateurs étaient l'abbé et les religieux d'Essommes et l'abbé de Chézy chacun pour un tiers. L'église, qui est dédiée à Notre-Dame (8 septembre), est encadrée d'arbres aux masses touffues, et quand on l'aperçoit des hauteurs d'Azy, elle paraît sortir d'un bou-

quet de verdure; on regrette alors de ne plus voir la flèche élancée qui a été remplacée par une tour lourde, uniforme, carrée et sans aucune couleur artistique.

Procès-verbaux de visites aux monuments dépendant de l'abbaye de Chézy.

« L'ancien clocher était une cage carrée, en maçonnerie de moellons et plâtre, avec des ouïes à chaque face, laquelle est couverte d'un comble en tuiles à quatre pans, et sur la cime est établie une flèche à six pans, couverte en ardoises, avec croix de fer et coq. »

L'église est couverte par un toit en tuiles soutenu par une jolie corniche en doucine qui repose sur un cordon de petites pierres amincies, et formant autour de la nef et de l'abside de petites arcades peu saillantes. Les contre-forts sont simples, excepté ceux de l'abside qui se terminent en pignon. L'ensemble de l'édifice est assez régulier; le chœur qui est heptagone et en hémicycle, est éclairé par des fenêtres en ogives de 4 50 sur 1 40. Leurs divisions sont perpendiculaires jusqu'à la la naissance de l'ogive où elles se bifurquent pour recevoir une rosace légèrement découpée. Dans les deux transepts, il y a exception. Les divisions des fenêtres sont circulaires dans celui du sud, et dans celui du nord elles se contournent pour former soit un cœur, soit quatre feuilles. Les vitres sont comme celles de presque toutes les églises de campagne, si riches autrefois en vitraux. Heureux quand on en rencontre quelques-unes qui aient conservé des restes de leur ancienne splendeur! Dans une des fenêtres du transept méridional, on remarque plusieurs personnages de 45 centimètres de hauteur environ, dont les chairs sont bistrées ; le sujet que représentait ce vitrail était l'arbre de Jéssé, dont le tronc et les branches vertes se détachent encore sur un fond blanc. De tous les rois d'Israël, il ne reste qu'Ozias,

Josias et Joathan dont on peut lire les noms. Au-dessus de ce dernier apparaît la sainte Vierge et l'enfant Jésus, entourés par des anges placés de chaque côté dans des lobes; dans la même chapelle au-dessus de l'autel est Jésus-Christ en croix, ayant la sainte Vierge et saint Jean à ses pieds. Ces vitraux, Messieurs, ne valent pas assurément, tant pour le service que pour la couleur, ceux de la Ferté-Milon, de Fère, d'Etrepilly, etc. Cependant ils méritent d'être conservés. Selon le dire des habitants et le rapport que j'ai eu l'honneur de vous citer plus haut, il paraît que la chapelle ci-dessus appartenait aux seigneurs de Bonneil.

Procès-verbaux de visites aux monuments de l'abbaye de Chézy. (Greffe du tribunal de Chaûry).

« Les seigneurs de Bonneil semblent s'être mis en possession de cette chapelle; ils ont leurs armes dans les vitraux; ils y ont deux épitaphes et leurs armes; ils y ont plusieurs bancs à queue et accoudoirs; ils y ont sépulture. Ainsi les gros décimateurs ne peuvent jamais être tenus d'entretenir ladite chapelle qui est totalement à l'usage des seigneurs et habitants, et quoiqu'elle soit fermée d'une pareille balustrade que le chœur, cela ne peut tirer à conséquence contre leurs droits, ce qui a été jugé et décidé en 1701 pour les habitants de Charonne, près Paris, par lequel il a été constaté qu'il y avait la chapelle du seigneur au bout d'un des bas-côtés, laquelle est joignant le maître-autel, et que les réparations qui étaient à y faire seraient aux dépens du seigneur seul, ce qui a été exécuté par autres arrêts du conseil du 12 août 1702, qui a confirmé lesdites preuves. »

Les voûtes sont en ogives et sont soutenues par des nervures prismatiques dans les transepts et les bas-côtés, en dos de carpe et à arêtes saillantes dans l'abside qui viennent retomber sur des colonnes annelées et des pi-

liers carrés, sans autre ornement qu'un simple tailloir, et se terminent dans la chapelle seigneuriale par un écusson effacé, dans la chapelle septentrionale par une tête couronnée de vignes. Le chœur n'a qu'un plafond; la nef est cintrée, avec des douves recouvertes de plâtre; les poutres apparentes ont leurs arêtes adoucies. Tel est l'ensemble de l'église de Bonneil, et sauf une dalle de 2 80 sur 1 40, sur laquelle sont incrustés deux personnages et la date de 1556. Je n'ai rien trouvé qui mérite de fixer votre attention. Parmi les objets précieux, j'ai remarqué une croix processionnale plaquée, d'un côté est le Christ en croix, fort bien fait, le visage couvert d'épais favoris. Les clous sont remplacés par de petits chérubins qui couraient aussi le long du fût, de l'autre côté est la sainte Vierge et l'Enfant-Jésus, la tête surmontée d'un dais et d'une ogive.

Procès-verbal de visite aux monuments de l'abbaye de Chézy. (Greffe du tribunal de Chaûry).

« Avant la révolution, l'église de Bonneil était assez riche en vases sacrés; il y avait deux calices, un ciboire, un custode, les patènes, un soleil avec croissants et vaisseaux pour les saintes-huiles, bien conditionnés, une croix avec bâton pour la procession, une autre petite croix de vermeil à l'antique, une statue de la Vierge et un encensoir avec sa navette; le tout en argent. Il y a aussi un bassin et deux burettes d'argent, mais ledit sieur curé (Nicolas-François Thierion) nous a déclaré en présence de M. de Vassan, seigneur dudit lieu, qu'elles étaient et appartenaient audit seigneur, qui l'a ainsi reconnu et ne faisait qu'en donner l'usage à la paroisse. Chasubles en or et en argent fin. »

J'ai appris avec beaucoup de peine que la jolie croix dont j'ai donné la description dans ma lettre sur Azy, du mois de février dernier, venait d'être vendue au prix de

6 francs. Il est très malheureux de voir disperser des objets d'art aussi précieux, et surtout à si vil prix. Aussi, je crois qu'il serait bon que chaque membre de la Société pût faire une visite dans chaque église de son canton, et fût autorisé à acheter les objets réellement précieux dont les fabriques voudraient se défaire, afin d'en enrichir notre musée Soissonnais.

Verdilly, *Verdiacum* est situé à une lieue de Château-Thierry, et deux lieues et demie de Bonneil, entre l'abbaye de Val-Secret et la forêt de Barbillon. Avant la révolution, la terre de Verdilly relevait du duché de Château-Thierry, et avait pour seigneur les dames religieuses de Jouarre. Le chapitre de l'abbaye d'Essommes présentait à la cure, et le curé était seul décimateur. L'église de Verdilly, dédiée à saint Gervais et saint Protais, est fort simple, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et si ce n'était une porte romane fort jolie, elle ne mériterait aucune attention. Cette porte, en plei-ci nntre, est soutenue par quatre colonnettes aux chapiteaux sculptés représentant des feuilles d'eau enroulées, couronnés d'un tailloir simple qui supporte deux cordons de chevrons zig-zagués et de têtes de clous, séparés par un tore en boudin; le tout surmonté d'un cordon de dents de loup.

L'intérieur n'a rien de remarquable, des fenêtres en plein-cintre, des restants de vitraux avec une date 1567, un seul rang de piliers surmontés de chapiteaux carrés et de tailloirs, les bases plates et évasées, des voûtes de forme ogivale, les bas-côtés lambrissés, voilà tout ce que renferme l'église de Verdilly. Le clocher, qui est une flèche placée sur le chœur, n'a qu'une cloche de petite dimension (30 centimètres de haut, 30 de diamètre), mais assez curieuse; elle provient de l'abbaye de Val-Secret dont elle porte le cachet. On y lit cette inscription : Lefèvre m'a monté en 1768.

L'église de Blesmes, *Blesmæ*, est plus curieuse. Elle a une longueur de 24 85 sur une largeur de 9 95. Ses murs sont soutenus par des contre-forts remarquables à l'abside par leur peu de projection. Elle est couverte d'un toit en tuiles supporté par une corniche en briques. Le clocher qui est sur le chœur est une tour carrée, surmontée d'une petite flèche en ardoises.

Procès-verbaux de visite, etc.

« Il faut croire qu'il fut toujours à la charge des habitants, car dans un rapport sur les monuments de l'abbaye de Chézy que j'ai déjà eu occasion de citer, il est dit que le toit est totalement couvert en tuiles ; mais pour établir un clocher carré en charpente sur la travée et prolongement du chœur dans la nef, que l'on dit que les gros décimateurs, faute de connaître les charges dont ils étaient tenus, et sans néanmoins que cette possession puisse préjudicier à leurs droits, ont fait construire en neuf. »

Le pouillé du diocèse l'indique comme étant à la charge des gros décimateurs. La porte d'entrée de l'église en avant de laquelle se trouve un porche de construction moderne, repose sur deux colonnettes engagées dont les chapiteaux ornés de plantes, de crosses et de feuilles sont surmontés d'un tailloir simple qui supporte un cordon de chevrons en zig-zag, accolés par un tore sous lequel règne un arc de fleurons en forme de têtes de clous qui est lui-même encadré d'un second cordon de chevrons zig-zagués et cuivrés. Le tympan portait autrefois les armes des seigneurs de Blesmes. Tel est en somme l'extérieur de l'église, l'intérieur est aussi simple ; cependant on y reconnaît aisément différentes époques de construction. Les piliers dont il n'y a qu'un seul rang sont carrés dans le chœur et couronnés d'un simple tailloir ; ils ont des bases élevées, prismatiques, avec

deux filets surmontés d'un carré large et d'un tore fort imparfait. Quant aux fenêtres, elles sont pour la plupart romanes dans le sanctuaire et la nef, de la renaissance dans les bas-côtés ; ces dernières ont 1 mètre de haut sur 90 centimètres de large. Presque tous les vitraux sont blancs ; cependant on voit encore deux médaillons de l'ordre de Saint-Michel, et un troisième représentant un vieillard à longue barbe, couvert d'un grand manteau, et tenant une longue épée sur laquelle il s'appuie.

Procès verbaux de visite, etc.

« D'après le rapport que j'ai eu l'occasion de citer plusieurs fois, il paraît que l'église de Blesmes était plus riche en vitraux autrefois, car on y lit que le sanctuaire qui fait le fond dudit chœur et qui est un pied plus étroit de chaque côté, est éclairé au pignon d'une croisée avec vitraux, à droite dans le mur laresse d'une pareille croisée, aussi avec vitraux. »

Blesmes a été affranchi des impôts et logements de guerre pour s'être bien défendu contre les Lorrains. Il possédait un ancien château, appelé le château du *Rocq* qui est presque ruiné ; il n'en reste qu'une porte au-dessus de laquelle se trouve une chapelle éclairée par des fenêtres ogivales. Sur l'autel est une étoile rayonnée sculptée, et l'inscription suivante : *Nicolas Lesguisé* écrite sur le mur. Au-dessus de la porte de la chapelle est un vieux tableau fort mauvais et déchiré représentant saint François. Il y a aussi une autre chapelle à la ferme du mont de Blesmes. C'est une simple chambre dans laquelle est écrit :

Cette chapelle a été bâtie en l'honneur
De la Passion de Notre-Seigneur, et bénite
Par M. d'Argenlieu, grand vicaire
De Soissons, le siège vacant, assisté
De M. de Champrepus, curé

D'Etampes, et de M. d'Angevy,
Chapelain de l'hôtel-Dieu en
L'année mil six cent nonante,
En présence de Madame de l'hôtel-
Dieu et trois religieuses de sa communauté.

C'est aussi près de Blesmes qu'est la ferme de la Tuetterie, où Jean Lafontaine à qui elle appartenait venait fort souvent, et le château d'Aigremont construit à la fin du siècle dernier. L'ancien château était situé près de l'église. Les religieux de Chézy étaient seigneurs de Blesmes. Il y a aussi à Blesmes, une pierre appelée la *Pierre aux Fées* et le lieudit le *Chemin-Vert* conduisant de la ferme de Rouqueux aux Aulnes-Bouillants, qui ferait partie de l'ancienne chaussée Brunehaut.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

NEUVIÈME SÉANCE.

Lundi 6 Octobre 1851.

Présidence de M. de Laprairie.

M. Fissiaux, commissaire priseur à Soissons, est nommé membre titulaire de la Société.

OUVRAGES OFFERTS.

Société académique de Saint-Quentin. In-8° de 122.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. N°s 2 et 3. 1851.

Recueil de documents et Mémoires relatifs à l'étude des sceaux du moyen-âge.

Quatre livraisons in-8° de deux feuilles offertes par M. Betbeder.

Remerciments et classements.

CORRESPONDANCE.

M. le président informe la Société que M. le ministre

de l'instruction publique vient, par un arrêté en date du 22 septembre, de mettre à sa disposition une somme de 300 francs, à titre de subvention et d'encouragement.

M. le président est chargé, au nom de la Société, de remercier M. le ministre de ce nouveau témoignage d'intérêt accordé à ses travaux.

M. Charles Gomart, secrétaire de la Société académique de Saint-Quentin, fait la proposition suivante :

« Le désir que j'ai exprimé, au congrès de Laon, qu'une publication fût faite de toutes les *inscriptions remarquables*, épitaphes ou ex-voto qui se trouvent dans les églises du departement de l'Aisne, avant 1789, a été pris en considération par cette assemblée et renvoyé pour l'exécution aux sociétés académiques de Laon, de Saint-Quentin, et à la Société historique et archéologique de Soissons.

« La Société académique de Saint-Quentin a accueilli avec intérêt cette proposition, et elle est disposée à entrer pour un tiers dans les frais de cette publication. Je suis chargé par elle de vous demander si la Société de Soissons consent à prêter son concours à cette œuvre, et à entrer pour un tiers dans les frais d'impression. »

La Société de Soissons accepte avec empressement cette proposition, et elle est toute disposée à concourir pour un tiers dans les frais d'impression ; elle demande seulement qu'on s'assure le plus tôt possible de la participation que la Société académique de Laon est appelée à y prendre. Elle voudrait ensuite que la part réservée à chaque Société dans la publication ne soit pas fixée à un tiers d'impression pour chacune d'elle, mais que l'on suive un ordre de matières bien autrement préférable ; par exemple de prendre d'abord les inscriptions des trois grandes basiliques du département, Laon, Saint-Quentin, Soissons, ensuite les ordres religieux, Bénédictins, Ciserciens, Prémontrés, Augustins. Chacune des trois

Sociétés serait appelée à fournir toutes les inscriptions qui sont dans son ressort, et complèterait ainsi un travail qui peut offrir trop de décousu et exciter des susceptibilités qu'il convient de prévenir. Les ordres religieux une fois terminés, on arrivera naturellement aux églises de canton. Puis on serait libre de suivre soit un canton en entier, soit l'ordre alphabétique des communes qui paraît préférable, si l'on veut s'en tenir au principe émis d'abord.

La Société exprime aussi le vœu que la vente puisse se faire à bénéfice commun, après que chacune des trois sociétés aura pu disposer du nombre d'exemplaires dont elle devra faire hommage à chacun de ses membres titulaires.

M. le président veut bien se charger de transmettre à M. Charles Gomart ces désirs de la Société.

M. de Laprairie donne lecture d'une lettre de M. le ministre par laquelle il demande des renseignements sur les musées départementaux dont il veut apprécier les caractères. M. le ministre ajoute que ces renseignements lui sont nécessaires, pour la distribution que le ministère a à faire chaque année pour les ouvrages de peinture et de sculpture qu'il a achetés dans un but d'encouragement et pour distribution spéciale.

M. Betbeder demande pour la Société des sceaux du moyen-âge un échange de publications.

Cette proposition est acceptée.

COMMUNICATIONS.

Un membre propose de nommer une commission pour constater les dégradations faites depuis un certain temps aux flèches de Saint-Jean-des-Vignes, et demander que des mesures nécessaires soient prises afin d'en éviter le retour.

La commission des monuments, déjà nommée, est chargée de cette mission et M. l'abbé Poquet désigné comme rapporteur.

M. Pécheur donne lecture de la biographie de Ch.-L. Lesur, né à Guise, un des hommes les plus savants et les plus modestes, non-seulement du département de l'Aisne, mais de la France entière.

Le sol renfermé aujourd'hui dans les limites du département de l'Aisne a été de tout temps d'une merveilleuse fécondité en génies supérieurs, en hommes éminents, dans les sciences, dans les lettres, dans les arts, dans la guerre.

Mais peu de villes ont contribué plus largement que celle de Guise, à l'augmentation de cette glorieuse couronne. Depuis Jean de Noyelles ou de Guise, abbé de Saint-Vincent de Laon qui, au 14e siècle, portait jusqu'au nombre de onze cents volumes la bibliothèque de son couvent, composait une histoire universelle et transcrivait trois ou quatre volumes de chartes, jusqu'à Prosper Marchand, si connu des bibliographes par ses belles éditions et par son Dictionnaire historique, elle n'a pas laissé passer un siècle sans lui donner quelque personnage remarquable (1).

De nos jours elle a produit le général Dubois qui, à la bataille de Rovérédo, tombant blessé d'un coup mortel, s'écriait : « Je mourrai content, si je vois nos ennemis en fuite » le trop fameux Camille Desmoulins, le courageux journaliste Marcandier, et enfin Charles-Louis

(1) Voir leur Biographie dans l'Histoire de Guise.

M. LESUR.

UNIV. OF MICH.

Lesur, l'écrivain politique, l'homme bienfaisant qui naguère encore faisait son orgueil, et dont nous offrons aujourd'hui la biographie au public (1).

Charles-Louis Lesur naquit à Guise, le 24 août 1770. Il était fils de Charles-Eustache Lesur, greffier en chef des juridictions royales, de l'élection et grenier à sel de Guise, lequel devint ensuite membre de l'administration du département de l'Aisne, et de Martine-Cécile Pigneau, d'Origny-en-Thiérache, sœur de l'évêque d'Adran. La famille de Lesur jouissait de cette honnête aisance qui était alors l'apanage de la magistrature. Sa première éducation qui eut lieu sous les yeux de sa mère, femme d'une angélique piété, fut soignée et eut une heureuse influence sur tout le reste de sa vie. Un frère des écoles chrétiennes lui apprit à lire et à écrire, puis il entra au collége de Guise, et termina ses études à celui de Laon. Inutile de dire que le jeune Lesur se distingua dans ces deux établissements par d'éclatants succès et une aptitude merveilleuse pour le travail. Ses humanités terminées, il alla, comme la plupart des jeunes gens sortis de la magistrature du pays, faire son droit à Paris où il eut dans la suite pour maître de conférences l'abbé de Frayssinous, depuis évêque d'Hermopolis, grand maître de l'université et ministre des affaires étrangères.

Lesur n'avait pas encore achevé son éducation lorsqu'il vit à Guise, son oncle maternel, Pigneau de Behaigne,

(1) Les ouvrages que nous avons consultés pour composer la biographie de M. Lesur, sont : la Biographie des contemporains, par MM. Arnault, Jay et Jouy, etc. — La Biographie universelle et portative des contemporains, de MM. Rabb, Vieilh de Boisjelin et Ste-Preuve. — La Biographie de M. Lesur, par Fabien Pillet, qui a paru au *Moniteur* en 1849. — Les ouvrages de M Lesur; sa notice sur Legrand de Laleu. — Le discours manuscrit prononcé sur sa tombe, par M. Aug. Besson, maire de Guise. — En outre, Mme Lesur a bien voulu nous communiquer plusieurs lettres et papiers, et nous faire part de ses souvenirs.

évêque d'Adran (*in partibus*), missionnaire en Cochinchine, qu'il importe de faire connaître. Pigneau de Behaigne était un homme sage, prudent et lettré. Il jouissait d'un grand crédit auprès du monarque Cochinchinois, qui en avait fait son ami et son premier ministre, et qui lui avait confié l'éducation de son fils aîné. Des révolutions ayant agité ce pays lointain et le monarque ayant été détrôné, il l'aida puissamment à recouvrer une partie de ses états et courut lui-même les plus grands dangers. Pigneau ayant donné au prince l'espoir d'être secouru par la France, celui-ci lui confia son fils pour lors âgé de six ans, sur la promesse de le conduire à Versailles pour réclamer l'appui de cette cour. L'évêque partit muni de pleins pouvoirs, arriva à Lorient avec son jeune élève et se rendit à Versailles. On les y reçut avec honneur, et on négocia un traité dont la France pouvait retirer de grands avantages pour son commerce, et qui fut signé le 28 novembre 1787 par le comte de Montmorin au nom du roi Louis XVI, et par l'évêque d'Adran au nom du roi de Cochinchine. Le prélat, nommé par le monarque français ministre plénipotentiaire auprès du roi Indien, fut chargé de lui remettre son portrait, reçut pour lui-même de riches présents, et se rembarqua en décembre 1787 (1).

Pigneau n'avait pas perdu l'espoir de revoir la France; il nourrissait même le désir de venir se retirer à Guise, dans le domaine de Beauval où son frère Eustache Lesur se proposait dès-lors de bâtir une maison de campagne, projet que son fils devait réaliser, et à laquelle il devait

(1) Lesur et Lefèvre, neveux du prélat, ont fourni une partie des matériaux employés dans l'article consacré à leur oncle, dans la Biographie universelle de Michaud.

Mme Lesur possède encore le portrait de l'évêque d'Adran, et celui du jeune prince, son élève, en costume Cochinchinois.

donner plus tard une si noble destination; mais il mourut en Cochinchine en 1799.

Avant son départ de France, le prélat frappé des belles qualités qu'il avait remarquées dans son neveu, lui avait conseillé d'entrer dans l'état ecclésiastique. Quoique les esprits commençassent déjà à s'agiter, on était loin de prévoir alors les grandes catastrophes qui devaient bouleverser l'église de France; ce conseil semblait donc naturel dans la bouche d'un évêque. Quoi qu'il en soit, Lesur se sentant des goûts opposés à cette vocation, ne crut pas devoir accéder aux désirs de son vénérable parent. Issu d'une famille de magistrats, il devait préférer l'étude de la jurisprudence; mais comme il avait annoncé dè bonne heure des dispositions pour la poésie, tout en pâlissant sur les *Pandectes* et le *Code Justinien*, il continua de s'y livrer avec ardeur. Néanmoins les premiers opuscules sortis de sa veine poétique et qui n'étaient, à la vérité, que des essais, n'osèrent affronter le jour de la publicité. Après avoir été ainsi incertain et flottant entre les diverses carrières offertes à ses jeunes talents, il parut choisir de préférence celle des armes; mais par suite des graves évènements qui survinrent, il devint homme de lettres et publiciste.

Lesur n'avait que dix-neuf ans lorsque la révolution éclata. Ainsi que ses compatriotes Camille Desmoulins et Marcandier, il était à Paris au commencement de nos premiers troubles. Doué d'une imagination vive et ardente, ayant une âme pure et droite, il ne pouvait manquer d'embrasser, comme eux et comme tant d'autres jeunes gens, les principes d'une révolution qui, paraissant marcher uniquement à la réforme des abus, promettait de faire le bonheur de la France; mais lorsqu'il la vit tomber dans les plus déplorables excès de la démagogie, il eut le courage de lutter contre elle selon la mesure de ses forces et de son talent.

Son goût pour les belles lettres l'ayant donc retenu dans la capitale, il résolut de s'y fixer ; mais il demeura étranger à toutes les factions de la révolution, « dont à peine sorti du collége, j'ai eu, dit-il, à combattre les excès, où je n'ai guère eu à louer que les exploits de nos guerriers, et dans le cours de laquelle j'étais trop jeune, trop franc, trop fier, trop peu courtisan pour parvenir... »

Un évènement tragique qui eut alors un grand retentissement en fournissant à sa verve un sujet de composition plein d'actualité, était venu en effet lui donner l'occasion de flétrir, en plein théâtre français, les folles doctrines et les exécutions sanguinaires auxquelles il fait ici allusion. (1)

On était en 1792. Les Prussiens avaient pénétré jusqu'au cœur de la France. Le chef de bataillon Beaurepaire, commandant de Verdun, n'ayant pu réussir à inspirer son courage aux soldats et aux bourgeois pour la défense de cette place, et préférant la mort à une capitulation honteuse, se brûla la cervelle le 5 septembre. Ce trait héroïque au point de vue des idées du temps, mais déplorable aux yeux de la raison, enflamma le génie poétique du jeune Lesur, alors âgé seulement de vingt-deux ans, et le 21 novembre suivant, il donnait à la comédie française l'*Apothéose de Beaurepaire*, pièce en un acte et en vers, qu'il n'avait mis que deux mois à composer.

La scène principale de l'apothéose où l'auteur avait épanché toute la sensibilité de son âme, et qui « parut traitée avec beaucoup de chaleur, fut prodigieusement applaudie. » (2) Le jeune poète fut littéralement couvert de fleurs. Une autre cause tirée des évènements du jour

(1) Pillet, Biographie de M. Lesur.
(2) Pillet, Biographie de M. Lesur.

vint encore contribuer au succès de cette pièce. Dans ces temps de rapines et de spoliations où l'on avait jeté en proie à la rapacité des révolutionnaires les biens de la noblesse et du clergé, il avait été question de la loi agraire ou partage des biens, que quelques têtes exaltées commençaient à réclamer. Lesur ayant su insérer avec art dans son drame une peinture aussi vraie que courageuse des dangers d'une pareille mesure, avait emporté les suffrages de tous les amis de l'ordre, et de tous ceux qui avaient conservé quelque reste de droiture et de probité.

Ce premier succès fut pour Lesur un puissant motif d'encouragement dans la carrière dramatique. Un an après, il donnait la *Veuve du Républicain* ou le *Calomniateur*, comédie en trois actes et en vers. Ce nouveau sujet patriotique sur lequel il sut répandre les couleurs du temps, fut accueilli du public avec la même faveur que l'*Apothéose* et eut un succès soutenu. Les sentiments démocratiques y sont exprimés avec une énergie qui ne pouvait manquer de plaire à une multitude toute livrée à l'exaltation des passions politiques; mais on doit rendre cette justice à l'auteur que, loin de s'abaisser jusqu'à mendier des applaudissements, il s'y élevait éloquemment contre ces hommes exaltés qui, sous prétexte de se faire justice à eux-mêmes et sous prétexte de patriotisme, se livraient aux plus exécrables forfaits.

Quand on pense que c'était après les massacres de septembre et en 1793, que Lesur osait se livrer à cette hardiesse, on ne peut trop louer son courage et la noble indignation dont son âme sensible était saisie à la vue du régime affreux qui pesait déjà sur la France.

Cependant, il ne pouvait poursuivre longtemps cette route, sans exposer inutilement sa vie, et il paraît dès-lors avoir renoncé au genre dramatique pour prendre une autre direction. Atteint par la première réquisition,

il fit valoir sa qualité d'*homme de lettres*, et obtint la faveur de rester à Paris comme chef de bureau du comité des finances de la Convention, au commencement de 1794. Il passa sans interruption au secrétariat du ministère des finances lors de la réorganisation, le 1er frimaire an IV (1796), et y resta jusqu'au 3 nivôse de la même année.

Dans les différents postes qu'il occupa dans les comités du gouvernement, Lesur sut toujours par son aménité, sa droiture et la sagesse de sa conduite, se concilier l'estime de tous ceux qui se trouvaient en rapport avec lui. Il traversa ainsi la *Terreur* qui conduisit à l'échafaud ses deux compatriotes, Camille Desmoulins, Roch Marcandier et tant d'autres victimes du despotisme révolutionnaire. Un jour néanmoins, il courut, à ce qu'il paraît, le plus grand risque d'y porter aussi sa tête. Robespierre, impatienté de la lenteur qu'on avait mise à apporter au comité du Salut-Public des pièces concernant la conspiration dite des *Prisons*, vint dans les bureaux, et, s'adressant à Lesur, il se plaignit avec violence de cette prétendue négligence. « Citoyen, répondit Lesur, il fallait bien prendre le temps d'examiner, n'y eût-il qu'un innocent...! » « Vous croyez donc qu'il y en a, » interrompit brusquement le tyran en lui tournant le dos, et en disant à l'un des chefs : « Mais c'est un modéré que vous avez là...! » (1) Lesur se crut perdu. Ce fut le citoyen Lejeune, de Soissons, qui le sauva. Celui-ci avec lequel il était en relation avait été placé par Saint-Just, dont il était connu, au comité de sûreté générale, dans une position où il pouvait être utile à ses amis. Lesur

(1) Cette réponse de Robespierre est la même qu'il fit à Danton, dans une entrevue qu'on avait ménagée pour opérer un rapprochement entre eux, et où Danton lui avait dit « qu'il ne fallait pas confondre les innocents avec les coupables. »

ayant donc été appelé à ce comité sous l'inculpation de *modérantisme*, Lejeune fit son éloge, dit qu'il répondait de lui sur sa tête, et il ne fut plus inquiété.

Le Directoire ayant succédé à la Convention, Génissieux, révolutionnaire fougueux, qui s'était distingué par son assiduité dans les comités de cette dernière assemblée, fut nommé ministre de la justice, le 3 janvier 1796. Du comité des finances, Lesur passa au bureau particulier comme secrétaire du ministre qui, sans doute, avait eu l'occasion de le voir dans les anciens comités. Enfin, il obtint la place importante de chef de bureau de l'organisation judiciaire. Quoique Génissieux n'eût gardé que trois mois ses importantes fonctions qu'il remplit, il est juste de le dire, avec droiture et habileté, ce fut chez ce ministre que Lesur rencontra Merlin de Douai, qui avait aussi beaucoup travaillé dans les comités révolutionnaires, et qui a attaché son nom à l'affreuse *Loi des suspects*. Tel est l'ascendant de la vertu, que le jeune chef de bureau acquit l'estime de cet homme qui, dit un biographe, « par ambition et lâcheté, s'efforça de mettre son âme glacée et flétrie au niveau de la cruelle énergie de l'époque, et fut l'un des plus dégoûtants d'entre les terroristes qui n'avaient pas pour eux l'excuse de l'exaltation démagogique et d'une irrésistible conviction. » Aujourd'hui, on fuirait à tout prix la rencontre de tels hommes; ils occupaient alors les plus hautes fonctions du gouvernement.

Devenu à son tour ministre de la justice, Merlin de Douai conçut l'idée d'une *police générale* organisée en ministère, et remania à cet effet le personnel de son administration. Lesur perdit sa place de chef de bureau, et n'eut plus que celle d'adjoint dans la nouvelle organisation. Merlin lui écrivit lui-même le jour complémentaire de l'an IV (1796), pour l'assurer que ce déplacement n'était pas une disgrâce, mais la conséquence forcée des

mesures prises par le gouvernement pour diminuer les dépenses de son administration. Il terminait ainsi sa lettre : « J'espère que vous ne verrez dans ce changement devenu indispensable rien de fâcheux pour vous. Le vrai républicain sait servir son pays dans tous les postes.

» Salut et fraternité.

» MERLIN. »

La dernière position que Lesur avait occupée au bureau de l'organisation judiciaire mettait alors, par son importance, celui qui l'occupait en rapport immédiat avec les ministres. C'était donc un moyen naturel d'arriver à la faveur, et une mine féconde de places lucratives qui ne demandait, ce semble, qu'à être exploitée. Néanmoins, Lesur n'en tira aucun parti pour lui-même. Son caractère se refusait à tout ce qui pouvait sentir l'intrigue ou la bassesse. Il se contentait de remplir consciencieusement ses fonctions.

Cependant M. de Talleyrand ayant été nommé ministre des relations extérieures, il fut attaché par lui à son ministère ; et enfin, lors de la création de la *Loterie nationale*, il fut nommé par le Directoire inspecteur pour Paris, emploi qu'il conserva jusqu'à sa réforme en 1824. « C'est une bague qu'on vous met au doigt, lui dit l'un des directeurs, en lui apprenant sa nomination. » C'était plutôt la juste récompense de services rendus.

Ce fut aussi sur ces entrefaites qu'il fut proposé pour remplir les importantes fonctions de secrétaire d'ambassade près de Joseph Bonaparte, nommé ambassadeur à Rome en 1797 ; mais ce poste important lui échappa pour des raisons que nous ignorons. Lesur conçut un véritable chagrin de ce revers de fortune qui fut peut-être le résultat d'une injustice, mais non pas tant pour l'élévation même de ce poste, que parce qu'il le trouvait

conforme à ses goûts, et qu'il l'eût conduit au milieu des chefs-d'œuvre de la capitale du monde, dans la terre classique des beaux-arts, de la poésie et de l'éloquence.

Il se consola de cette infidélité de la fortune, en reprenant ses travaux littéraires pour lesquels il se sentait un attrait irrésistible, et qui le rendait peu propre à passer sa vie dans un bureau, ainsi qu'il s'en exprimait lui-même. Il n'avait pas perdu le souvenir de cette muse gracieuse à laquelle il avait sacrifié avec succès dans les premières années de sa jeunesse ; il revint donc à elle. Entraîné par l'enthousiasme général qui avait saisi toute la France à la nouvelle des rapides et prodigieux succès du jeune vainqueur de l'Italie, il conçut l'idée d'un poëme héroïque en dix chants, qu'il intitula : *Les Francs*, où il célébra notre gloire. Nous nous contenterons de rapporter ici le jugement qu'a porté sur ce poëme son biographe Pillet. « Nous ne nous arrêterons pas, dit-il, sur le poème des Francs, que M. Lesur publia prématurément en 1797. Cet ouvrage, composé avec trop de précipitation, subit alors de justes critiques. Il est permis de dire cependant que parmi une foule de vers durs et d'un goût hasardé, on y remarque des récits, des descriptions, des harangues militaires pleines de verve et d'imagination. »

Ce poëme valut à son auteur l'honneur d'être présenté au Directoire le même jour que Bessières, commandant des guides de Bonaparte, et depuis maréchal de l'empire et duc d'Istrie, lorsque celui-ci vint apporter aux chefs du gouvernement les drapeaux conquis en Italie sur les Autrichiens. Lesur offrit son poëme, en même temps que Bessières ses glorieux trophées. N'est-il pas juste que la poésie accompagne la gloire dont elle chante les triomphes ! Il jouit des mêmes honneurs que Bessières, et assista aux fêtes données à cette occasion. Cet officier qui ne resta que quelques jours à Paris, mais avec lequel il

était naturellement entré en relations, lui proposa de le suivre en Italie, sur l'assurance que le jeune vainqueur accueillerait favorablement celui qui avait chanté nos victoires. Lesur n'était pas éloigné de profiter d'une occasion aussi favorable; mais avant d'accueillir la proposition de Bessières, il crut devoir consulter sa famille qui ne parut pas favorable à ce projet. Il remercia donc le futur maréchal de l'empire avec lequel il conserva quelques rapports et demeura en France, où il ne tarda pas à recevoir du gouvernement un nouvel emploi.

Le Directoire, cherchant les moyens d'abaisser la puissance de l'Angleterre, avait rassemblé sur les côtes de l'Océan une armée destinée à agir contre elle. Bonaparte ayant terminé sa campagne d'Italie, on lui en donna le commandement, moins pour mettre en œuvre ses talents militaires que pour l'éloigner des affaires politiques auxquelles on pressentait qu'il ne demeurerait pas étranger. Cependant avant de tenter une entreprise décisive, on fonda le journal anglais l'*Argus*, destiné à combattre l'influence anti-française de notre puissante voisine. Lesur entra dans la rédaction de cette feuille dont le ministère faisait les frais, et à laquelle travaillaient aussi Barère, Goldsmitz et André d'Arbelles, ami de Lesur, que nous devons faire connaître avant de nous occuper d'un point de critique littéraire élevé au sujet de ces deux auteurs.

André d'Arbelles rentré en France en 1798, après avoir servi comme émigré dans l'armée du prince de Condé, avait été attaché ainsi que Lesur par M. de Talleyrand au ministère des relations extérieures, et chargé également de différents travaux politiques et littéraires. Il concourut non-seulement à la rédaction de l'*Argus*, mais aussi à celle du *Messager du soir*. Lesur et d'Arbelles travaillèrent longtemps soit ensemble, soit séparément à la composition de différentes brochures de circonstance qui furent publiées sans nom d'auteur et

même quelquefois sans nom d'imprimeur, et qu'on attribua tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Se trouvant adjoint à Lesur, d'Arbelles avait dit à celui-ci : « Vous serez la tête, et moi, je serai les pieds. » Faisant ainsi allusion à la part active, mais purement matérielle qu'il prendrait dans la collaboration, tandis que Lesur ferait la véritable besogne. Toutefois, aussi ami de l'intrigue qu'il était ennemi du travail du cabinet, d'Arbelles, dans l'intérêt de son avancement, ne s'attribua pas moins la plus large part dans la collaboration.

D'où il arriva qu'on lui attribua longtemps les ouvrages suivants : 1° *Mémoires sur la révolution de Pologne trouvés à Berlin* (avec un *Avertissement*). 1805 ; — 2° *Réponse au manifeste du roi de Prusse.* 1806 ; — 3° *Que veut l'Autriche ?* 1809 ; — 4° *Mémoire sur la conduite de la France à l'égard des Neutres.* 1810 ; — 5° *Tableau historique de la politique de la cour de Rome, depuis l'origine de sa puissance temporelle jusqu'à nos jours.* 1810.

Ce que nous avons dit du caractère de d'Arbelles ne suffirait pas pour lui enlever toute espèce de coopération à quelques-uns de ces ouvrages, quand même on s'appuierait de l'autorité du bibliographe Barbier qui dit, dans son *Dictionnaire des Anonymes*, que d'après de nouveaux renseignements, il paraît que ces divers ouvrages ont été rédigés par Lesur. En effet, l'auteur de l'article d'Arbelles, dans la Biographie universelle de Michaud, prétend que des renseignements plus certains ne lui permettent pas de douter que cet auteur n'en ait composé une grande partie.

Nous ignorons la nature de ces renseignements, ce qui nous empêche de décider entre les deux critiques ; mais ce qui nous ferait douter de l'exactitude de ceux du biographe de d'Arbelles, c'est qu'il lui attribue l'ouvrage *de la Politique et des Progrès de la Puissance Russe*

(1807) qui fut, dit-il, dirigé contre la Russie et retiré de la circulation à la nouvelle du traité de Tilsitt, ainsi que celui intitulé : *Que veut l'Autriche?* (1809), après la paix de Vienne. Nous croyons qu'on confond ici cet ouvrage avec celui *des Progrès de la Puissance Russe* (1812), que Lesur signe des initiales de son nom, ainsi qu'il l'avait toujours fait jusque-là, mais dont il s'avoua hautement l'auteur dans un autre ouvrage (1). « Non pas, dit-il, que je veuille tirer vanité d'un succès littéraire, mais parce qu'il importe maintenant de faire connaître qu'il n'y a rien dans ma conduite ni dans mes écrits où, malgré l'influence des révolutions, on ne puisse reconnaître le caractère d'un honnête homme et d'un bon Français. »

La déloyale conduite de d'Arbelles à l'égard de son collègue dont il connaissait la délicatesse et la loyauté, fut payée comme elle méritait de l'être. Ce fut à l'occasion du *Mémoire des Neutres*. Champagny, duc de Cadore, ayant remplacé, en 1807, M. de Talleyrand qui avait encouru la disgrâce de l'empereur, ce ministre qui était toujours disposé à seconder les vues ambitieuses du conquérant en se montrant partout l'ennemi déclaré de l'influence anglaise, demanda ce Mémoire aux historiographes du ministère. Il fut convenu que Lesur le composerait, mais qu'il paraîtrait comme le produit de la collaboration. D'Arbelles n'en prit pas moins le manuscrit pour le porter au ministre, comme venant de sa plume. Mais le ministre ayant su que le bruit courait au ministère que c'était Lesur qui l'avait composé, il le fit venir, et voulant juger par lui-même de la vérité de ce qu'on disait, le pria de composer dans son cabinet même et sur le champ la conclusion du Mémoire. Le ministre l'ayant lue avec attention et l'ayant comparée au reste de l'ouvrage, lui dit : M. Lesur, vous êtes l'homme

(1) Histoire des Cosaques. Avis au lecteur.

du ministère, et vous l'êtes seul ; vous n'êtes pas adjoint à d'autres...!

D'Arbelles ayant su ce qui se passait vint conjurer Lesur de ne pas le perdre ; il employa même près de lui l'intermédiaire de Mme Lesur dont il connaissait l'indulgence et la bonté de cœur ; celui-ci se contenta de lui reprocher sa mauvaise foi, et lui promit de demeurer étranger à cette affaire. D'Arbelles avait été nommé vers cette époque historiographe du ministère des relations extérieures. Attaché ensuite à M. de Talleyrand, il le seconda dans la restauration des Bourbons, refusa de prêter serment à Napoléon en 1815, et perdit son emploi. Ayant été nommé par Louis XVIII préfet de la Mayenne, il fut révoqué sous le ministère Decaze par ordonnance du roi ; mais après la chûte de celui-ci, il devint préfet de la Sarthe, et mourut au Mans par accident en 1825.

La place que Lesur occupait au ministère lui indiquait assez que le genre de travail auquel il devait désormais se livrer, était l'étude de la politique et de l'histoire ; aussi passa-t-il dans cette étude, dans celle surtout de la politique extérieure, la plus belle partie de sa vie, ainsi qu'il le dit lui-même (1).

Toutefois, il n'avait pas encore signalé son talent par une œuvre de longue haleine, et il n'était connu dans le monde littéraire que par deux pièces de théâtre et des mémoires politiques. La grande prépondérance que prenait la Russie dans les affaires de l'Europe et la guerre de 1812 qui se préparait, lui fournit l'occasion d'écrire son livre *Des progrès de la puissance Russe depuis son origine jusqu'au commencement du* 18e *siècle*. Cet ouvrage remarquable parut en octobre 1812, pendant cette campagne mémorable de Russie où devait s'engloutir la grande armée. La victoire alors nous avait encore con-

(1) La France et les Français en 1818.

servé ses faveurs, et Lesur, après avoir dépeint les progrès de la puissance du colosse du Nord, arrivé au terme de son travail, pouvait dire : « L'aigle française a déployé ses ailes sur les flèches dorées du palais des czars. On ne verra plus les farouches enfants du Nord menacer nos campagnes, nos cités et nos arts ; déjà ils ont fui la terre fertile qu'ils avaient désolée. Bientôt ils maudiront l'alliance d'Albion ; elle n'empêchera point qu'ils ne reconnaissent enfin des barrières que leur orgueil n'osera plus franchir, et je pose la plume aux acclamations de la victoire. » Nous savons, hélas ! comment ces espérances d'un cœur français se sont réalisées : l'étendard russe a flotté à son tour sur le palais du grand empereur, et les barbares ont couvert de leurs hordes sauvages la France abattue et désolée !

Le livre *Des progrès de la puissance Russe* eut deux éditions. Il était écrit avec une impartialité telle et une si parfaite observation des convenances, qu'il valut à son auteur une double approbation, celle de l'empereur Alexandre et celle de l'empereur Napoléon. Celui-ci en fit imprimer un grand nombre d'exemplaires sur papier très-fin, en petit format, qu'il fit venir de Paris, et qui tombèrent aux mains des Russes pendant la retraite de Moscou. L'empereur Alexandre, qui avait agréé l'hommage de ce livre, en fit témoigner toute sa satisfaction à l'auteur.

Il était à peine terminé, lorsque le gouvernement impérial lui demanda, au commencement de 1813, l'*Histoire des Cosaques*. Lesur était comme préparé à la composition de cet ouvrage par les recherches nombreuses que lui avaient demandées *Les progrès de la puissance Russe*. Composée pendant l'invasion, l'*Histoire des Cosaques* ne parut qu'à la paix, c'est-à-dire en 1814. Il offrit ce nouveau livre à Alexandre, mais seulement lorsque notre territoire fut délivré de la présence de nos

ennemis. C'est lui-même qui nous l'apprend. « J'aurais pu, dit-il, hasarder d'en faire hommage à l'empereur Alexandre, si je n'avais craint qu'on ne vît dans cette démarche une apparence de palinodie, de flatterie ou d'intrigue qui répugnent également à mon caractère. Maintenant que nous sommes délivrés du malheur d'avoir les Cosaques pour hôtes ou pour ennemis, leur éloignement m'a rendu toute ma liberté. » (1)

Alexandre agréa ce nouvel hommage de l'auteur français, et lorsque de nouveau les alliés se furent établis à Paris, en 1815, deux officiers russes vinrent de *la part de l'empereur, leur maître*, se présenter chez lui pour lui remettre une lettre (2) par laquelle il était invité à se rendre le lendemain chez son ambassadeur; et le 16 juillet 1816, il lui fit envoyer, par M. Pozzo-di-Borgo, son ambassadeur à la cour de France, une bague en diamant, en témoignage de la satisfaction que lui avaient causée ses deux ouvrages. Lesur conserva toute sa vie le souvenir de ce suffrage de l'empereur Alexandre dont on a su apprécier en France la générosité. « Quand j'osai, dit-il, adresser à un grand monarque l'hommage d'un ouvrage historique qu'il était dans mes fonctions de faire pendant la guerre de Russie, ce prince daigna laisser tomber sur moi un regard qui m'a consolé de bien des injustices. » (3).

Lesur se rattacha avec conviction à la monarchie constitutionnelle où il voyait le salut de la France et la plus sûre garantie d'une sage liberté. Tout despotisme lui déplaisait, celui de Napoléon comme celui de la Convention. Il avait un amour profond pour son pays dont il

(1) Histoire des Cosaques. Avis au lecteur, page 5.

(2) Lettre de M. Pozzo-di-Borgo à M Lesur, citée au *Moniteur* du 25 octobre 1816.

(3) La France et les Français en 1817.

savait apprécier les grandeurs, les fautes et les ressources. C'est dans cet amour qu'il faut aller chercher l'origine de son ouvrage de *La France et des Français en* 1817 qui lui assure un rang distingué parmi nos publicistes. Ce livre qui parut lorsque l'occupation étrangère pesait encore sur la France, et au sortir des épouvantables désastres de 1814 et de 1815, eut un grand succès. Presque tous les journaux de l'époque en parlèrent avec éloge. Il eut deux éditions et fut traduit en italien. Il méritait l'accueil qu'il reçut du public, non-seulement à cause de son actualité, mais parce que l'auteur a su s'y élever à la hauteur de l'écrivain politique. Toutes les parties constitutives de l'Etat, tout ce qui fait la force ou la gloire de la France y est passé en revue. La population, l'agriculture, l'industrie, le commerce, le clergé, la noblesse, les savants, les artistes, les gens de lettres, l'armée, les opinions, les mœurs, le gouvernement représentatif et ses trois pouvoirs, la magistrature, l'administration, les finances, la force publique, l'équilibre européen, telles sont les nombreuses et hautes questions qui sont traitées par Lesur, avec toute la sagacité d'un homme d'Etat et tout le charme d'un écrivain plein de goût.

On remarque en effet dans *La France et les Français* une connaissance étendue de l'économie politique et de la science sociale, une appréciation toujours juste des grands événements qui avaient passé sous les yeux de l'auteur pendant la révolution et l'empire, et, ce qui est plus rare encore, un esprit d'équité et d'impartialité qui ne se dément jamais. Il semble qu'il écrit un siècle après les évènements, tant il les voit de haut, tant il sait se dégager des influences du moment, influences au milieu desquelles il vivait, et qui semblaient devoir, ce semble, peser sur lui d'un si grand poids. Sacrifices généreux et réciproques de l'intérêt particulier à l'intérêt général du

pays, fusion de tous les partis dans l'amour de la France par l'oubli de trop longues dissidences, voilà où Lesur faisait trouver la guérison de nos plaies morales et politiques.

Quiconque voudra connaître cette époque de transition qui nous conduisit du régime impérial au régime constitutionnel, étudier l'état des esprits et des institutions dans un ordre de choses si nouveau pour le pays, devra lire *La France et les Français en* 1817. Ce n'est qu'après avoir lu cet intéressant ouvrage qu'il rendra toute la justice qu'il mérite à un gouvernement qui eut tant d'intérêts à ménager, tant d'opinions à concilier ou à rapprocher, tant de plaies si profondes à cicatriser, tant de prétentions à faire taire, tant de préjugés à vaincre; qui sut, à force de sacrifices et souvent de fermeté, nous réconcilier avec l'Europe, et nous faire remonter au rang que nous avions perdu, par de si déplorables revers, de la première nation du monde.

Versé profondément dans la science de l'antiquité et nourri de l'étude des auteurs classiques où il avait puisé les règles du goût à leur source même, Lesur n'était étranger à aucune des connaissances qui font les savants. Toutes ses compositions littéraires se distinguent par un style facile, correct, élégant. Il s'y montre à la fois homme de lettres, homme d'état et homme du monde. Le seul reproche fondé qu'on puisse peut-être lui adresser, c'est d'avoir poussé trop loin les rapprochements, les analogies entre les peuples anciens et les peuples modernes, leurs lois, leurs gouvernements, leurs révolutions, et d'avoir proposé les premiers comme modèles aux seconds, tandis qu'ils seront toujours séparés par des différences si profondes de climats, de religion, de mœurs, de génie même qui ont tant d'influence sur les formes politiques. Mais si Rome, Sparte, Athènes, villes de grande et poétique mémoire, reviennent si souvent

sous sa plume facile, c'est un tribut qu'il devait payer à son siècle qui s'était enthousiasmé outre mesure pour les héros de l'antiquité.

Lesur composa *La France et les Français*, sous le ministère du duc de Richelieu. Voici une anecdote qui montre le cas que le ministre faisait de cet ouvrage. L'ayant fait imprimer chez Henri Nicole, frère de l'abbé Charles Nicole, qui fut plus tard recteur de l'académie de Paris, ce fut pour celui-ci une occasion de lire l'ouvrage, alors sous presse. Il en fut si content qu'il le présenta au duc de Richelieu, lequel le lut à son tour avec étonnement, et déclara que depuis longtemps aucun des livres parus à cette époque ne lui avait fait autant de plaisir. Le ministre ne s'en tint pas là, et pour se procurer le plaisir de voir l'auteur, il l'invita à déjeûner. Lorsqu'il le vit entrer dans le salon. « Ah ! c'est vous, M. Lesur, dit-il, avec cette grâce charmante qui caractérisait l'ancienne noblesse, je vous tiens, je ne puis vous quitter. » Il tenait en effet l'ouvrage de Lesur à la main. — Mais, Monseigneur, lui répondit celui-ci, mon livre n'est pas même corrigé. — N'importe, répliqua le ministre, je le garde tel qu'il est. Ce fut à cette occasion qu'il fut nommé *historiographe* du ministère des affaires étrangères dont il remplissait depuis longtemps les fonctions. Le général Dessoles ayant remplacé le duc de Richelieu, comme président du conseil des ministres, Lesur entra naturellement en relation avec lui. Le nouveau ministre lui fit le même accueil que son prédécesseur ; bien plus, il aimait à s'entretenir avec lui intimement sur des matières qu'il déclarait avec simplicité lui être étrangères.

Cependant Lesur nourrissait depuis longtemps un projet qui devait mettre le sceau à sa gloire littéraire, c'était de fonder un *Annuaire historique* sur le modèle de l'*Annual register* des Anglais. Il en avait conçu la pre-

mière idée sous le régime impérial, mais la crainte de donner de l'ombrage à un gouvernement soupçonneux et despotique, par la sincérité qu'exigeait un ouvrage de ce genre, lui en fit différer l'exécution jusqu'après les catastrophes de 1814 et 1815. Touché de l'intérêt que lui avait témoigné le duc de Richelieu, il lui avait développé le plan de ce recueil. Le ministre l'encouragea vivement, et lui déclara que pour lui, il regardait cette fondation comme un service important qu'il rendrait à son pays. Une difficulté se présentait; une pareille entreprise devait créer à son auteur une charge assez lourde, en nécessitant des avances de fonds considérables, soit à cause des nombreux documents qu'il faudrait se procurer, soit même sous le rapport de l'exécution typographique. Il ne dissimula pas son embarras au ministre, qui lui fit allouer des fonds sur son ministère.

Mais la mort du duc de Richelieu étant survenue avant la publication du deuxième volume, il résolut de marcher sur ses propres ressources, et ne recula devant aucun sacrifice. Il sentait d'ailleurs la nécessité de garder toute son indépendance dans la rédaction d'une œuvre où il ne devait avoir d'autre guide que la vérité. Il ne tarda pas à sentir qu'il avait bien jugé. Le baron de Damas, qui était passé par un effet de la toute puissance de M. de Villèle, au département des affaires étrangères d'où l'on venait d'expulser M. de Châteaubriand, s'étant plaint à Lesur de sa rédaction concernant l'affaire des gardes-du-corps, celui-ci fit au ministre une réponse qui lui montra qu'il n'y avait que la vérité à attendre de l'historien, et qui lui concilia l'estime de ce ministre.

Lesur montra toujours la même élévation d'idées et de caractère sous les divers ministres qui se succédèrent aux affaires étrangères. « Monseigneur, dit-il au prince de Polignac, en lui présentant son livre, voici mon ouvrage; je le fais avec toute l'indépendance de l'historien.

Si je ne puis garder cette indépendance, je me retire. » Il repoussait toutes les faveurs qui semblaient s'offrir comme d'elles-mêmes à lui et toujours dans les mêmes vues. M. de la Cloperie des gardes-du-corps lui ayant offert ses services auprès du roi. « Je n'ai besoin que de sécurité, lui répondit-il. Si j'éprouvais quelqu'injustice, j'aurais recours à vous. »

Il suffit de jeter un coup-d'œil sur un volume de l'*Annuaire historique* pour comprendre quel intérêt on pouvait avoir à gagner son auteur à un parti ou à une opinion. Conçu sur un plan beaucoup plus vaste que l'*Annual register*, et beaucoup plus intéressant que le recueil anglais, l'*Annuaire historique* contient les actes publics, traités, notes diplomatiques, tableaux statistiques, financiers, administratifs, judiciaires, documents historiques, officiels et non officiels, et un article *Variétés* renfermant la chronique des évènements remarquables, des travaux publics, des lettres, des sciences, des arts, et des notes bibliographiques et nécrologiques.

On retrouve dans l'*Annuaire* ce style facile, correct et élégant qui distingue son auteur. Ses appréciations littéraires sont pleines de justesse et de goût, et ses considérations philosophiques et politiques pleines d'élévation. On admirait surtout ses résumés si lumineux des travaux législatifs et des débats parlementaires. Dès le premier volume, il se montra, dans son coup-d'œil sur la *Littérature française en* 1818, le défenseur des bonnes traditions littéraires contre les envahissements du romantisme allemand qui devait, quelques années après, inonder la France de ses étranges productions. Etranger à tout esprit de parti, il écrivait ce livre « avec franchise, avec modération, avec droiture, comme en présence de la postérité, pour tous les lieux, pour tous les temps, » ainsi qu'il l'a déclaré dans la préface de son volume de 1820.

Aussi dès la seconde année de son existence, l'*Annuaire* eut-il le plus grand succès en France et à l'étranger, méritait l'estime des critiques, et se trouvait bientôt dans le cabinet de tous les hommes d'Etat. Les deux premiers volumes eurent deux éditions. Aujourd'hui, il est trop connu pour qu'on en fasse un plus long éloge, et « l'on s'accorde à le regarder généralement comme le recueil le plus complet des faits politiques, littéraires, scientifiques et autres qui se sont passés depuis trente ans, non-seulement en France et en Europe, mais dans toutes les parties du globe. » (1) Quoiqu'il eût cessé d'y travailler dans les dernières années de sa vie, il continue de porter le nom de son fondateur, et de fournir de précieux documents à ceux qui se proposent d'écrire l'histoire contemporaine.

Lesur travaillait seul à l'*Annuaire*, et sut longtemps se suffire à lui-même dans cette rude besogne qu'on a peine à concevoir. Il lui fallait lire, outre une grande quantité de livres, tous les journaux français et étrangers, notamment les journaux anglais qui, dès cette époque, avaient atteint d'immenses proportions sous le rapport du format. On les lui apportait tous les jours du ministère des affaires étrangères. De plus, il fallait faire les extraits, comparer les récits, copier la partie officielle, analyser les discussions ; et enfin coordonner les divers produits de ce grand travail, et en former, chaque année, un gros et compacte volume in-8°. C'est ce qui faisait dire de lui par M. Villemain, étonné qu'il pût suffire seul à une pareille tâche: « Mais, c'est donc une tête de fer que M. Lesur. » Aussi ne peut-on guère expliquer cette espèce de prodige que par la grande facilité d'analyse qu'il avait acquise dans la rédaction des nombreux mémoires qu'il lui avait fallu faire pour le ministère, par

(1) *Univers* du 8 novembre 1849.

des talents naturels peu communs, et surtout par une ardeur indomptable pour le travail.

En effet, comprenant l'importance du temps dans la vie de l'écrivain, Lesur était avare du sien, et il ne livrait à la société que les moments qu'il ne pouvait lui dérober. Dès le grand matin, il s'enfermait dans son cabinet où il était invisible pour tout le monde, et souvent ses veilles se prolongeaient fort avant dans la nuit. Il n'allait dans le monde que pour se délasser de ses travaux, ce qui ne l'empêchait pas d'y porter cette gaîté charmante et ce commerce facile qu'il conserva jusqu'à ses derniers jours. On ne comprenait pas qu'un homme, occupé habituellement de travaux si sérieux, pût néanmoins se montrer si aimable.

C'est ici le lieu d'entrer dans quelques détails sur les mœurs et les opinions de Lesur, et sur sa conduite personnelle qui fut toujours si digne d'éloge. Entré dans la vie vers la fin d'un siècle léger, frondeur, sceptique, licencieux, et terminé par une effroyable révolution qu'il vit dans son foyer même, où toutes les passions cupides et féroces se déchaînèrent avec une furie sans exemple, il sut se conserver pur de tout excès. L'éducation qu'il avait reçue préserva ses mœurs et ses principes de toute atteinte. Guidé par son cœur, il fit une alliance digne de lui et qui devait faire le bonheur et le charme de sa vie. S'élevant au-dessus des préjugés vulgaires, comme il s'élevait au-dessus des partis, il fut, dans sa conduite et dans ses écrits, plein de respect pour cette religion dont il avait vu souiller les autels par les orgies dégoûtantes du culte de la Raison. Il reconnaissait hautement tout ce que le progrès social devait au catholicisme, et sa part légitime d'influence dans les affaires du monde. Mais il ne s'en tenait pas à ce côté humain de la religion ; il regardait son institution comme divine ; il admirait l'élévation de ses dogmes et l'incomparable pureté de sa

morale. Toutes les fois qu'il eut à parler du clergé dans ses écrits, il le fit toujours avec une droiture et une convenance qu'on pourrait appeler touchante, tant elle est rare. Il savait respecter son lecteur comme il se respectait lui-même.

La plus belle récompense que puisse ambitionner un auteur, c'est moins la gloire en elle-même que l'estime de ses contemporains et la vogue de ses ouvrages. Lesur se la vit accorder. Il n'avait pas tardé d'apprendre le cas qu'on faisait de son *Annuaire* dans les cours étrangères. Un de ses parents qui l'avait entendu louer à Berlin et ailleurs, s'était fait un devoir de lui rapporter les paroles flatteuses qu'il y avait entendues sur le mérite de cet ouvrage Enfin la croix de la légion d'honneur vint couronner à son tour les longs services qu'il avait rendus au gouvernement.

Cette décoration lui arriva par le canal de M. de la Féronnays qui, après avoir été attaché au ministère des affaires étrangères, avait remplacé, en 1828, M. de Villèle, ministre de ce département. Le comte, qui avait eu par là occasion de connaître Lesur, avait beaucoup d'estime pour celui-ci qui, à son tour, professait pour le comte beaucoup d'attachement. « Vous n'avez pas encore reçu la décoration? lui dit un jour le ministre. » — Monseigneur, répondit Lesur, cette distinction n'est pas encore venue jusqu'à moi. Alors, le ministre lui ayant fait entendre qu'il aurait dû se mettre sur les rangs pour l'obtenir. « La croix d'honneur, répondit Lesur, se reçoit avec reconnaissance, mais on ne la sollicite pas. » Le comte la demanda pour lui au roi et l'obtint.

Les travaux littéraires de Lesur l'avaient naturellement mis en rapport avec plusieurs personnages illustres de son temps. Il était lié avec Michaud, le célèbre historien des Croisades, avec Esménard, auteur du poème *de la Navigation* qui avait été rédacteur de plusieurs

journaux, et qui périt d'une manière tragique en revenant d'Italie. Il allait souvent chez le comte d'Hauterive, publiciste et conseiller d'Etat qui réunissait dans ses salons toute la diplomatie. Il envoyait son *Annuaire historique* aux Richelieu, aux Mathieu de Montmorency, aux Chateaubriand, qui lui écrivaient les lettres les plus flatteuses. « J'ai reçu l'*Annuaire historique* pour 1818 que vous avez eu la bonté de m'envoyer, lui disait le duc de Richelieu dans une lettre datée du 15 août 1819, je vous remercie de ne m'avoir point oublié. L'utilité de cet ouvrage est incontestable, et si, comme je n'en doute pas, l'impartialité vous a toujours guidé, j'y trouverai le talent et l'instruction réunis. »

Lesur entretenait des relations d'amitié avec Legrand de Laleu, son compatriote, originaire du Nouvion, et qui tenait par sa mère à la famille des Pigneau qui a produit l'évêque d'Adran. Legrand de Laleu cultiva les muses, et se livra à l'étude du droit et de la jurisprudence. Oublié aujourd'hui, il s'était rendu célèbre dans le temps par sa belle défense des accusés Bradier, Simare et Lardoise, en faveur desquels il publia le fameux *Mémoire justificatif*, et qu'il eut la gloire d'arracher à l'infamie d'une condamnation. Après le 10 août, il avait eu l'envie d'aller en Cochinchine retrouver son cousin, l'évêque d'Adran, et de porter dans les contrées orientales des institutions dont la France allait faire un si cruel abus. Ce projet, qu'il avait conçu lors du voyage du prélat en France, n'avait pas eu de suite. Lors de la réorganisation des tribunaux, Legrand de Laleu avait été nommé président du tribunal criminel de l'Aisne, d'où il alla occuper la chaire de législation à l'école centrale de Soissons. Appelé plus tard à la cour impériale d'Amiens, il vint plusieurs fois présider les assises de Laon qu'il avait choisi pour domicile. Il avait épousé en deuxièmes noces une demoiselle Desforges, issue d'une

famille bourgeoise, ennoblie au siège de Guise, petite nièce du recteur Coffin, et alliée aux Condorcet, de Ribemont, et même à la famille de Boileau. Retiré à Laon, Legrand de Laleu y passa les dernières années de sa vie, s'occupant principalement de poésie, et y mourut en 1819. Outre ses *Recherches sur l'administration de la justice criminelle en France*, ouvrage qui lui fit beaucoup d'honneur, et que Lesur a enrichi d'une curieuse notice sur la vie et les écrits de l'auteur, Laleu composa des odes, des épîtres qui respirent la gaîté et la folie, mais où les mœurs ne sont pas toujours aussi respectées qu'il convenait à un magistrat.

Un ouvrage de la nature de l'*Annuaire historique* était susceptible de recevoir de nouveaux perfectionnements. Lesur lui donna toutes les améliorations que le temps et la saine critique demandaient, et il s'efforça d'année en année de le rendre plus digne du public. Souvent des malheurs de famille, des affaires domestiques venaient interrompre ses travaux; il aimait mieux en différer la publication de quelques mois que de manquer à ce qu'on attendait de lui. Ce fut ainsi qu'il parvint à composer seul et sans aucun secours étranger, toute la première série qui comprend la Restauration; la seconde fut publiée sous sa surveillance. Rien n'égalait le soin qu'il prenait pour arriver à se procurer tous les moyens d'arriver à la vérité dans les affaires les plus compliquées de la diplomatie européenne. Une lettre que lui écrivit, en 1826, M. Hyde de Neuville, ambassadeur de France en Portugal, et depuis ministre de la marine, après les troubles qui avaient agité cette province de 1820 à 1826, donnera au lecteur une idée de la considération dont jouissait Lesur, et de l'importance qu'il mettait à s'entourer de toutes les lumières qui pouvaient éclairer ses récits.

« Depuis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de

m'écrire, Monsieur, j'ai pensé qu'il fallait remettre à l'année prochaine l'exposé des faits dont je vous ai parlé. D'ici là beaucoup d'événements viendront constater que la raison, je dirai le sens commun est du côté de ceux qui veulent que des libertés sages soient accordées par les souverains, et qu'ils ne se laissent pas prendre ce qu'ils peuvent donner. Quand les peuples prennent, ils prennent trop; quand ils reçoivent, ils se contentent du nécessaire, et souvent ils ne l'ont pas qu'ils sont encore satisfaits. »

« J'attends, Monsieur, avec impatience votre compte-rendu; ce que j'ai pu vous dire, ce que votre esprit sage et éclairé vous a fait entrevoir, a dû suffire en effet pour vous faire toucher du doigt la vérité. Croyez bien que les Anglais ont été fort contrariés au 30 avril. Jean VI était trop sage, et les aimait trop peu pour pouvoir leur convenir. Aussi, M. Canning a-t-il destitué le bon et respectable chevalier Tornton, ministre de Londres à Lisbonne, parce qu'il m'avait noblement secondé. Lord Béresford, au contraire, a été comblé d'éloges par son gouvernement, pour s'être opposé à la démarche du corps diplomatique, pour avoir enfin secondé le parti des fous et des factieux. Votre note de l'annuaire 1824, page 468, est donc à rectifier. Lord Béresford ne se joignit point en cette circonstance au corps diplomatique; il ne cessa de le contrecarrer. Le roi m'a répété souvent que lord Béresford était le principal auteur de la conjuration; j'en doute encore, bien que *je sache qu'il a été au moment d'être condamné*, par suite de la procédure qui a été instruite secrètement. Ce que je crois, ou plutôt ce que je sais, c'est qu'il a voulu profiter d'un évènement qui pouvait lever beaucoup de difficultés pour le cabinet de Londres. Jean VI voulait donner des institutions sages à ses peuples; or, les Anglais ne veulent dans la Péninsule que le despotisme le plus crû ou des chartes démo-

cratiques convenant peu aux mœurs des habitants. La raison en est simple : l'anarchie et le despotisme mènent aux mêmes résultats de faiblesse et d'impuissance. L'Espagne bien gouvernée deviendrait forte, et sa force ne ferait qu'ajouter à la nôtre. — Veuillez bien peser, Monsieur, toutes ces considérations, et vous donnerez dans cet *Annuaire* des regrets à Jean VI ; il ne fallait que le seconder. Je ne puis que vous remercier de nouveau, Monsieur, de toute votre obligeance. J'ai été sensible à la franchise de votre démarche. Je compte sur votre impartialité scrupuleuse, et vous prie de recevoir les nouvelles assurances de ma considération la plus distinguée et de mes sentiments dévoués. » (1)

Nous croyons devoir citer encore ici quelques fragments d'une lettre que l'amiral Roussin, ambassadeur à Constantinople, lui écrivit de cette capitale pour lui donner des détails sur l'expédition du Tage en 1831, où il avait joué le principal rôle.

« Je suis un des lecteurs de l'annuaire historique, lui disait l'amiral ; je puis donc apprécier la sagacité et l'exactitude avec laquelle vous y rapportez les évènements contemporains, et je ne puis qu'applaudir au récit que vous faites de ceux dont j'ai été témoin. » Après s'être plaint avec amertume du peu de cas que le gouvernement avait fait de cette expédition rapide et brillante dont il s'efforce de relever la gloire, le baron Roussin termine sa longue lettre par les paroles les plus flatteuses pour l'auteur de l'*Annuaire*, et les plus acerbes pour le gouvernement. « Il ne fut pas dit un mot de tout cela dans le *Moniteur*, ajoutait-il. Les prises portugaises restèrent à pourrir à Brest, et leurs pavillons adressés du Tage au ministre de la marine par l'amiral

(1) Cette lettre dont Mme Lesur possède l'original a été écrite de Létang, près Sancerre, à la date du 14 septembre 1826.

sont demeurés dans un grenier du ministère, où probablement on les a crus mieux placés qu'à l'hôtel des Invalides. »

« Voilà, Monsieur, un exemple de la manière dont nous traitons l'histoire chez nous. »

« Mais il y a toujours de la ressource dans un pays où se trouvent des écrivains tels que vous. Vos consciencieux travaux sauveront de l'oubli tout ce qui mérite de vivre, et je suis sûr de n'avoir rien à désirer dans l'intérêt de l'escadre que j'ai conduite à Lisbonne, si vous voulez bien vous charger d'être son historien. »

« Déjà j'ai trouvé dans l'*Annuaire* le récit le plus exact des opérations que j'ai dirigées au Brésil en 1825 et de leur résultat ; il en sera de même de la manière dont vous rendrez compte de celle-ci. » (1)

Lorsque Lesur reçut la lettre de l'amiral, il avait quitté la rédaction de l'*Annuaire*. En 1830, il s'était adjoint M. Davenne, puis, en 1831, M. Ulysse de Tencé, avocat à la cour royale de Paris, qui eut pendant sept ans la direction supérieure de l'ouvrage, et à qui succédèrent, depuis 1839, MM. V. Rosenwald et Henri Desprez, et enfin M. Fouquier. Lesur aida tous ces écrivains de sa vieille expérience. « Quoique son talent, écrivait-il dans sa préface de 1831 en parlant de M. de Tencé, et son aptitude au travail suffisent assurément à la tâche qu'il entreprend, je ne l'abandonnerai pas dans cette carrière laborieuse ; je le suivrai, comme le vieillard de Virgile, de la voix et du geste. »

Ce ne fut donc que peu à peu qu'il abandonna la rédaction, puis la surveillance de l'*Annuaire* ; mais enfin son âge déjà avancé, une santé affaiblie par tant de travaux littéraires, des affaires multipliées, un besoin im-

(1) Cette lettre, comme la précédente, est entre les mains de Mme Lesur.

périeux de repos lui firent sentir qu'il fallait chercher une retraite. Il la trouva au milieu de ses concitoyens, au lieu de son berceau.

Dès 1825, il avait commencé à mettre à exécution le projet formé par son père et par son oncle, l'évêque d'Adran, en se créant dans le domaine de Beauval, sur les bords de l'Oise, à l'extrémité d'un des faubourgs de Guise, une charmante habitation ; mais les soins qu'exigeaient la composition de l'*Annuaire* nécessitant sa présence à Paris, ce ne fut qu'en 1832 qu'il vint s'y fixer définitivement. Encore promit-il à l'éditeur de venir chaque année passer quelques jours dans cette capitale pour surveiller les travaux des nouveaux rédacteurs.

Après avoir travaillé à sa propre gloire, il était juste que Lesur s'occupât des intérêts de son pays natal. Une nouvelle carrière, la carrière administrative s'ouvrit donc devant lui. Il fut nommé, le 26 juin, premier magistrat de la ville, et deux fois les électeurs du canton de Guise l'envoyèrent siéger au conseil général de l'Aisne. Il y faisait partie des commissions de l'instruction publique sur laquelle il fit des rapports du plus haut intérêt.

Dans sa retraite de Beauval qu'il se plaisait à embellir, il partageait son temps entre la culture des lettres qui avait fait le bonheur de sa vie et l'administration municipale. Il fournissait encore des articles à la *Gazette de France* et au *Journal des Débats*. En 1834, il fut nommé membre titulaire de la *Société française de statistique universelle*.

Quoiqu'il ne négligeât aucune des améliorations réclamées par le temps et les circonstances, son administration fut toute d'économie. Il laissa à la ville des ressources considérables qui lui furent de la plus grande utilité après les évènements de février, pour subvenir aux besoins de la classe indigente. Il aimait ses admi-

nistrés comme ses enfants, et l'on a dit avec raison « que les réunions du conseil municipal étaient pour lui comme des réunions de famille. » (1)

Il avait, dit-on, conçu la pensée d'écrire l'histoire de sa ville natale. Certes, une plume aussi exercée que la sienne n'eût pas manqué de jeter un vif intérêt sur un sujet que nul n'eût mieux connu que lui. C'est à lui qu'on doit l'interprétation de la charte de franchises donnée à Guise, par Jean de Châtillon, qu'il fit faire à l'école des chartes. Tirée ainsi de la poudre des archives municipales, cette charte est arrivée à la connaissance d'Augustin Thierry qui la cite dans ses *Considérations sur l'histoire de France*, et de Louis Blanc qui en tire, dans son *Histoire de la révolution*, une induction importante pour l'éclaircissement du problème historique du régime municipal en France.

Lesur avait épousé à Paris, dans sa jeunesse, Mlle Folley qui avait su lui former un intérieur plein de charmes, où il se retirait toujours avec délices après ses heures de travail. Mlle Folley était fille de M. Antoine Folley, avocat au Parlement et issu d'une famille noble du duché de Lorraine, laquelle avait vu cinq de ses membres, tous frères, occuper les charges de lieutenant et de capitaine dans les armées du Roi, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV (2). Cette aimable femme était pour lui un conseiller plein de goût et un censeur intelligent. Il la consultait sur ses ouvrages qu'il lui lisait à haute voix avant de les livrer à l'impression, et lorsqu'elle se hasardait à lui alléguer son peu de connaissance des

(1) Discours de M. Aug. Besson.

(2) Lettres signées et scellées à Nancy, le 13 mars 1783, par plusieurs gentilhommes, avec *visa* du procureur-général, conseiller du roi en la cour des comptes de Lorraine, apposé à Nancy le 15 mars 1783. — Ordonnance datée de Salins le 30 novembre 1673, adressée au capitaine Folley, commandant au château de Chuvisey.

hautes matières qu'il traitait, il aimait à lui dire en riant : « Molière consultait bien sa servante ! » faisant allusion à l'habitude qu'avait, dit-on, le célèbre comique de lire ses pièces à sa ménagère.

Lesur avait une organisation forte et riche qui lui procura la plus belle vieillesse. Homme aimable, il avait cette politesse exquise et simple qui concilie l'estime et l'affection de tous. Il était d'ailleurs « doué de l'esprit le plus vif et le plus pénétrant, et la facilité avec laquelle il laissait couler sa plume ne nuisit jamais ni à la solidité de ses fragments, ni à la correction de son style. » L'injustice le révoltait, et il portait dans les affaires un esprit de paix et de conciliation. Sa sensibilité était extrême, et il parlait rarement en public sans que des larmes d'attendrissement coulassent de ses yeux. Sa modestie surpassait encore ses talents, et c'est un trait admirable de sa vie qu'il ne parlait jamais de ses ouvrages, et qu'il n'aimait pas qu'on lui en parlât, si ce n'est dans l'intimité. Le titre modeste d'*homme de lettres* était le seul qu'il aimât à se donner.

Il avait vu sa carrière s'ouvrir au début d'une révolution ; une révolution l'avait partagée ; elle se termina avec une révolution. Les évènements inattendus de février vinrent le surprendre au milieu de ses paisibles travaux ; mais ce ne fut que lorsque la première effervescence se fut calmée qu'il quitta ses fonctions municipales. Déjà travaillé par la maladie qui le conduisit au tombeau, il alla chercher à Paris un soulagement à ses douleurs ; mais voyant que les remèdes demeuraient impuissants contre un mal invétéré, il se prépara à la mort en chrétien et fit ses dispositions testamentaires.

La création d'œuvres de bienfaisance avait été comme le rêve de toute sa vie administrative, mais la crainte d'augmenter les charges de ses concitoyens et

de trop engager un avenir qu'il voyait s'envelopper de nuages, l'avaient obligé d'ajourner ses philantropiques projets. Il dut se contenter d'améliorer celles qui existaient déjà ; mais quand il se fut agi de régler ses dernières volontés, il les mit au premier rang dans ses dispositions testamentaires. Le bureau de bienfaisance, la fabrique de l'église Saint-Pierre, l'hôpital reçurent des legs qui témoignaient de sa généreuse piété, à la seule charge pour ces deux derniers établissements de faire célébrer des services funèbres pour le repos de son âme et des âmes de ses père et mère, de sa femme et de sa sœur ; et pour le bureau de bienfaisance de donner des secours particuliers à trois familles jugées les plus dignes par leurs besoins et leurs bonnes mœurs, à titre d'encouragement et de récompense pour la moralisation de l'indigence.

Enfin, pénétré de cette idée que c'est par une éducation sage et chrétienne qui prendrait l'enfant dès le berceau, qu'on parviendrait à améliorer les générations futures, il s'entendit avec sa femme qui entrait dans toutes ses vues généreuses pour léguer à la ville, après leur décès, leur belle habitation de Beauval avec toutes ses dépendances, sous la clause expresse qu'elle serait vendue, et que le produit en serait destiné à la fondation d'une salle d'asile des deux sexes, dans l'intérêt de la classe pauvre et laborieuse. La seule charge qu'il imposa à cette donation fut la concession à perpétuité pour lui et sa famille d'une place étroite dans le cimetière communal où il pût reposer au milieu de ses concitoyens. Il ne devait pas tarder à venir l'occuper, car il mourut le 1er octobre 1849, à l'âge de 79 ans.

Quand les faits parlent aussi haut, tout éloge doit cesser ; il devient superflu. Estimé et aimé pendant sa vie, Lesur fut surtout apprécié après sa mort, car telle

est, hélas! la marche ordinaire des choses humaines. Guise comprit qu'un nouveau nom venait de s'inscrire sur la longue liste des hommes remarquables qui l'ont illustré, et que la République des lettres venait de perdre un de ses plus honorables citoyens. Sa dépouille mortelle fut reçue dans les murs de la cité en deuil, au milieu des regrets de toute la population. Une foule immense le conduisit à sa dernière demeure.

M. Auguste Besson, successeur et ami de l'illustre défunt, qu'il avait comme désigné au suffrage de ses concitoyens, et qui perpétue, dans l'administration d'une cité à laquelle il est tout dévoué, les bonnes traditions qu'il en avait reçues, prononça sur sa tombe un discours empreint de cette éloquence du cœur, la seule qui puisse honorer dignement la cendre des morts. Il y rappela la haute considération que Lesur avait acquise dans le monde politique par ses œuvres littéraires dans la première période de sa vie, et cette administration paternelle et bienfaisante qui avait rempli la seconde. Passant ensuite à sa vie privée, il sut le montrer avec une simplicité touchante, ami sincère, excellent mari, et bon citoyen.

« Adieu, dit l'orateur, en terminant ce rapide éloge, adieu excellent homme! adieu, mon vieil et digne ami! Reçois par mon organe l'expression bien vive des regrets unanimes et de la profonde reconnaissance de tous les habitants de cette ville que tu as tant aimée, et qui a été l'objet de ta continuelle sollicitude! »

Mais on ne se borna pas à des éloges, à de sincères, mais passagers regrets. Guise voulut éterniser sa reconnaissance envers l'écrivain distingué, l'homme bienfaisant qu'il pleurait. Une rue et une place de la ville reçurent le nom de Lesur, et un superbe monument en marbre blanc fut élevé, à ses frais, sur sa tombe. On y

grava, auprès de ses titres de gloire, cette simple inscription qui vaut à elle seule tout un éloge :

« A Charles-Louis LESUR,
La ville de Guise reconnaissante. »

Heureuse de ces soins rendus à la mémoire d'un époux qui lui fut cher à tant de titres, Mme Lesur les reconnut par un nouveau bienfait ; elle donna à la ville sa bibliothèque qui est celle d'un savant et d'un homme de goût.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DIXÈME SÉANCE.

Lundi 3 Novembre 1851.

Présidence de M. de Laprairie.

NOMINATIONS.

MM. Lucien COUTANT, président de la Société de sphragistique.
DELVINCOURT, secrétaire-archiviste de la même Société de sigillographie.

Sont admis en qualité de membres correspondants de la Société.

DONS & OUVRAGES OFFERTS.

M. Williot offre, au nom de M. Leloir, propriétaire actuel du couvent Saint-Remy et Saint-Georges de Villers-Cotterêts, une petite pierre commémorative sur laquelle on lit cette inscription :

Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam. Cette pierre a esté posée par Mme Marie de Fiesnes, abesse de ce couvent, en l'année 1684, *le* 10 *juillet.*

M. Lemaire fait don à la Société de trente-sept médailles gauloises, romaines et du moyen-âge.

M. Ed. Fleury fait hommage d'une nouvelle étude révolutionnaire sur Saint-Just. 2 vol. in-12 de plus de 300 pages chacun.

Ce livre n'est pas seulement une biographie, mais bien une histoire complète du fameux révolutionnaire. Sa vie publique et privée, ses discours et ses livres, ses pensées et ses actes y sont consciencieusement appréciés, sévèrement pesés et justement flétris.

CORRESPONDANCE & COMMUNICATIONS.

M. Fissiaux remercie la Société du titre de membre titulaire qui lui a été conféré dans la séance d'octobre.

M. le président donne lecture 1° d'une circulaire ministérielle, relative à des demandes de renseignements pour l'annuaire des sociétés savantes de 1852; 2° d'une demande sous forme de vœu adressée par la Société des antiquaires de Picardie à M. le ministre de l'instruction publique, tendant à obtenir la fondation d'un prix de 5,000 francs qui serait décerné tous les ans, au jugement de l'académie des inscriptions et belles-lettres, à celle des sociétés savantes de la France départementale qui se serait le plus distinguée par le mérite de ses publications.

M. le président veut bien se charger de transmettre à M. le ministre de l'instruction publique: 1° les renseignements demandés; 2° d'appuyer la pétition de la Société de Picardie, pour assurer le succès d'une mesure qui ne peut qu'accroître l'utilité et l'importance des associations départementales.

M. de Laprairie communique à la Société une pièce d'or gauloise qui lui appartient, et qui a été trouvée récemment sur le terroir de Parcy-Tigny.

Cette médaille, d'une belle conservation, paraît être une imitation des statères de Philippe II, roi de Macé-

doine. Dans ce cas, la tête couverte de cheveux bouclés qui se voit au droit serait celle d'Apollon, et le cheval galopant du revers qu'accompagne deux roues à quatre rayons serait une représentation bien dégénérée du bige des pièces originales.

La trouvaille de cette monnaie gauloise viendrait-elle donner quelque poids à cette croyance populaire, qui fait de Taux et de ses environs un lieu fréquenté par les Druides ?

M. de Laprairie vient aussi d'apprendre qu'une urne remplie de médailles en argent et en bronze a été trouvée à Brécy, près de Fère-en-Tardenois ; une de celles qui lui ont été présentées est un Posthume. Les autres très-frustes doivent être également du 3e siècle de notre ère.

M. l'abbé Poquet lit le rapport qu'il a été chargé de faire, au nom de la Société, sur divers actes de vandalisme qui ont été commis vers la fin de l'été aux tours de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons.

La Société décide que ce rapport sera adressé à M. le ministre de l'intérieur et inséré dans son Bulletin.

MONSIEUR LE MINISTRE,

« Les monuments sont des souvenirs précieux pour l'histoire d'un pays, d'une contrée. Ils attestent à la fois dans leurs différents synchronismes la marche de l'art, le génie de l'homme et les tendances sociales. Conserver religieusement ces souvenirs, à quelqu'époque qu'ils appartiennent, est donc une œuvre éminemment utile et l'expression d'un généreux patriotisme. Aussi, le gouvernement, chargé de nos jours de léguer à la postérité les débris de notre vieille gloire artistique, les a-t-il environnés d'une bienveillante sollicitude. On doit lui en savoir gré et lui rendre en même temps la justice, que souvent il n'a pas reculé devant les énormes sacri-

fices que lui imposait cette grande et difficile mission. Cependant, il faut bien l'avouer, ces nombreux édifices, malgré le droit qu'ils avaient au respect de tous, ont souvent été l'objet d'un vandalisme déplorable, ainsi qu'il vient d'arriver aux tours de Saint-Jean, le monument par excellence de notre Soissonnais. On sait qu'il ne reste plus de cette grande basilique que les deux admirables flèches qui dominent si majestueusement notre belle vallée, et annoncent de loin au voyageur l'approche de notre vieille cité. Ces flèches aériennes sont regardées avec raison par tous les connaisseurs comme un morceau d'architecture peut-être unique en France, en ce qu'elles forment comme un cours complet de l'art de bâtir à différentes époques. Commencées vers 1206, ces flèches ne furent en effet terminées que vers 1520, en sorte qu'on a sous les yeux toutes les diverses périodes de l'art ogival se déroulant avec tous ses caractères pendant plus de trois cents ans. Rien de plus facile que de suivre la marche des siècles qui se frayaient une route si lente sur ces élégantes et délicieuses pyramides.

» Mais comment ne pas déplorer que de semblables monuments soient exposés à toutes les brutalités d'un vandalisme volontaire et coupable, commis en plein jour et sans avoir aucun moyen de répression légale? C'est ce que la commission, nommée par la Société archéologique de Soissons pour la conservation des monuments du département de l'Aisne, a eu la douleur de constater dernièrement, dans une visite qu'elle a été chargée de faire à Saint-Jean. Elle a pu s'assurer que sur la façade extérieure, à la hauteur de la galerie, dix feuillages à volutes avaient été enlevés, et que dans l'intérieur de cette galerie où était autrefois placé le buffet des orgues, six chapiteaux ont été presque complètement déshonorés. Ici des fleurons détachés, là des tailloirs mutilés et portant les traces incontestables

d'attaques très-récentes exécutées à l'aide d'un instrument tranchant.

» La commission, justement préoccupée de ces désastreuses mutilations, prie M. le ministre d'aviser aux moyens de sauver nos monuments d'un semblable vandalisme, en confiant la garde de ces édifices à des agents responsables, qui auraient l'ordre de ne laisser visiter les édifices que sous leur surveillance et en accompagnant les visiteurs. Une rétribution minime et fixée par l'autorité compétente pourrait être affectée à ce service, et affichée dans la salle du concierge.

» En conséquence, la commission demande avec instance que des mesures soient prises à l'égard de Saint-Jean, et conclut à ce que des poursuites puissent être autorisées si de semblables méfaits venaient à se renouveler. Elle demande aussi que les grosses voitures de roulage qui stationnent sous la voûte des tours, et qui peuvent endommager par leur entrée et leur sortie les fines sculptures qui les décorent, soient ôtées au plus tôt, les monuments publics ne devant pas être considérés comme des remises destinées à servir l'intérêt privé. »

M. Betbeder exprime le désir qu'un rapport soit adressé à M. le ministre sur une œuvre d'art qu'il vient de terminer, représentant en cire les magnifiques tours de Saint-Jean.

« Cette petite miniature, ajoute M. le secrétaire, accuse avec une incroyable précision les profils et jusqu'aux moindres détails de ce curieux édifice. Il est certain que le gouvernement qui prendrait la généreuse résolution de fonder, par ce procédé si simple, et à la fois si ingénieux, un musée représentant avec cette netteté et cette finesse les principaux monuments du moyen-âge, rendrait aux artistes et aux architectes le service le plus signalé. Et pourquoi ne ferait-on pas pour notre moyen-âge, si splendide et si riche, ce que l'on fait

pour quelques bas-reliefs romains, grecs ou égyptiens? L'époque de saint Louis, cette époque si française, ne peut-elle pas soutenir sous beaucoup de rapport le parallèle avec celle d'Auguste et de Périclès? Faisons donc enfin pour notre pays ce que nous ne craignons pas d'exécuter avec tant de frais pour des contrées qui nous sont étrangères, quand d'ailleurs notre architecture du moyen-âge est plus en rapport avec notre climat, nos habitudes et les besoins de notre Société. »

M. l'abbé Poquet est chargé de rendre compte de ce travail artistique, et de proposer au gouvernement, au nom de la Société, la création d'un musée monumental comprenant tous les chefs-d'œuvre du moyen-âge.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

ONZIÈME SÉANCE.

Lundi 1er Décembre 1851.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

Mémoires de l'académie de Reims. Deux liv. in-8°.

COMMUNICATIONS.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'intérieur, en date du 25 novembre dernier, qui contient en substance que le ministre n'ayant encore reçu aucun rapport sur les fouilles exécutées au rayon d'Arlaines, il se voit obligé de refuser la nouvelle allocation de fonds qui vient de lui être demandée. M. le président dit qu'aucune demande semblable n'a été adressée au ministère, au nom de la Société, puisque les 200 francs alloués l'année dernière pour la continuation des fouilles d'Arlaines n'ont pas même été employés, par suite des exigences du détenteur du terrain.

M. de Laprairie lit une notice sur des tentures en cuir

doré et orné de peintures qui revêtent les murs de deux salles du château de Rozières, près Soissons.

Notes sur des peintures sur cuir.

Je lisais, il y a quelques jours, dans une revue très-estimée, l'histoire de la *gravure* depuis son origine ; et l'auteur de cet article ne manquait pas, comme on l'a fait souvent, de se montrer fort étonné de ce que la gravure, art si simple en lui-même, n'eût été inventée que vers 1450. Une observation bien naturelle vient cependant à l'esprit pour rendre compte de ce fait d'abord inexplicable. C'est qu'en général les découvertes, de quelque nature qu'elles soient, viennent au moment précis où la disposition des esprits, les besoins du siècle semblent les solliciter.

Pendant les dix premiers siècles du moyen-âge, qu'avait-on besoin d'une invention qui multipliât à l'infini le produit des arts, des sciences et de la littérature. Le nombre des hommes capables d'en goûter les charmes était si restreint, que la *copie* suffisait à tout. Mais lorsque la diffusion des richesses amena celle de toutes les connaissances, par une conséquence nécessaire du principe que nous venons de poser, l'esprit inventif de l'homme se tourna avec toute sa puissance vers les découvertes qui doivent donner satisfaction à ce besoin nouveau. Aussi, à l'invention de la gravure succéda bientôt celle de l'imprimerie.

C'est donc dans le courant du 15e siècle qu'on voit commencer, surtout pour les arts, ce mouvement qui n'avait pas eu d'analogue dans les époques antérieures, et qui semble encore avoir reçu une plus vive impulsion depuis ces dernières années.

On était même entré si avant dans cette voie, que sans les réclamations des hommes de goût et des archéologues, on aurait vu partout le carton-pierre remplacer la sculpture, la fonte le fer forgé, et le papier peint les peintures murales et les riches tapisseries.

Jusqu'en 1789, il s'était heureusement conservé un certain nombre de grandes et puissantes familles, qui n'avaient jamais voulu faire entrer dans la décoration de leurs châteaux des objets qui ne fussent le produit direct de l'art; de là vient que l'on retrouve encore de temps en temps de précieux débris de l'ornementation des habitations de nos pères. Une de ces décorations employées autrefois et dont l'effet devait être vraiment splendide, c'étaient les tentures en cuir de Cordoue, qui, remplissant souvent d'immenses panneaux, se montraient ornés tantôt de reliefs couverts d'or, tantôt de sujets peints tirés le plus ordinairement de l'ancien Testament.

« L'Espagne, dit M. le comte Alexandre de Laborde (1), » réclame l'invention de l'art de dorer les cuirs; on pré- » tend que cet art, après y avoir pris son origine, fut » porté à Naples par Pierre-Paul Majorano, d'où il se » répandit dans le reste de l'Italie, en France et dans » les autres pays de l'Europe. Il est certain que dès le » 14e et le 15e siècles, on dorait les cuirs en Espagne. » Les villes de la France qui devinrent le plus célèbres pour ce genre d'industrie furent Paris.

Il ne reste plus maintenant que quelques rares échantillons de cette espèce de *tapisserie* qui paraît avoir été d'un usage assez fréquent pendant les trois derniers siècles. Dans nos environs, le château de Rozières, appartenant à Mme de La Tour-du-Pin, en possède plusieurs beaux morceaux dont nous allons donner la description en quelques mots.

(1) Itinéraire descriptif de l'Espagne. 6 vol.

Deux pièces de cette maison de campagne ont leurs murs revêtus de tentures en cuir peint et doré.

CHAMBRE PRÈS DU SALON. Deux tableaux.

Le premier représente la bataille du mont Gelboé. A droite, Saül vêtu d'un manteau de pourpre qui vole au vent, est descendu de cheval, et voyant que la main de Dieu s'est retirée de lui, se perce de son épée; la couronne est tombée à ses pieds. A gauche, on voit une partie des cavaliers de son armée qui sont encore aux mains avec les ennemis. Ces guerriers sont armés de lances et de boucliers ronds. Le champ de bataille est jonché de morts et de mourants.

Le deuxième tableau nous montre l'entrevue de Salomon avec la reine de Saba. Au fond, à gauche, on voit les troupes de Salomon; elles sont armées de piques et coiffées de petits casques. Salomon porte sur les épaules un manteau pourpre et or doublé d'hermine. Sa tunique est formée d'écailles de poissons dorées. Il a la tête et les jambes nues. La reine, qui est à ses pieds, lui offre de l'encens, des fruits, des pains et du gibier. Des chameaux, derrière elle, sont également chargés de comestibles de toute espèce. La reine de Saba est vêtue d'une robe de soie relevée sur une jupe blanche; elle est couverte de pierreries et de bracelets de perles. Son costume et sa coiffure sont ceux de la cour de Louis XIV.

SALLE A MANGER. Quatre tableaux.

Le premier tableau représente David, vainqueur de Goliath. Sur le devant, à gauche, on voit les femmes d'Israël qui dansent en chantant les louanges de David. A leur tête est Michol, fille de Saül. Ses cheveux sont blonds; elle est couverte d'un manteau rouge et or, doublé d'hermine; elle s'avance au devant de David. Celui-ci est monté sur un cheval blanc et s'appuie sur des étriers; il est vêtu d'une tunique courte et couronné

de lauriers. A sa droite se trouve le roi Saül également à cheval. Au fond, à gauche, on voit l'armée victorieuse au milieu de laquelle s'élève, au bout d'une pique, la tête de Goliath, qui porte encore au front la marque du coup de la fronde.

Ce sont les transports de Saül qui font le sujet du second tableau.

Le roi est sous un dais, la tête est couverte du diadème; plusieurs personnages sont autour de lui et cherchent à le contenir. David debout, les cheveux longs, joue de la harpe. Au fond, la reine accompagnée de deux de ses femmes semble fuir épouvantée.

Le troisième tableau représente David chantant ses psaumes. Il est vêtu de pourpre et d'hermine. Sa tête porte la couronne. Sa harpe est surmontée d'un ange. Une lumière divine descend sur lui et l'entoure. Enfin sur le quatrième, le peintre s'est borné à représenter David en prière devant un ange, qui tient à la main une tête de mort. Le roi est couronné, et il porte un riche manteau à collet d'hermine.

Dans tous les sujets représentés, les personnages sont de grandeur naturelle. Certaines parties qu'il serait trop long d'indiquer sont traitées avec un talent qui dénote que le peintre qui les a exécutées était un artiste. Au reste, l'origine de ces tentures qui viennent du château de Lunéville, embellies et ornées avec tant de soin par le roi Stanislas, explique naturellement leur beauté et leur mérite. C'est une tradition de famille qui fait venir de Lunéville les peintures dont je viens de vous parler; les recherches que j'ai faites pour en constater l'exactitude ont été jusqu'à présent infructueuses.

Une discussion s'engage à la suite de cette lecture sur la fabrication et sur la provenance des anciennes tentures de cuir, et en particulier sur les fameux cuirs de

Cordoue, si renommés chez nos ancêtres ; mais cette discussion n'établit aucun fait qui ne se retrouve dans l'intéressante notice de M. de Laprairie.

Il est ensuite fait lecture d'une pièce manuscrite extraite des archives de l'Aisne, par M. Matton, et ayant pour titre : *Description topographique de Braisne, par Duflot, chanoine prémontré de Saint-Ived de Braisne.* 1786

L'auteur y décrit avec soin et avec une certaine prolixité de détails qui ne sont pas sans intérêt, tout ce qui existait de son temps dans la petite ville de Braisne : les églises, les abbayes, le château, le parc, etc. Puis il donne une description assez exacte de la topographie même de la ville de Braisne. Il parle de sa rivière, de ses montagnes, de ses eaux minérales, de la culture de ses terres. Enfin il termine son mémoire par la nomenclature des hommes célèbres de cette localité.

Sur la proposition d'un membre de la Société, il est décidé que cette notice sera soumise à un nouvel examen, afin d'en publier, dans le bulletin de la Société, les passages qui seraient jugés dignes d'un véritable intérêt, et qui renfermeraient des faits ou des observations jusqu'ici restés inconnus.

Un membre fait connaître à la Société la découverte toute récente d'une magnifique mosaïque romaine sur le terroir de Nizy-le-Comte. Cette mosaïque n'a pas moins de dix mètres de longueur, et donne une nouvelle importance aux fouilles que des personnes intelligentes ont entreprises sur l'emplacement de l'ancien *Venectium*, où des trouvailles intéressantes ont été opérées depuis quelque temps.

La Société est informée qu'un notaire de Soissons possède dans son grenier plusieurs grandes caisses remplies d'anciens papiers, que l'on croit provenir de l'an-

cien bailliage de Soissons. Ces vieux papiers peuvent renfermer quelques documents précieux. Plusieurs membres se chargent d'en demander communication, afin d'en faire le dépouillement.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

Erratum de la page 56.

Ligne 23, *lisez :*

M. l'abbé Devic, curé de Mouchy, connu en archéologie par la découverte qu'il a faite, dans le Beauvaisis, de la ville gauloise nommée *Brutuspantium* par César, est présent à la séance. Il dit que chez les Romains les établissements publics avaient un caractère de grandeur, mais que l'on rencontrait souvent des proportions très-exiguës dans leurs habitations particulières, et qu'il a remarqué à Pompeï et à Herculanum des constructions qui ont de l'analogie avec ce que nous trouvons à Arlennes.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1852.

Bureau.

MM. LECLERQ DE LAPRAIRIE ✻, Jules, propriétaire, membre correspondant du comité historique des arts et monuments, *Président.*

WILLIOT, ancien principal du collège de Soissons, *Vice-Président.*

POQUET, l'abbé, directeur de l'institut des sourds-muets de St-Médard, membre des comités historiques, *Secrétaire.*

DECAMP, rédacteur-gérant du JOURNAL DE SOISSONS, *Secrétaire-archiviste.*

SUIN, notaire, *Trésorier.*

Membres titulaires.

MM. AUGER, avoué à Soissons.

BETHRÉDER, peintre à Soissons.

BILLAUDEAU, docteur en médecine à Soissons.

BRANCHE DE FLAVIGNY, propriétaire à Soissons.

DE BUSSIÈRES ✻, ex-représentant du peuple.

DE COURVAL (le vicomte), membre du conseil général de l'Aisne, à Pinon.

DARAS, l'abbé, sous-directeur de St-Médard.

DARCOSSE, imprimeur à Soissons.

MM. Destrez ✻, docteur en médecine à Vailly.
Fissiaux, commissaire-priseur à Soissons.
Gencourt, architecte à Soissons.
Guyot, curé de Crouy.
Husson, curé d'Arcy-Ste-Restitue.
Lecomte, curé de Cuffies.
Lefèvre, l'abbé, directeur de la maîtrise de Soissons.
Legris, avocat à Soissons.
Lemaire, de Saint-Pierre-Aigle, ancien représentant.
Martin, propriétaire à Rozoy-sur-Serre, membre du conseil général.
Parizot, curé de Saint-Waast.
Pêcheur, curé de Fontenoy.
Périn, Charles, juge-suppléant à Soissons.
De Villermont, propriétaire au château de Nesle.
Watelet, directeur de l'école supérieure de Soissons.
De Vuillefroy ✻, conseiller honoraire à la cour royale de Paris, à Soissons.

Membres honoraires.

MM. Didron ✻, secrétaire du comité historique des arts et monuments, directeur des annales archéologiques.
Lherbette, ancien représentant du peuple.
Quinette ✻, ancien ambassadeur en Belgique.

Membres correspondants.

MM Adam, médecin à Montcornet.
Balthasar, curé de Maisoncelle-Tuilerie (Oise).
Bryois, principal clerc de notaire à Roucy.
Clouet, propriétaire à Vic-sur-Aisne.
Coutant, Lucien, président de la société de spragistique, aux Riceys (Aube).
Delbarre, artiste peintre à Paris.
Delsart, l'abbé, curé de Chery-lès-Pouilly.
Delvincourt, secrétaire e la société de spragistique.
Devic, curé de Mouchy (Oise).
Duchesne, propriétaire à Vervins.
Duchêne, membre de l'académie de Reims

MM. Duquesnelle, pharmacien, membre de l'académie de Reims.
Fabre, percepteur à Genlis.
Fleury, Édouard, rédacteur et gérant du *Journal de l'Aisne*.
Fouquier, propriétaire à Chauny,
Gaillouzeau de Villepin, artiste à Paris.
Lamorlette, vicaire de Saint-Jacques, à Reims.
Leroux, docteur en médecine à Chauny.
Lorin, Théodore, membre de la société philotechnique et de celle des antiquaires de France, à Vauxbuin.
Lucas, notaire, membre de l'académie de Reims.
Manable, vicaire à Saint-Quentin.
Matton, archiviste à Laon.
Michelot, juge de paix à Chauny.
Petit, Victor, correspondant du comité des arts et monuments, à Paris.
De Pistoye ✻, chef de bureau au ministère des travaux publics, à Paris
Souliac, correspondant du comité historique des arts et monuments, à Château-Thierry.
Tauxier, graveur à Paris.
Tétart, notaire à Genlis.
Thénot, artiste peintre, à Paris.
Tourneur, professeur de rhétorique au séminaire de Reims.
De Tugny, propriétaire à Beaurieux.
De Saint-Vincent, membre de plusieurs sociétés savantes, à Vauxbuin.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE CINQUIÈME VOLUME
DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1851.

PREMIÈRE SÉANCE . . . . . *Pages* 5

Nomination du bureau pour l'année 1851 5
Hommage d'ouvrages à la Société 5
Compte-rendu par le président des travaux de la Société pendant l'année 1850 6
Documents fournis par M. Bryois sur la maison de Roucy. . 12
Pétition rédigée par M. Decamp et adressée au maire et au conseil municipal de Soissons pour obtenir la création d'un Musée 13
Inscription de Nizy-le-Comte, par M. l'abbé Daras 16
Inscription d'un ivoire sculpté, par le même. 18
Réponse à la demande de restitution du tombeau de St-Drausin. 21

DEUXIÈME SÉANCE 23

Nominations de deux membres 23
Hommages d'ouvrages 23
Demande des publications de la Société, par le Ministre de l'instruction publique 24
Analyse d'un travail de M. Leroux sur les avantages des études archéologiques et sur des monnaies qui auraient été frappées à Corbeny, par M. l'abbé Poquet. 25
Notice sur l'église d'Azy-Bonneil, par M. Delbarre. 28
Rapport sur les fouilles du rayon d'Arlaines, par M. l'abbé Pécheur 37
Nouveaux renseignements sur la pierre de Nizy-le-Comte, par M. Daras 56

TROISIÈME SÉANCE 61

Nomination d'un membre 61
Hommages d'ouvrages et d'un Christ en ivoire 61
Description d'un reliquaire à Pancy, par M. Delahègue, institeur à Nouvion. 62
Notice sur le dolmen de Vauxrezis, par M. de Vuillefroy et M. l'abbé Parizot 66

QUATRIÈME SÉANCE 87

Nomination d'un membre 87
Hommages d'ouvrages 87
Nogentel et son église, par M. Delbarre 88
Note sur les monnaies des comtes de Soissons, par M. de Saint-Vincent 93

CINQUIÈME SÉANCE 97

Hommages d'ouvrages et de monnaies par M. Lemaire . . . 98
Description du sceau de la commune de Soissons, par M. Périn. 99
Observations de M. Daras 100
Notes sur les vitraux de la cathédrale de Soissons, par M. de Laprairie. 102

SIXIÈME SÉANCE. 109

Hommages d'ouvrages et d'objets pour le Musée 109
Notice sur l'église d'Essommes, par M. Delbarre 110
Marques d'ouvriers 112
Marquisat de Genlis 113
Description de coquilles inédites, par M. Watelet 118

SEPTIÈME SÉANCE 127

Hommages d'ouvrages 127
Nomination d'une commission pour le Musée 127
Notice sur les vitraux mosaïques inventés par M. Betbeder. 123
Hommage et description par M. Perrin de treize empreintes de sceaux attachés à des actes concernant Soissons. . . . 132

La collection Gaignières et le cartulaire de Longpont, par M. l'abbé Darras 134
Lettre de M. Clouet sur les familles de Champlieu 138

HUITIÈME SÉANCE 143

Hommages d'ouvrages, de médailles et de gravures. 143
Lettres de MM. Duquesnelle et Duchesne 144
Lettre de M. Gomart, proposant la publication de toutes les inscriptions du département de l'Aisne 145
Discussion. 146
Renseignements sur les marques ou signatures d'ouvriers, par M. Bryois 146
Cimetière contigu à Roucy, par M. Fournaise 148
Notice sur des médailles trouvées à Montigny-Lengrain, par M. de Laprairie 152
Lettres archéologiques sur les villages de Bonneil, Blesmes et Verdilly, par M. Delbarre. 153

NEUVIÈME SÉANCE. 161

Nomination d'un membre. 161
Hommages d'ouvrages 161
Discussion sur le projet de publication des inscriptions . . . 162
Biographie de Lesur, par M. l'abbé Pécheur. 164

DIXIÈME SÉANCE 199

Nomination de membres. 199
Hommages d'ouvrages, de monnaies et d'une pierre portant une inscription. 199
Communication de la Société des antiquaires de Picardie, relative à la fondation d'un prix. 200
Description d'une médaille gauloise 200
Rapport à M. le Ministre de l'intérieur sur des dégradations commises à Saint-Jean-des-Vignes, par M. l'abbé Poquet. 201
Quelques mots sur le Saint-Jean-des-Vignes, relief de M. Betbeder, par le même. 203

ONZIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE 205

Hommages d'ouvrages 205
Lettre de M. le Ministre de l'intérieur sur les fouilles d'Arlaines et réponse 206
Description de tentures en cuir, par M. de Laprairie. . . . 206
Discussion 209
Rapport sur une description topographique de Braisne, envoyé par M. Matton 210

DESSINS.

Plan des substructions romaines découvertes au rayon d'Arlaines, par M. Gencourt. 41
Vue du dolmen de Vauxrezis, par M. Betbeder. 71
Vue d'un autre dolmen, par M Betbeder. 85
Planches représentant quatorze sceaux du moyen-âge. . . 99, 152
Deux planches de coquilles inédites du Soissonnais. . . . 117, 121
Portrait de M. Lesur. 164

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU CINQUIÈME VOLUME DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

A

Archéologie, 25.
Archidiacres de Soissons, 133, 134.
Archives de l'abbaye de Longpont, 136.
Arlaines (rapport sur les fouilles d'), 36. Lettre du Ministre de l'intérieur, 205.
Azy-Bonneil (église d'), 28.

B

Bazoches (Jacques de), 132.
Blesmes (église de), 158.
Bonneil (église de), 153.
Bouillon (duc de), 30.
Braisne (cartulaire de), 100, (description topographique de), 210.
Bulletin de la Société, demandé par le Ministre, 24.
Bureau (nomination du), 5.

C

Camp, 53, 55.
Cartulaire de Braisne, de Longpont, de la cathédrale de Soissons, 100, de Longpont, 135.
Cathédrale de Soissons (vitraux de la), 102.
Champlieu (fouilles de), 138.
Chaire de Nogentel, 91.
Chapitre de Soissons, 134.
Cimetière antique, 148.
Clefs romaines, 48.
Compte-rendu du président, 6.
Coquilles inédites du Soissonnais, 113.

D

Dessins, 100.
Dolmens, 66, de Vauxeris, 70. Destination des, 82.
Drausin (tombeau de saint), 21.

E

Echange de publication, 163.
Essommes (église d'), 110.

G

Genlis (marquisat de), 113.
Géologie, 114.
Goslin, 134.
Grisailles, 105, 106.

I

Inscriptions (Romaines), 17 et 57, 92. (Recueil d'), 145, 162. Du 17e siècle, 159.
Ivoire sculpté, 18.

J

Jean, Saint-Jean-des-Vignes (rapport au Ministre de l'Intérieur sur), 204. (Relief de), 203.

L

Laon (cathédrale de), 62.
Lesur (biographie de), 164.
Liste des membres de la Société, 215.
Longpont (abbés de) 135. (Archives de), 136.

M

Marques d'ouvriers, 112, 147.
Médailles et monnaies, de Corbeny, 26; romaines, 46, 62, 98, 93, 152, 200; des comtes de Soissons 93, 98; gauloises, 143, 152, 200; françaises, 152.
Musée (pétition concernant le), 13. (Dons au), 109, 143, 144, 119, (Commission du) 127.

N

Nivelon de Chérizy, 133.
Nizy-le-Comte (pierre de), 17, 57.
Nogentel (église de), 88.
Nominations, du bureau, 5; de membres, 23, 61, 87, 161, 199.

O

Officialité de Soissons, 134.
Ouvrages offerts à la Société, 5, 23, 61, 87, 98, 109, 127, 143, 161, 199, 205.

P

Pancy (reliquaire de), 62.
Pierrefonds (Arnoult et Hugues de), 134.
Pierre-Laye (étymologie du mot), 77, 81.
Pierres Milliaires, 58, 59.
Pierrepont, 12.
Pigneau, évêque d'Adran, 65.
Poteries romaines, 48.
Priape, 48.
Prix pour les sociétés savantes, 200.
Provins (Aymar), 134.

R

Rayon d'Arlaines, 40.
Roucy, 12; (cimetière antique de), 148.

S

Sceaux de la commune de Soissons, 99; du chapitre, etc., 132.
Séances de la Société 5, 23, 61, 87, 97, 109, 127, 143, 161, 199, 205 (Changement du jour des), 109, 128.
Signatures d'ouvriers, 112, 147.
Station romaine, 54.
Allocation du gouvernement à la Société, 162.